

# Domaine départemental de Sceaux

Plan de gestion  
paysager  
2017-2021

synthèse



*« Cherchez plutôt à constituer un tout agréable qu'à vous singulariser. »*

*André Le Nôtre<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> citation rapportée dans le traité de Désallier d'Argenville « La théorie et pratique du jardinage » 1709  
(d'après « L'Univers de Le NOSTRE » de Thierry Mariage)



## [PRÉAMBULE]

Le plan de gestion paysager 2017-2021 du domaine départemental de Sceaux a été réalisé conformément à la procédure DPJP-PRO13-M3 « élaboration d'un plan de gestion de parc ou de jardin départemental ». Le plan de gestion paysager est une programmation sur cinq ans des actions principales à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site. Il garantit le juste équilibre entre ses différentes vocations (écologique, paysagère, sociale, historique...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.

Le plan de gestion paysager est composé de plusieurs éléments constitutifs fondamentaux :

- une cartographie des zones et des 97 unités de gestion différenciée du domaine,
- un cahier descriptif des unités de gestion,
- un cahier des charges définissant l'entretien du parc selon les types de végétation, d'ouvrage et d'équipement,
- un diagnostic global et actualisé du site, incluant le bilan du plan de travail précédent,
- un plan de travail exposant la programmation des actions,
- un tableau de bord, actualisé en permanence (reporting),
- la présente synthèse rédigée et illustrée à des fins de communication, en particulier en direction du public.

Le diagnostic de l'état et de la gestion du domaine ont été réalisés entre mars et novembre 2016 afin de déterminer les principales actions à conduire sur la période s'étalant de janvier 2017 et à décembre 2021.



## [SOMMAIRE]

INTRODUCTION	9
LA CONDUITE GENERALE DU PROJET	13
L'ELABORATION, ETAPE PAR ETAPE	14
LE BILAN DU PLAN DE GESTION 2011-2016	18
LE CONTEXTE PATRIMONIAL CULTUREL ET NATUREL	27
L'HISTOIRE DU DOMAINE	34
LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	38
1) Contexte paysager et écologique	38
2) Habitats naturels et végétation	40
3) La faune sauvage	51
4) Bilan écologique	63
LE DIAGNOSTIC HORTICOLE	65
1) Synthèse de l'évolution contemporaine des structures paysagères	53
2) Les codes qualités	54
LE RESSENTI DU PUBLIC	70
LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES	78
LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE	81
LE PLAN DE TRAVAIL 2017-2021	83
1) Les orientations de gestion sur le long terme	83
2) La programmation 2017-2021	84
CONCLUSION	94





Château de Sceaux du côté de l'arrivée.  
Gravure de Pérelle (vers 1680).  
© Château du domaine départemental de Sceaux.



## [INTRODUCTION]

### **Le caractère du lieu**

Le domaine départemental de Sceaux est un parc classique du 17<sup>e</sup> siècle, exemple éloquent de ce que l'on appelle aujourd'hui, un jardin à la française. Situé à 5 km au sud-ouest de Paris, à cheval sur les communes de Sceaux et d'Antony, il s'étend sur le flanc ouest de la vallée de la Bièvre, à la confluence des rus d'Aulnay et de Châtenay. Ce relief de vallon a été savamment exploité par André Le Nôtre, qui s'est appuyé sur une crête, des coteaux et un fond naturellement humide, pour y créer des perspectives, des terrasses, des bassins et des canaux.

Sa situation géographique, sa superficie (180 ha) et son histoire en font une référence paysagère majeure pour les Hauts-de-Seine. Aujourd'hui, le domaine concilie trois vocations majeures :

- un parc historique, domaine de Colbert, œuvre d'André Le Nôtre, restauré par Léon Azéma dans les années 1930 ;
- un espace de nature, avec un caractère paysager affirmé, faisant office de réservoir de biodiversité ;
- un grand parc urbain, un espace de détente, de jeux, de sports et de festivités.

### **Un parc historique**

Le domaine de Sceaux est né à la fin du 17<sup>e</sup> s, sous la commande de Colbert, puis de son fils, le Marquis de Seignelay. André Le Nôtre, le grand architecte des jardins de Versailles, en est le maître d'œuvre. Quatre siècles plus tard, les grands axes dessinés par Le Nôtre s'imposent toujours aussi fortement dans le paysage : une première perspective nord-sud, lancée depuis l'allée de Diane, passant devant le château, puis traversant les cascades et l'Octogone se termine sur la plaine de la Patte d'Oie ; une deuxième perspective nord-sud, très proche de la première, débutant sur l'hémicycle de la terrasse des Pintades, s'étend tout le long du Grand Canal ; et enfin, la perspective est-ouest, débutant au bas de l'allée d'Honneur, traversant le château, se déploie sur la plaine des Quatre Statues, et bien au-delà vers Châtenay-Malabry.

Cette composition formelle témoigne du savoir-faire « paysagiste » et met en valeur ici un ouvrage hydraulique monumental :

- le Grand Canal, plus d'un kilomètre de long ;
- l'Octogone ;
- le Petit Canal.

Par sa grandeur et sa force dans le paysage, il constitue un témoin vivant et authentique de l'époque du Grand Siècle. Bien d'autres éléments témoignent de cette époque :

- le pavillon de l'Aurore ;

- l'Orangerie ;
- les bassins du château ;
- les douves et les pavillons de la cour d'honneur ;
- le Petit Château.

Tout ce patrimoine participe au caractère du lieu ; chacun d'entre eux conforte la structure historique du site et enrichit sa composante végétale. La restitution des broderies en 2013 rapproche encore plus le parc de sa composition originelle. Ce dernier projet poursuit la volonté initiée depuis le milieu du 19<sup>e</sup> s par le Duc de Trévise, puis relancée dans les années 1930 par le Département de la Seine, sous la conduite de l'architecte Léon Azéma : retrouver toute la noblesse de cet ancien domaine aristocratique.

Les différents propriétaires ont conduit ces projets en fonction de leurs moyens et des goûts de leur époque. Ainsi, tel un palimpseste, certaines parties du parc ont été réinterprétées. Notamment, lors de travaux réalisés dans les années 1930. La partie ouest du parc s'est renouvelée avec la création de la plaine de Châtenay, de l'allée des cèdres, et de trois nouvelles perspectives associées à l'introduction du pavillon de Hanovre. Les cascades évoluent dans un style cubiste, elles présentent moins de bassins et d'ornements que celles d'origine. Il faut aussi noter que certaines reconstructions perturbent quelque fois l'harmonie des proportions originelles. C'est l'exemple du château, construit au milieu du 19<sup>e</sup> s par les Trévise : beaucoup plus petit que le château de Colbert, il assume aujourd'hui difficilement son rôle de tête de composition des jardins.

Le domaine a donc une épaisseur historique de plusieurs centaines d'années, chaque époque ayant laissé son empreinte. Il convient donc de conserver ses éléments identitaires, qui constituent le caractère du lieu et se conforme à la charte de Florence pour la conservation des jardins historiques<sup>1</sup>.

### **Un paysage, un espace de nature**

Le parc de Sceaux est une référence paysagère pour son patrimoine naturel. Et au fur et à mesure que la ville se densifiait autour de lui, sa composante naturelle s'imposait comme un patrimoine à sauvegarder impérativement. Sans aucune connaissance historique, ni référence culturelle, un simple promeneur sera forcément impressionné par la qualité de ce paysage. Simplement par sa de perception visuelle et son expérience sensorielle. Découvrir un relief, voir loin, peut être une expérience émouvante et un souvenir marquant pour un citadin habitué à une ville dense, cerné d'immeubles hauts. Dans le parc, le savant ordonnancement des pleins et des vides, souligne un relief contrasté, riche de grandes perspectives s'étendant parfois au-delà des limites du parc. Depuis la terrasse du château, la perspective s'ouvrant à l'ouest sur les crêtes boisées et les vallons de la Bièvre, illustre pleinement cette particularité. Bien

---

<sup>1</sup> ICOMOS, 1981



entendu, la ville n'est jamais loin et dans certains cas, l'enjeu est de masquer les vues trop urbaines depuis le parc. C'est l'exemple de la perspective nord-sud, qui au-delà de la plaine de la Patte d'Oie s'étend aujourd'hui sur les immeubles de la Croix de Berny.

Un parc se découvre à pied, lentement. Le promeneur se confronte physiquement au lieu, à son relief, à ses ambiances ; et c'est la diversité de ces paysages et de sa topographie, qui confère à la promenade tout son intérêt. Longer le Grand Canal à l'ombre des peupliers ; s'allonger sur les pelouses des grandes plaines de l'Orangerie, de Châtenay, de la Patte d'Oie, des Quatre Statues ; s'isoler dans les jardins du petit Château, de l'Orangerie, de l'Aurore ; traverser les bois du coteau de la Duchesse ; écouter le chant des oiseaux, le doux fracas des jets d'eau des bassins ; contempler les volutes de buis et les topiaires d'ifs des broderies... Voilà autant d'expériences sensorielles à vivre sur le domaine. Le parc se visite comme un théâtre de verdure aux scènes multiples et changeantes selon les saisons. La diversité paysagère, la gestion différenciée de ces espaces végétalisés sont des éléments incontournables du caractère contemporain du lieu.

Le parc est aussi une entité vivante, constituée de terre, d'eau, de plantes et d'animaux. Un véritable écosystème régi par les lois de la Nature et le travail de l'Homme. Les parcs historiques sont des espaces de réconciliation écologique, où les activités humaines depuis de nombreux siècles sont conciliées avec la vie sauvage de la faune, de la flore et de leurs habitats. La gestion environnementale exemplaire du domaine de Sceaux, l'attention permanente aux espèces qui y vivent, définissent le site comme un véritable réservoir de biodiversité. La superficie et la diversité de ses végétations, l'intérêt patrimonial de certaines espèces de chauve-souris, de sauterelles, de coléoptères, d'oiseaux, d'amphibiens, qui se nourrissent, nichent et se reproduisent sur le site, est un gage indéniable de sa qualité écologique. A l'heure actuelle où la biodiversité s'érode dangereusement dans le monde entier, il convient de maintenir la richesse biologique de chaque portion de notre territoire. Aussi, le domaine de Sceaux doit être un exemple de préservation d'un paysage, qui doit rester beau et fonctionnel pour la biodiversité.

### **Un parc urbain, un lieu de détente et de liberté**

Le domaine de Sceaux comptabilise plus de trois millions et demi de visites par an. Ouvert tous les jours de l'année, avec une plage horaire suivant de près le lever et le coucher du soleil, il offre à ses visiteurs 180 hectares de nature, ordonnée et aménagée pour le plaisir de tous. Promeneurs, joggeurs, joueurs de ballon, propriétaires de chiens, pêcheurs, rêveurs. Les usages du parc sont multiples et parfois étonnants. Car, un grand parc urbain tel que Sceaux, constitue un véritable espace de liberté pour les citadins, où l'on peut se détendre, se défouler, « respirer ». C'est l'opportunité de s'échapper de la

ville, de son bruit, de sa foule. La gestion différenciée des espaces, qui permet d'entretenir diverses ambiances paysagères, garantit aussi une variété d'usages, tout en essayant de préserver la tranquillité de chacun. La grande superficie du parc est ici, un atout majeur.

C'est aussi un parc de proximité, fréquenté par beaucoup d'habitues issus des communes environnantes. En semaine, promeneurs, propriétaires de chiens, randonneurs, scolaires et sportifs constituent la majorité des visites. Le week-end, la notion de proximité s'étend largement à Paris, sa petite couronne et les départements voisins. Si les touristes viennent tout au long de l'année, ils sont certainement plus nombreux aux beaux jours et lors d'évènements festifs. Chaque année, le parc et le musée accueillent des expositions, des concerts, des courses, des tournages de films et autres évènements plus exceptionnels. Certains d'entre eux ponctuent l'année de façon régulière. Il faut noter l'évènement majeur du printemps : la floraison des *Prunus serrulata* « Kanzan » du bosquet nord. 150 cerisiers du Japon fleurissent fin avril et offre un paysage féérique, où le rose éclatant des doubles fleurs contrastent avec le vert lumineux des pelouses. Beaucoup de japonais s'y réunissent pour leur fête traditionnelle, l'Hanami. Ainsi, chaque année, les cerisiers et leurs admirateurs, créent l'évènement de façon spontanée.

Le parc est donc un lieu de festivités, respectueux des vocations du site et assez espacés tout au long de l'année pour ne pas perturber les usages habituels. En dehors de ces grands évènements, le parc s'anime paisiblement : avec l'effet des saisons sur sa végétation, transformant le paysage, ses couleurs, et la perception des espaces ; avec ses pâtures où les moutons, chèvres, vaches et chevaux apportent indéniablement un air de campagne à ce grand parc urbain ; et avec le travail des jardiniers : taille, tonte, bûcheronnage, plantation. Mais pour autant, l'animation principale du lieu revient aux visiteurs eux-mêmes : à la fois spectateurs et acteurs, c'est bien eux, qui rendent le parc ô combien vivant.



Visite de terrain  
réunissant les membres  
de l'équipe projet.  
5 mai 2016, parc canin  
© CD92



## LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET

Conformément à la procédure précédemment citée, le plan de gestion paysager a été élaboré par l'équipe technique en charge de la gestion du site. L'équipe projet a réuni les personnes suivantes :

Véronique VERRECKT, chef du service territorial sud,

Jérôme TIXIER, adjoint au chef de service,

José GIRARD, chef de l'unité responsable du domaine de Sceaux et des ateliers,

Benoît LAGIER, responsable technique du domaine de Sceaux,

Michel JOUANNO, adjoint au responsable technique,

Pierre-Jean WIDEHEM, adjoint au responsable technique,

Giovanni SCAPECCHI, adjoint au responsable technique,

Mathieu DALLEMAGNE, fontainier,

René LECLANT, fontainier,

Jean-François BEYO, chef de l'unité accueil et surveillance des parcs du sud du département,

Tarek MOUSSAID, adjoint au chef d'unité accueil et surveillance,

Frédéric HOGUET, chargé des travaux arboricoles et études phytosanitaires,

Désiré IMBLOT, chargé de la taille en rideaux et régénérations des boisements et alignements,

Elisabeth TURPIN, paysagiste conceptrice,

Marco MARTELLA, chef d'unité valorisation du patrimoine vert,

Sigolène TIVOLLE, adjointe au chef d'unité valorisation du patrimoine vert,

Thibault GARNIER BOUDIER, paysagiste conférencier,

Mirja MECHICHE, paysagiste conférencière,

Olivier BOUVIALA, coordinateur du plan de gestion et responsable du patrimoine.

## **L'ELABORATION, ETAPE PAR ETAPE**

### **selon la procédure DPJP-PRO13-M3**

#### **1) Réunion de lancement**

Responsable : chef de service ou chef d'unité

But : lancer le protocole en respectant les points suivants :

- 1.1 - Désigner le coordinateur du projet : personne qui conduit le projet jusqu'à la validation du document et sa mise en œuvre (travail d'organisation de réunions, de rencontres, d'analyses, de synthèse, de rédaction...).
- 1.2 - Désigner l'équipe projet : le coordinateur, les agents responsables de la gestion et de l'entretien du site. Se réunit régulièrement sur l'avancement du plan.
- 1.3 - Désigner le comité de pilotage : membres de la Direction, équipe projet et toute autre personne pouvant avoir un avis pertinent sur le plan.
- 1.4 - Fixer un planning et une échéance pour le rendu du plan de gestion,
- 1.5 - Engager le diagnostic en délimitant le champ des recherches (identifier les besoins d'études ou d'expertises externes, enquête auprès du public...)

#### **2) Réalisation du diagnostic**

Responsable : équipe projet

But : rassembler toutes les données nécessaires à la caractérisation précise du site et à l'identification des problématiques et des axes d'amélioration.

- 2.1 - Recherche bibliographique : rassembler les principaux documents d'études existant sur le site (études historiques, archéologiques, études paysagères, écologiques, plan de gestion forestier...).
- 2.2 - Cadrage du plan de gestion : rechercher les documents réglementaires fixant des contraintes de vocation ou d'objectifs sur le site (Schéma d'aménagement, plan départemental ou régional, classements...).
- 2.3 - Diagnostic paysager : délimiter et nommer les unités de gestion sur carte, et les décrire dans le cahier ad hoc. Délimiter les zonages de gestion différenciée (selon les 4 codes). Rédiger ou actualiser le cahier des charges d'entretien courant, ou prévoir la réactualisation (si nécessaire) des Cahier des Clauses Techniques Particulières des marchés de travaux horticoles et forestiers.
- 2.4 - Enquête auprès du public : sous forme d'un simple questionnaire conduit par oral, demander aux usagers leur avis sur la gestion du site.
- 2.5 - Entretiens avec les professionnels : rencontrer les professionnels agissant sur le parc ou susceptibles d'avoir un avis intéressant à livrer sur la vocation et la gestion du site.
- 2.6 - Commander des études et expertises pertinentes pour compléter le diagnostic (inventaires faune/ flore, bioévaluation, études des réseaux, de solidité d'ouvrages...).



2.7 - Lister les travaux déjà prévus dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, et toutes autres opérations déjà annoncées dans les prochaines années.

### **3) Définir le caractère unique du lieu**

Responsable : équipe projet (validation Comité de pilotage)

But : Déterminer ce qui constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres. Ces éléments serviront d'introduction au plan de gestion et guideront les gestionnaires dans leurs décisions. Ils permettront de définir le champ d'actions pour accompagner l'évolution du site (ce que l'on peut changer, ce que l'on doit conserver).

### **4) Construction du plan de travail**

Responsable : équipe projet

But : à partir du diagnostic réalisé, identifier les problématiques et les axes d'amélioration à porter sur le parc dans les cinq ans à venir.

4.1 - Lister de façon exhaustive toutes les propositions et préconisations de gestion issues du diagnostic. Les analyser, retenir celles qui sont pertinentes et qui pourront être réalisées dans les cinq ans.

4.2 - Construire le plan de travail en organisant les actions par grands axes d'améliorations, déclinés en objectifs puis en opérations. Un ordre de priorité pourra être attribué aux opérations. Une année de lancement/d'exécution sera prédéfinie.

### **5) Réunion du comité de pilotage**

Responsable : coordinateur

But : validation de la cartographie de gestion différenciée et du plan de travail. L'équipe projet présente une synthèse du diagnostic et le plan de travail qui en découle. Chaque opération est expliquée et discutée : valider, corriger, reporter ou annuler. C'est ici que le texte introductif définissant le caractère unique du site est définitivement validé.

### **6) Construction du tableau de bord**

Responsable : équipe projet

But : consigner l'ensemble des opérations validées par année d'exécution ; leur attribuer une enveloppe budgétaire et un responsable de suivi. Une fois le tableau de bord établi, il faudra ajuster les PPI et PPF et tout autre document prévisionnel établi préalablement au plan de gestion.

### **7) Rédaction de la synthèse du plan de gestion**

Responsable : coordinateur

But : rédiger une synthèse écrite du travail effectué lors de l'élaboration du plan de gestion.

Il s'agit de présenter de façon concise et pédagogique le diagnostic du site et le plan de travail. Le texte sera rédigé en limitant le jargon technique et illustré par des cartes, dessins et photos. La vocation du document est centrée sur

la communication du plan de gestion, la valorisation du site et de sa gestion. Il présente également la méthode d'élaboration du plan et nomme les personnes qui y ont contribué.

#### **8) Validation du plan de gestion**

Validation technique par la DPPE. Validation politique par le Président du Conseil départemental.

#### **9) Communication du plan de gestion**

La communication se fait sur la base de la synthèse du plan de gestion. Ce document est notamment envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France (DRAC) pour les Monuments Historiques et à l'Inspectrice des sites (DRIEE) pour les sites classés et inscrits. Des conférences (Powerpoint), des visites et tout autre média jugé utile pour communiquer auprès des publics, seront réalisés tout au long de la vie du plan.

#### **10) Mise en œuvre du plan de gestion**

Responsable : chef d'unité

But : Réaliser prioritairement la programmation du plan de gestion.

10.1 - Sur les cinq années d'exécution du plan de gestion, de nombreuses autres opérations, non prévues, s'imposeront (choix politiques, décisions hiérarchiques, contraintes budgétaires, aléas). Une attention particulière veillera à la conciliation des nouveaux projets avec la programmation du plan de gestion. La réalisation du plan doit rester une des priorités.

10.2 - Le suivi de l'exécution du plan s'effectuera sur le tableau de bord, régulièrement actualisé par les responsables d'opérations et contrôlé par le chef d'unité.

10.3 - La cartographie de gestion différenciée du parc (format A0) sera affichée en permanence dans le bureau du gestionnaire et dans la base de vie de l'entreprise horticole. Le cahier descriptif des unités de gestion sera disposé à côté de cet affichage.

#### **11) Bilan du plan de gestion (réunion du comité de pilotage)**

Responsable : chef d'unité

But : préparer le renouvellement du plan de gestion en fonction des résultats obtenus.

10.1 - Faire un bilan critique à partir du tableau de bord (% d'actions annulées, reportées, effectuées). Retours de l'équipe technique sur l'exécution de la programmation.

10.2 - Lancer le renouvellement du futur plan en engageant un nouveau projet d'élaboration (retour à l'étape 1).



tâches	2017											
	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	
lancement du projet	■											
bilan plan 2012-2016	■	■										
étude écologique		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
collecte des propositions (visites de terrain)			■		■	■		■	■			
collecte des projets (réunion en salle)									■			
cahier descriptif des unités		■	■	■	■	■	■	■	■	■		
révision de la cartographie diff									■			
enquête auprès du public		■	■	■	■	■	■	■				
analyse de l'enquête									■	■		
rencontres avec professionnels			■	■			■	■				
caractère du lieu & principes de gestion										■	■	
criblage des propositions									■	■		
plan de travail										■	■	
comité de pilotage											■	
tableau de bord											■	■
révision de la synthèse										■	■	■
validation Président												■

■ réunion de l'équipe projet      ■ travail continu individuel ou groupe

Planning des étapes du projet

## LE BILAN DU PLAN DE GESTION 2011-2016

Le plan de gestion précédent du domaine était le premier plan à être institué avec une nouvelle méthodologie, devenue depuis la norme pour tous les autres plans de gestion paysagers des parcs départementaux (lire la procédure p. 14). En cela, il a été une sorte de prototype, à la fois dans son élaboration et dans sa mise en œuvre.

Cinq axes d'amélioration avaient été identifiés à l'époque, déclinés en 198 actions à réaliser.

Voici la synthèse du bilan du plan de travail 2011-2016, portant sur la réalisation des objectifs principaux :

### 1) Concernant le renforcement de la figure historique du parc

- Enrichir la scène des cascades en introduisant une composante végétale de type topiaire en pot.
  - > *Opération reportée due à la dégradation importante de l'étanchéité des bassins, demandant une rénovation complète de l'ouvrage. Celle-ci est intégrée à la grande opération de restauration des perrés du Grand Canal, qui interviendra sur la période 2017-2021.*
- Créer un potager au jardin de l'Aurore, en évocation de l'ancien potager de l'époque Colbert conçu par Jean de la Quintinie.
  - > *Suite à une première étude validant l'intérêt de cette évocation, la réalisation s'opérera sur la période 2017-2021.*
- Créer des broderies sur les parterres du château et la terrasse des Pintades en évocation des anciennes borderies créées par Le Nôtre au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.
  - > *Opération réalisée. Les broderies ont été inaugurées en septembre 2013.*
- Réfection des bosquets réguliers aux Taureaux en densifiant les plantations de ligneux, en redessinant les pièces boisées et en délimitant leur périmètre par des haies taillées (charmilles, ormillés...)
  - > *Opération réalisée en partie, côté de l'allée de Diane. A poursuivre sur la période 2017-2021.*
- Cadrer le fond de la perspective de la Plaine des quatre statues en travaillant sur les lisières et haies existantes.
  - > *Opération réalisée.*
- Monter des évènementiels en coopération avec le Musée du domaine de Sceaux, en organisant des expositions et des visites conférences.
  - > *Démarche engagée. Organisation notamment d'un colloque sur l'héritage d'André Le Nôtre en 2013 (année de célébration du 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du jardinier). Mise en place de visites conférences liant histoire du domaine et art des jardins...*

- > *Démarche engagée. Organisation notamment d'un colloque sur l'héritage d'André Le Nôtre en 2013 (année de célébration du 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du jardinier). Mise en place de visites conférences liant histoire du domaine et art des jardins...*
- Réfection de la cour du Petit Château, en abattant le marronnier devenu dangereux et en réaménageant l'ensemble du lieu pour retrouver son esprit d'époque (déterminée selon une étude historique).
  - > *Opération réalisée. Marronnier abattu en 2014.*
- Lancer une étude de faisabilité pour agrémenter les bosquets de Pomone et des Taureaux, par la confection de treillages en évocation de ceux existant auparavant.
  - > *Suite à une première étude validant l'intérêt de ce projet, la réalisation s'opérera sur la période 2017-2021.*



Vue sur les broderies depuis le clocheton du château.  
© CD92/W. Labre

## 2) Concernant la conservation et le développement de la qualité paysagère du site

- Préserver et développer la qualité des boisements, en accompagnant l'évolution de certaines parcelles vers une plus grande naturalité (boisements de la Duchesse, de la Faisanderie, de la Patte d'oie...), en régénérant et en aménagement certains boisements pour assurer leur conservation et l'accueil du public (les grands parcs canins nord et sud).
  - > *Travaux effectués et objectif poursuivi sur la période 2017-2021.*
- Densifier les lisières limitrophes du parc en développant les trois strates végétales (herbacée, arbustive et arborée), notamment sur les lisières longeant les avenues Le Nôtre, Paul Couderc et Sully Prud'homme.
  - > *Opérations réalisées.*
- Préparer le renouvellement des grands mails de marronniers, atteints par la maladie de la mineuse, des Plaines de Châtenay et des Quatre Statues, et de l'Hémicycle, en abattant progressivement les arbres les plus affaiblis (établissement d'un programme de régénération).



> *Opérations réalisées. Le mail de la Plaine de Châtenay sera entièrement renouvelé à compter de l'automne 2017.*

- Etablir le programme de renouvellement des tilleuls de la Cour d'honneur et de l'Esplanade du Château.

> *Le dernier diagnostic phytosanitaire sur les alignements du domaine n'a pas validé la priorité du renouvellement de ces deux unités. L'action est donc reportée.*

- Créer de nouvelles zones fleuries dans le parc, en améliorant le fleurissement des treillages du jardin Est de l'Orangerie, en envisageant un fleurissement autour du Pavillon de Hanovre, en plantant des bulbes à floraison printanière sur l'allée humide.

> *Le fleurissement du jardin Est de l'Orangerie se fait progressivement, l'objectif est renouvelé sur la période 2017-2021 ; les bulbes ont été plantées sur l'allée humide ; le pourtour du Pavillon de Hanovre reste inchangé, car un projet de restauration du bâtiment va être lancé ; la requalification paysagère interviendra par la suite.*

- Assurer la conservation du Bosquet Nord en remplaçant les cerisiers malades abattus, par des sujets jeunes de la même variété (Kanzan).

> *Opération effectuée et reconduite au besoin.*

- Améliorer la qualité paysagère et écologique des haies bordant l'Allée d'honneur en remplaçant les *Pyracantha* et *Cotoneaster* existants, par des variétés choisies pour leurs fonctions écologiques et esthétiques.

> *Opération réalisée. De nouvelles haies bordent l'allée d'honneur. Une diversité de 12 espèces a été sélectionnée pour chercher une bio-fonctionnalité de l'espace (accueil des auxiliaires, diversité des floraisons, des feuillages, entretien d'une strate arbustive et herbacée...).*



Taille des alignements de tilleuls de la plaine des Quatre statues. L'effet rideau ainsi entretenu, crée une limite nette entre les boisements et la plaine.

© CD92/O. Bouviala



Dans un autre contexte, en code rustique, un effet lisière forestière est recherché ; présence d'une strate arborée, arbustive et d'un ourlet herbeux.

© CD92/O. Bouviala

### 3) Concernant l'amélioration de la qualité écologique du site

- Développer le potentiel d'accueil des oiseaux d'eau sauvages en étudiant la possibilité d'installer des ilots végétalisés sur les plans d'eau du site. Ces ilots serviraient également, en partie immergée, de frayères et pouponnières pour les poissons.
  - > *Opération réalisée. Des structures végétales et flottantes ont été testées pendant 3 ans. Le bénéfice pour l'avifaune est indéniable. En revanche, la conception de la structure a montré des défaillances de flottabilité. Aussi, un nouveau système est en cours de développement pour développer de véritables îlots (non flottant, sur base de gabions). Prototype installé printemps 2018.*
- Créer une nouvelle Zone Naturelle Protégée, gérée en prairie de fauche tardive, pour assurer la protection et la conservation des espèces, inféodées à ce milieu, et bénéficiant d'un statut patrimonial (exemples des Conocéphales et des Criquets).
  - > *Opération réalisée. 2 ha supplémentaires de ZNP ont été créés à l'ouest du grand Canal (la ZNP de la plaine de l'ex-pépinière et les ZNP de la lisière des sports).*
- Développer une haie libre, champêtre, sur la Plaine de l'ex-pépinière de Châtenay et sur la Plaine de la Patte d'oie, en limite de la zone de pâture, afin d'offrir à certains oiseaux la possibilité de nicher (Linotte mélodieuse, Fauvette grisette, Pipit des arbres, Tarier des prés, tous observés sur le parc mais non nicheurs actuellement).
  - > *Opération réalisée. Les 2 haies ont été créées. Il faut attendre leur maturité (période de pousse avec des interventions de recépage) pour obtenir l'effet de densité désiré.*
- Contrôler le nourrissage des animaux sauvages aux abords du kiosque, situé au sud-ouest de l'Octogone, en fabriquant et installant de grandes mangeoires, adaptées au style architectural du lieu et « canalisant » le nourrissage en hiver. Les mangeoires improvisées par le public seront retirées et une communication sur l'effet du nourrissage sur la faune sauvage sera diffusée (panneau d'information).
  - > *Opération réalisée. 3 mangeoires ont été installées (2 au niveau du kiosque, 1 au niveau de l'allée haute de la terrasse de Colbert (proche bassin de la Duchesse).*
- Créer et améliorer la naturalité ou l'alimentation en eau des mares creusées au sein des ZNP, pour offrir aux Amphibiens (notamment) un milieu propre à leur reproduction.
  - > *Opération réalisée. Les biefs d'alimentation ont été recreusés, certaines mares ont été dégagées des arbres trop proches. Une nouvelle mare a été créée dans la ZNP des Lilas.*



- Renforcer la fonctionnalité écologique des boisements et lisières du parc en remplaçant certaines essences exotiques (*Pyracantha coccinea*, *Prunus laurocerasus*, *Viburnum rhytidophyllum*, *Symphoricarpos x chenaultii*...) par des espèces indigènes (*Cornus mas*, *Prunus spinosa*, *Ligustrum vulgare*, *Crataegus monogyna*, *Mespilus germanica*...).
- > *Opération réalisée et systématisée pour la suite des interventions en boisement.*



Expérimentation de mise en place de radeaux flottants végétalisés, sur le grand Canal.  
© CD92/O. Bouviala

#### 4) Concernant l'amélioration de l'accueil du public

- Accompagner le projet d'ouverture d'un restaurant dans le bâtiment de la Ferme, situé au Nord de l'Esplanade du Château.
  - > *Opération réalisée. Le restaurant « Le Trévisé » est installé dans le bâtiment de la Ferme, il dispose également de 2 salles de réception dans la Grange, d'une partie de la cour de la ferme et d'un jardin clos côté avenue Claude Perrault. Il a été ouvert en décembre 2015.*
- Obtenir et conserver le label « Espace Vert Ecologique » (EVE), certifié par ECOCERT, pour valider la qualité d'entretien du site et son amélioration continue en matière de développement durable.
  - > *Opération réalisée. Le parc est labellisé depuis 2012, avec un audit de contrôle chaque année, pour le renouvellement du label.*
- Parfaire la qualité des équipements du parc, en installant de nouveaux bancs en bois à dossier dans les zones en code qualité « Rustique », en aménageant un parcours pour personne à mobilité réduite, en étudiant la possibilité de créer une nouvelle aire de jeux côté Sud.
  - > *Opération en cours, reconduite sur la période 2017-2021. La nouvelle aire de jeux sera étudiée dans le périmètre du parc des sports*



de la Grenouillère, en lisière avec le parc côté Antony ; le circuit PMR a été identifié sur plan, des travaux ont été réalisés en conséquence (remplacement de grilles avaloirs notamment, aménagement futur d'une circulation adaptée sur l'esplanade du château...) une application Smartphone est en cours de développement pour diffuser l'information ; bancs en bois installés sur la plaine de l'Orangerie.

- Améliorer les équipements de propreté du parc en réaménageant les trois espaces sanitaires du parc (Orangerie, puis Grenouillère, puis Hanovre), et en optimisant la présence et le nettoyage des poubelles.

> *Opération toujours en cours.*

- Développer l'information et la sensibilisation auprès du public, sur la gestion différenciée du parc, sur la cohabitation des différents types d'usagers (cyclistes, marcheurs, joggeurs, joueurs de foot, enfants, chiens...), sur la valeur patrimoniale culturelle et naturelle du site.

> *Opération réalisée. Et à reconduire. Un dépliant a été édité sur les différents espaces du parc, leur type d'entretien et leurs usages. Des visites conférences régulières expliquent aux participants la gestion différenciée du site et présentent sa valeur patrimoniale. Le site Internet a été mis à jour avec de nouveaux articles sur ces sujets.*

- Installer une nouvelle signalétique aux entrées et à l'intérieur du parc avec la mise en place de nouveaux panneaux adaptés.

> *Opération réalisée. A renforcer sur la période 2017-2021.*

- Diminuer et mieux contrôler les véhicules autorisés à pénétrer dans le parc en instaurant entre autre un système de vignette à poser derrière le pare-brise (octroi de carte de circulation).

> *Opération réalisée. Système de vignettes en place. Action de contrôle à renforcer sur la période 2017-2021.*

Le théâtre de Guignol.  
Aménagement ajouté  
à la programmation  
du plan de gestion.  
© CD92/O. Bouviala



## 5) Concernant l'amélioration des équipements et services techniques

- Développer de nouveaux revêtements d'allées pour concilier leur pérennité et leur qualité esthétique en évitant les désagréments actuels (évacuation des gravillons, poussières...).
  - > *Expérience réalisée. Non concluante sur allée : mise en place d'un enrobé coloré sur la portion Est de l'allée des Corbeaux. Apparition de fissures, due à un sous-sol argileux mouvant. En revanche, enrobé réussi sur la cour de la Ferme.*
- Rénover un certain nombre d'équipement (escalier à l'Est des Pintades, linéaires d'allée, toiture du kiosque de l'hémicycle).
  - > *Opérations réalisées.*
- Lancer l'étude, puis les travaux de réfection des perrés (berges empierrées) du Grand Canal, du canal de Seignelay et de l'Octogone, pour assurer la consolidation de cet ouvrage, classé aux Monuments Historiques.
  - > *Opération en cours. Diagnostic effectué et marché de maîtrise d'œuvre en cours. Dossier autorisé par le Ministère de la culture, au titre des Monuments historiques. Les travaux seront réalisés sur la période 2017-2021 sous la conduite d'un architecte en chef des monuments historiques. La restauration des cascades a été ajoutée à l'opération.*
- Lancer un diagnostic pour l'imperméabilisation des bassins des Cascades.
  - > *Opération en cours.*
- Optimiser le fonctionnement de l'aire de compostage en installant des casiers séparatifs, en définissant un protocole de suivi et une signalétique appropriée aux entreprises qui en font l'usage.
  - > *Opération reportée sur la période 2017-2021.*
- Optimiser l'ouverture et la fermeture des portails en préférant une action manuelle (et non plus automatique) pour certains accès du parc.
  - > *Opération réalisée. Tous les portails sont passés en manuel, à l'exception des : 6 et 8 avenue Claude Perrault, de l'esplanade, de l'orangerie, de la Grenouillère-service, du fer à cheval-piscine, du 11 rue du docteur Berger et du portillon de l'Intendance.*
- Mettre en place le tri des déchets, notamment au niveau de l'espace public, en remplaçant progressivement les corbeilles actuelles (tout-venant), par des bacs de tri semi-enterrés et disposés préférentiellement sur les lieux les plus fréquentés par le public (les grandes plaines par exemple).
  - > *Opération réalisée avec la mise en place de moloks (poubelles semi enterrées), de conteneurs à bardage bois, et d'une redistribution des poubelles pour systématiquement proposer deux poubelles côte à côte : produits recyclables et tout venant. Une amélioration du dispositif sera conduite sur la période 2017-2021.*

- Evaluer la fréquentation du parc en installant un système de comptage automatique aux entrées du parc.
  - > *Opération réalisée avec la mise en place d'Eco-compteurs. Au dernier comptage, plus de 3 millions de visiteurs ont été enregistrés par an sur le domaine.*
- Optimiser la gestion de l'eau en réduisant les risques de fuites (travail sur la vétusté de certaines portions de réseaux), en diminuant encore la consommation d'eau de ville (utiliser l'eau du Grand Canal pour l'arrosage de certains massifs fleuris par exemple), en augmentant les zones de forte perméabilité (fossé, puits perdus...).
  - > *Opération réalisée et toujours en cours. Notamment, il a été décidé de ne plus arroser et maintenir verte en permanence (et en période sèche) la grande plaine des Quatre Statue. Le gazon jaunit en période sèche et chaude mais reverdit rapidement dès les premières pluies. Des fossés-talus ont été creusés sur le pourtour du boisement Est de la patte d'Oie.*



Nouveau revêtement, en enrobé clair, mis en place lors de la réfection de la cour de la ferme.  
© CD92/O. Bouviala

En outre, le plan de travail n'ayant pas vocation à couvrir toute l'activité du service gestionnaire, de nombreuses autres opérations ont été conduites au cours des cinq dernières années. Il est effectivement essentiel de conserver une souplesse dans la programmation pour s'adapter à un nouveau contexte (demande du Président, météo difficile, évènements imprévus, opportunités d'aménagement, opérations de sécurisation par rapport au patrimoine arboré...).

Voici les opérations les plus notables qui n'avaient pas été programmées, mais qui restent compatibles avec le caractère du lieu et les orientations de gestion à long terme du domaine :

- création du théâtre de Guignol (sud-ouest du grand Canal),



- installation d'un manège (en cours),
- installation de la statue L'Aigle d'Arménie,
- aménagement d'une nouvelle pâture ex-pépinière de Châtenay,
- renouvellement de certains alignements, suite au diagnostic phytosanitaire (mail du bas de la terrasse des Pintades, mail de l'allée de Diane).



L'Aigle d'Arménie, œuvre de l'artiste Rast-Klan Toros. Mémorial aux victimes du génocide arménien.  
© CD92/O. Bouviala

Ainsi sur les 198 actions programmées, 124 actions ont été réalisées, soit un plan réalisé à 63%. 20 actions ont été reportées sur le plan suivant. Le montant total des opérations réalisées sur les 5 années de 2011 à 2015, et qui ont été chiffrées, s'élève à 5 424 000 €.

En termes budgétaires, le Domaine dispose d'environ 2 millions par an pour son fonctionnement (entretien courant) et entre 1 et 2 millions en investissement (réfection ou nouveaux aménagements).



Façade ouest du pavillon de l'Aurore  
© CD92/J.-L. Dolmaire



Intérieur du pavillon de l'Aurore ;  
fresque de la coupole, peinte par  
Charles Lebrun (vers 1673)  
© CD92/J.-L. Dolmaire

## LE CONTEXTE PATRIMONIAL CULTUREL ET NATUREL DU SITE

Ce chapitre présente les informations synoptiques sur la propriété du domaine et les règles s'y affairant, ainsi que les principaux éléments marquant de diagnostic et de programmation à postériori du bilan du plan de gestion 2012/2017.

### 1) Identification

Dénomination : Domaine départemental de Sceaux

Entité constitutive : Château, Musée départemental, Parc, Grand canal, Octogone, Grande cascade, Pavillon de l'Aurore, Pavillon de Hanovre, Orangerie, Intendance, Ecurie, Zones techniques ;

Situations géographique et administrative :

Communes : Sceaux, 92330 & Antony, 92160 ;

Département : Hauts de Seine ;

Surface : 185 ha ;

Propriétaire : Département des Hauts de Seine ;

Parcelle cadastrale : Sceaux : AE 1, 2, 21, 20/ Antony : AE 1, 29, 55, 64 ;

Maître d'ouvrage/ Conservation du parc : Département des Hauts-de Seine, Pôle aménagement et développement du territoire, Direction des paysages, du patrimoine et de l'environnement.

## 2) Situation règlementaire

**Rappel des compétences de l'Etat :** L'Architecte des bâtiments de France (ABF) est compétent au titre du code du patrimoine pour les travaux de restauration et de réparation sur les immeubles classés ou inscrits. L'entité administrative dont il dépend est l'UDAP 92. Il instruit les demandes d'autorisation de travaux et exerce la mission du Contrôle Scientifique et Technique (CST).

Le Conservateur Régional des Monuments Historiques (CRMH) est compétent au titre du code du patrimoine pour les travaux sur les meubles classés ou inscrits et la politique culturelle régionale, il est le responsable de la CRMH, à Paris. Il instruit les autorisations de travaux sur les meubles, exerce le CST et suit le label « Jardin remarquable ». Ces administrations sont les représentantes du Ministère de la Culture.

L'Inspecteur des sites est compétent au titre du code de l'environnement pour la conservation des Sites classés et inscrits. Il représente la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), administration du Ministère de la transition écologique et solidaire.

### 2.1) Classement

#### Monuments Historiques :

*Immeubles classés par l'arrêté du 24/09/1925 :*

Pavillon de l'aurore, clôture ancienne du château avec pavillons des gardes, le pont, les fossés, les groupes sculptés sur le pilier de la grille d'entrée, l'orangerie, les balustrades des pintades, les trois bassins circulaire des parterres à la française, grand canal, grand bassin et octogone.

#### Site classé :

Site naturel classé par l'arrêté du 24 janvier 1958, couverture complète du parc.

### 2.2) Inscription

#### Monuments Historiques :

La décoration à peintures du 18e siècle de la maison de Mademoiselle Guimard, provenant de l'immeuble 100 rue de Paris à Pantin (93) et remontées dans le musée de l'Ile de France : inscription par arrêté du 19 octobre 1928

Le portail du Petit Château sis 17, rue du Docteur-Berger : inscription par arrêté du 17 avril 1931

Le bain des Chevaux de Sceaux avec ses murs entièrement appareillés en pierre, son fond pavé et sa rampe inclinée, situé dans le parc département de Sceaux (CAD. AE 21) : inscription par arrêté du 12 février 1993





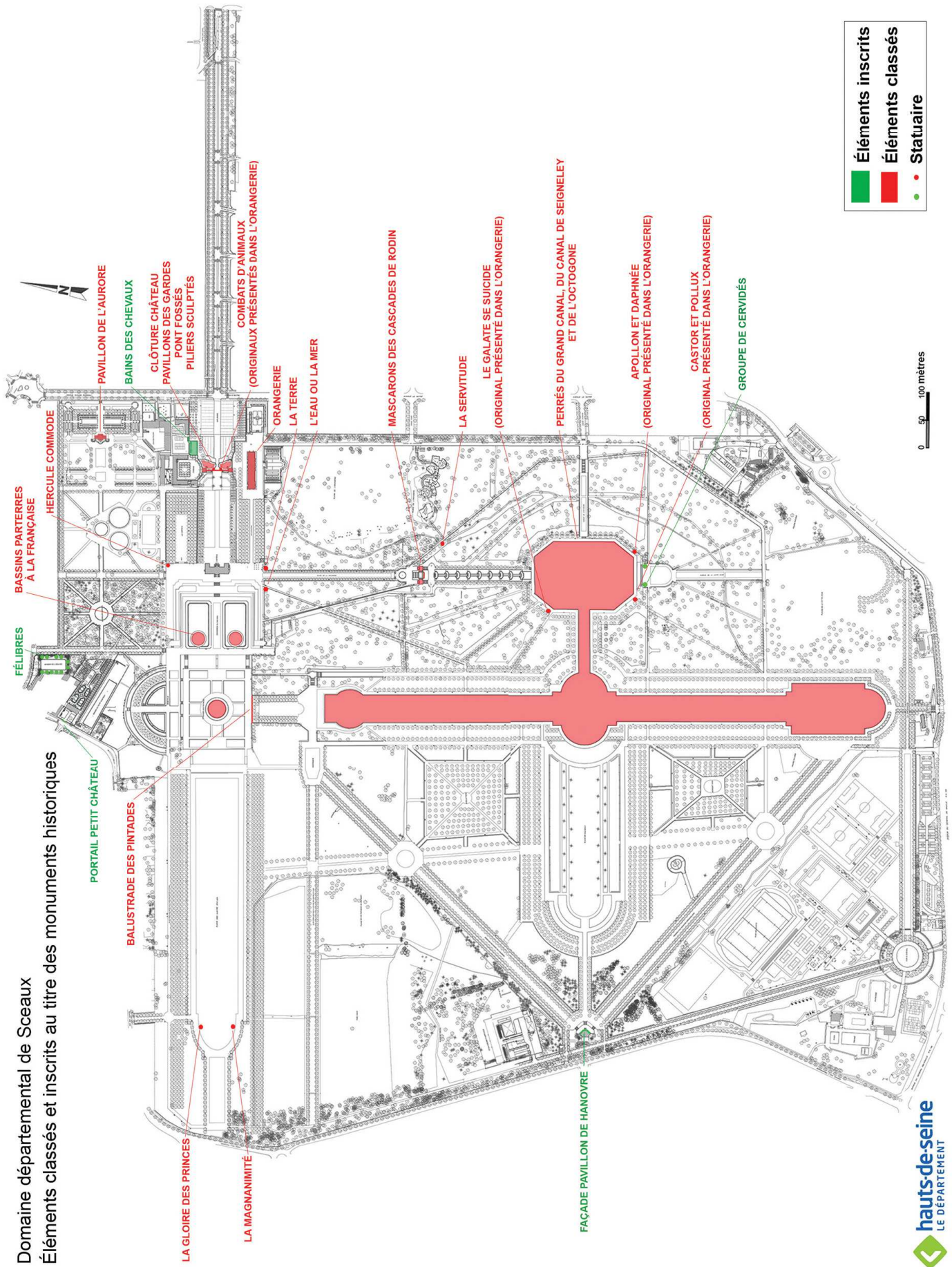
Protection « Site classé » au titre du code de l'environnement, Atlas des patrimoines © Ministère de la Culture



Périmètre et protection MH classés et inscrits, Atlas des patrimoines © Ministère de la Culture



Domaine départemental de Sceaux  
Éléments classés et inscrits au titre des monuments historiques



Plan de localisation des éléments classés et inscrits au titre des monuments historiques. © CD92/S. Gousserey



## 2.3) Protections territoriales

### ZNIEFF de type 1 :

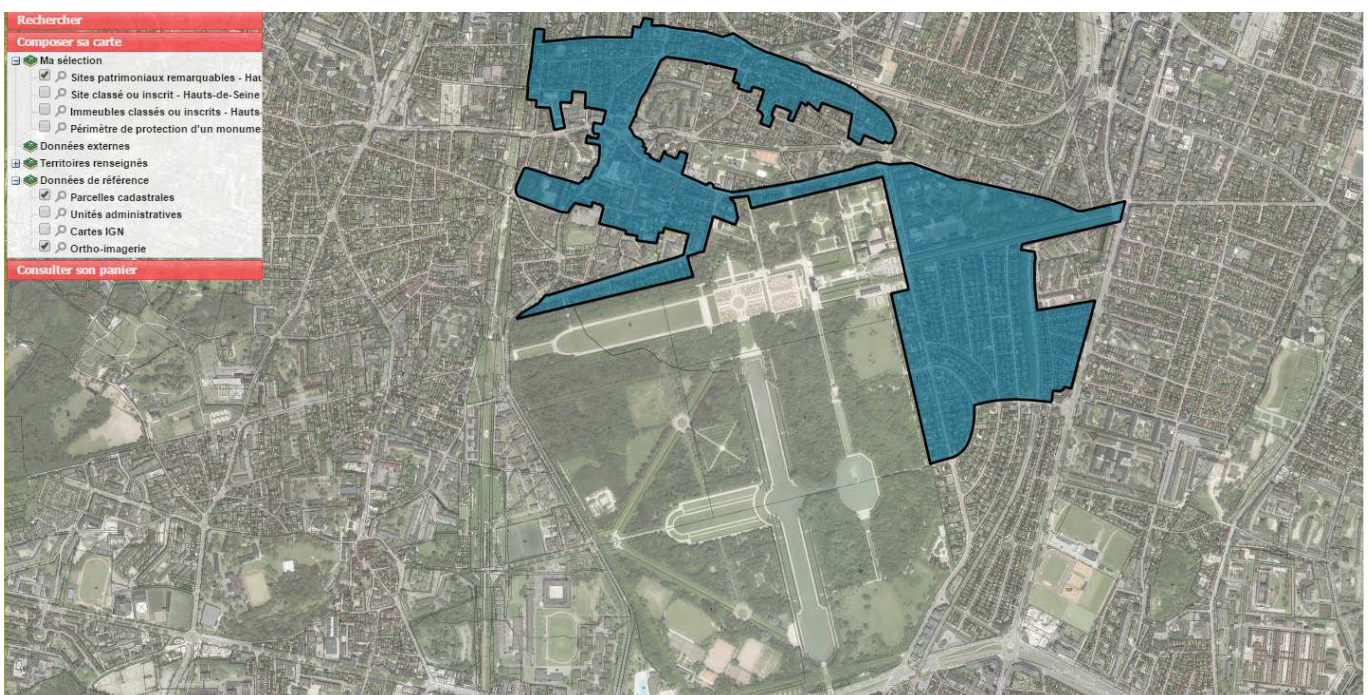
« Prairie et boisement du parc départemental de Sceaux » (inventaire INPN national : 110020469). Inventaire suivi par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

### Département :

Espaces naturels sensibles, article L 142 du code de l'urbanisme adopté en 2001.

### PLU :

Antony et Sceaux : Zone N, Espaces boisés classés & espaces verts protégés (se référer au règlement du PLU) ; Sceaux : la ZPPAUP est transformée par la loi CAP du 7 juillet 2016 en « Site patrimonial remarquable ».



Périmètre du site patrimonial remarquable remplaçant l'ancienne « ZPPAUP », Atlas des patrimoines © Ministère de la Culture

## 2.4) Autres réglementations

### Schéma régional de cohérence écologique :

Lois dites de « Grenelles de l'environnement » du 12 juillet 2010, Participation à l'élaboration des trames vertes et bleues (sont concernés les plans de gestion et schéma des ENS).

### Label « Jardin remarquable » :

Remis par le Ministère de la Culture pour 5 ans. Le contact est le « Correspondant Jardin » dépendant de la Conservation régionale des Monuments Historiques (CRMH).





## Label EVE®, Ecocert

Depuis 2012, ce label est détenu pour un an renouvelable. Son principe consiste à mettre en œuvre une gestion écologique suivant 11 critères dans une logique de développement durable. L'obligation du label est de répondre au cahier des charges et de suivre l'évolution des exigences du référentiel pour le conserver.



### 3) Description de la composition du parc et principales interventions

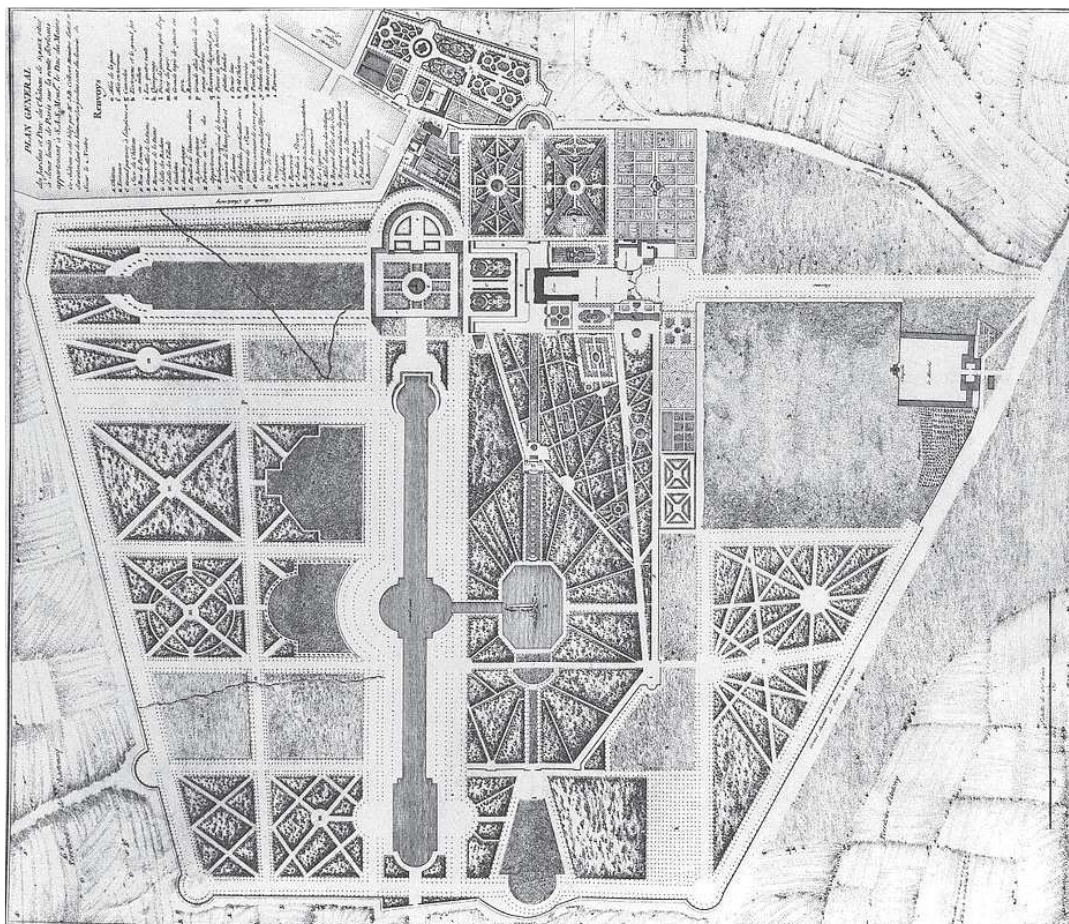
La constitution du domaine de Sceaux est l'œuvre de Colbert, ministre de Louis XIV, à partir de 1670. Le château, édifié en 1673-1674 par Claude Perrault et décoré par Le Brun, a été démoli en 1798. Le pavillon de l'Aurore, édifié à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, se compose d'une rotonde éclairée par six grandes fenêtres carrées et flanquée de deux motifs d'avant-corps ; il est couronné d'un dôme demi-circulaire ; à l'intérieur, la coupole a été peinte par Le Brun. L'orangerie a été édifiée entre 1675 et 1683 ; elle servait à l'exposition des tableaux de Colbert ; elle est construite entièrement en pierre de taille ; en 1871, elle a été tronquée sur 25 mètres environ. Le petit château date du début du 17<sup>e</sup> siècle ; il a été racheté par Colbert en 1680 et utilisé notamment par la duchesse du Maine pour l'éducation de ses enfants. Le château moderne a été construit de 1856 à 1858. Le pavillon de Hanovre, qui date du 18<sup>e</sup> siècle, a été transféré en 1930 du boulevard des Italiens dans le parc du domaine de Sceaux ; les boiseries proviennent de la maison de Mademoiselle Guimard (propriété du service des Domaines qui les a cédées au service MH, qui les a déposées à Sceaux le 8 avril 1969).

Interventions de Léon AZEMA (1925-1935), Grand prix de Rome et Architecte voyer de la ville de Paris (fond médiathèque du patrimoine, côte : 0082/092-Plans d'édifice des Hauts-de-Seine) : Restauration de l'orangerie, du Grand Canal et de l'Octogone (1929), transfert et aménagement du pavillon de Hanovre (1931), nouvel aménagement de la cascade (1934), pour le parc : réaménagement des axes de l'allée d'honneur, du tapis vert, de l'axe nord-sud, allée de Diane (à partir de 1928).

Interventions de Hervé BAPTISTE (1950 à 1979), Architecte en Chef des Monuments Historiques (fond médiathèque du patrimoine, côte : 2001/017/0091, n° du doc : 00988) : correspondances travaux de 1950 à 1976, programme général d'aménagement du parc de Sceaux, de 1976 à 1979.

Intervention de Pierre André Lablaude, Architecte en Chef, Inspecteur des monuments historiques : Restitution des parterres de broderies du grand axe (2013).





Plan général des jardins  
du château de Sceaux,  
XVII<sup>e</sup> siècle



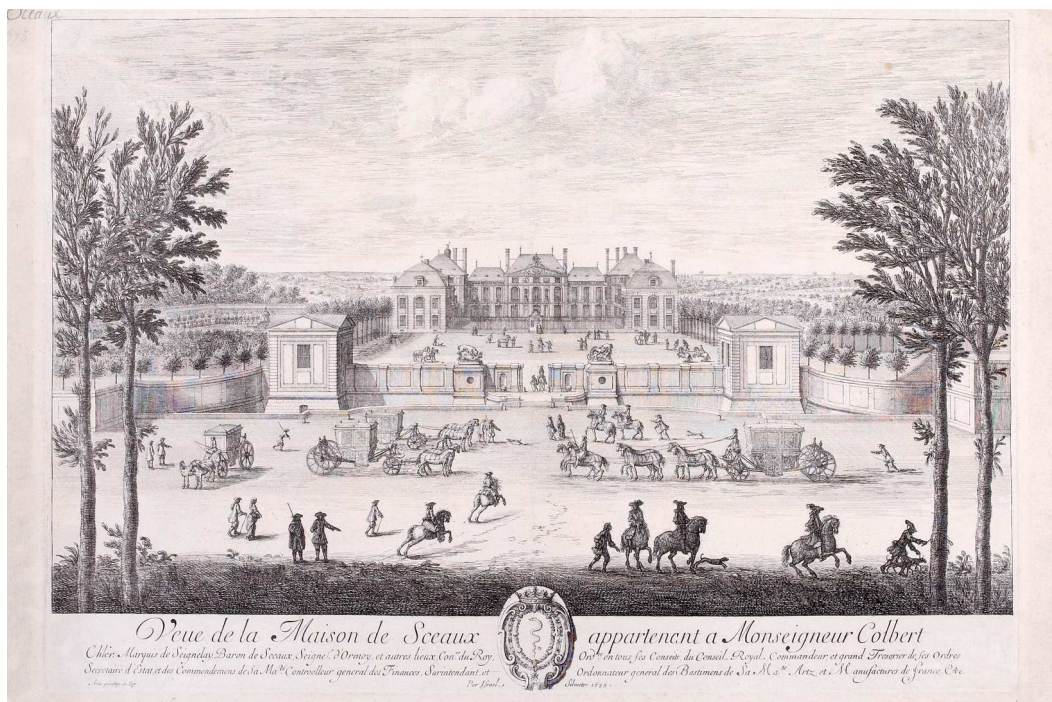
Vue aérienne de 1921

Remontée dans le temps © IGN



Vue aérienne de 1949





Vue de Sceaux du côté de l'entrée (1675). Dessin : Israël Silvestre.  
Collection du musée du domaine départemental de Sceaux.

## L'HISTOIRE DU DOMAINE

La première mention historique concernant le domaine de Sceaux apparaît au XVe siècle, à l'occasion de la vente de la seigneurie de « Sceaux le Petit », fief de 8 hectares, acheté en 1440 par Maître Jean Paillard, conseillé au parlement de Paris. A celui-ci succède Jean Baillet qui agrandit le domaine en 1454 ; il achète la terre dite de « L'Enfermerie » pour la réunir aux terres de « Sceaux le Petit » et de « Sceaux le Grand ». La demeure, une maison bourgeoise implantée au sommet d'une colline est assez importante pour que le roi s'y arrête lors d'un de ses voyages.

En 1597, la famille Potier de Gesvres succédera à la famille Baillet. Les Potier firent construire un premier château et agrandirent la propriété au sud en achetant les terrains marécageux de la Mer Morte (futur emplacement du bassin de l'Octogone).

En avril 1670, ses héritiers vendaient la Terre de Sceaux à Jean-Baptiste Colbert, puissant ministre du roi Louis XIV. Le domaine ne couvrait qu'une cinquantaine d'hectares. Aussitôt, Colbert agrandit la propriété et transforme le château, au sud il y ajoute l'orangerie et la chapelle, et au nord les offices et la conciergerie. L'entrée d'honneur est reconstruite. Le grand jardinier André Le Nôtre est chargé de réaménager les jardins. Il interviendra à Sceaux pendant plus de vingt ans, à chaque agrandissement du parc. Jean-Baptiste de La Quintinie plante le potager tandis que le fontainier Nicolas Le Jongleur aménage le réseau hydraulique.





Vue des parterres et du Grand Canal de Sceaux (vers 1736). Gravure de Jacques Rigaud.  
Collection du musée du domaine départemental de Sceaux.

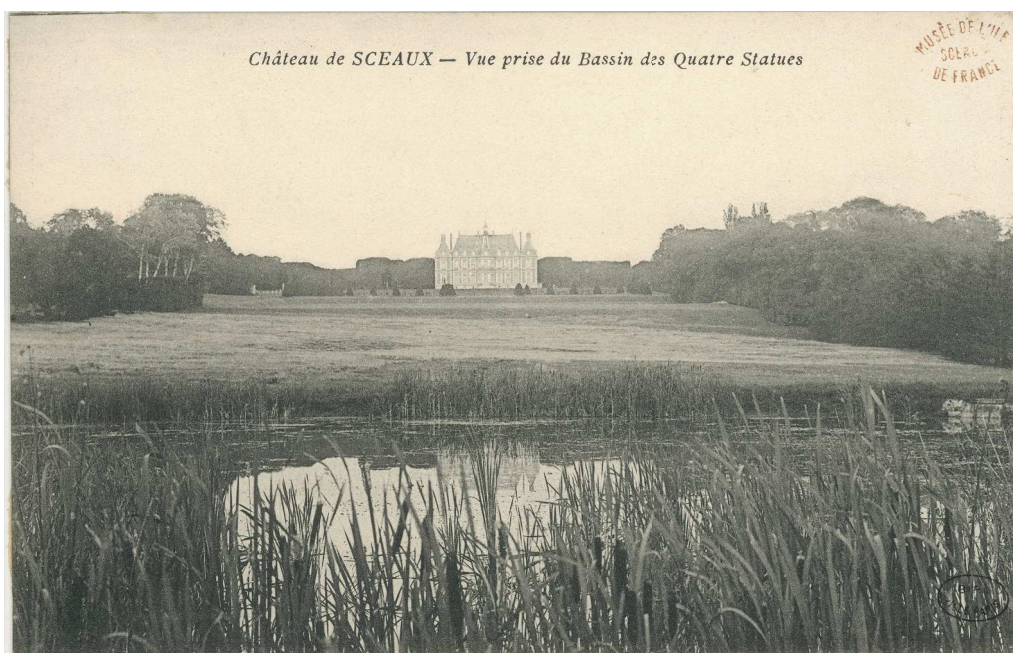
En 1683, au décès de Colbert, son fils aîné le marquis de Seignelay hérite de tous ses biens. Devenu seigneur de Sceaux, il offre, en 1685, au roi Louis XIV une fête magnifique dont les gazettes de l'époque rendront compte. Après avoir fait l'acquisition de la seigneurie de Châtenay, Seignelay agrandit de façon considérable le domaine le portant à 227 hectares. Le Nôtre peut créer le grand canal et la terrasse qui le surplombe (aujourd'hui terrasse des pintades), ainsi que le long tapis vert (la plaine des quatre statues) qui prolonge les parterres à l'ouest du château, en direction de Châtenay.

En 1700, le domaine devient la propriété du duc et de la duchesse du Maine. La duchesse installe à Sceaux sa cour joyeuse de beaux esprits. Elle y organise des activités mondaines et des divertissements dont les «Nuits de Sceaux», restées célèbres. Pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle le parc est parfaitement entretenu par ses différents propriétaires, le prince de Dombes, le comte d'Eu, puis leur cousin le duc de Penthièvre.

A la Révolution, le domaine est confisqué comme bien national puis vendu en 1798 à un riche négociant, Hippolyte Lecomte. Les statues sont dispersées, les jardins sont ruinés, puis le château est détruit vers 1803.

En 1828, la fille d'Hippolyte Lecomte épouse le marquis Napoléon Mortier de Trévisé, qui lance la restauration du domaine. Les pièces d'eau, les allées principales, les abords du château, en général, sont restaurés, et le château, notamment, est reconstruit entre 1856 et 1862 par l'architecte Joseph-Michel Le Soufaché dans un style néo-Louis XIII. Le domaine de Sceaux retrouve alors, pour un temps, un peu de son prestige.

La guerre de 1870 saccage une fois de plus le parc et les bâtiments. La guerre de 1914 et l'occupation par l'armée française aggravent encore la situation. En 1923, la princesse de Cystria Faucigny-Lucinge, descendante des Trévises, vend le domaine au Département de la Seine qui le protège en le faisant classer Monuments Historiques en 1925.



Carte postale, bas de la Plaine des quatre statues. Collection du musée du domaine départemental de Sceaux.

Pour financer les travaux de restauration qui sont confiés à l'architecte Léon Azéma le Département est contraint de lotir une partie du parc. Il est replanté, les pièces d'eau curées, de nouvelles cascades sont construites à l'emplacement des anciennes détruites à la Révolution. Des modifications fondamentales ont été apportées à l'ouest du parc qui offre un visage résolument moderne. Les anciennes parcelles carrées de bois et de prés qui dessinaient, à l'époque classique, un damier végétal ont disparu au profit d'une vaste surface sur laquelle deux longues allées dessinent un triangle dont la base est formée par le Grand canal. Au sommet trône le Pavillon de Hanovre, construit en 1757 (boulevard des Italiens à Paris), et transféré en 1930 au parc de Sceaux.

Le parc est inauguré, en 1935, par Albert Lebrun, Président de la République. Le domaine connaît, une nouvelle fois encore, l'occupation militaire des armées françaises, allemandes et américaines durant la seconde guerre mondiale. Dès 1948, des réparations importantes sont entreprises afin de remettre les bâtiments en état. Côté parc on aménage le triangle compris entre les deux extrémités du Grand Canal et le Pavillon de Hanovre. On y installe notamment un tapis vert : la plaine de Châtenay.

En 1964, à l'occasion du découpage administratif de la région parisienne, le département des Hauts-de-Seine voit le jour et devient, en 1970, propriétaire du domaine de Sceaux. Quelques grands principes guident la conduite des



travaux. Dans les parties où se lit encore le plan classique de Le Nôtre, c'est-à-dire principalement les abords du château et les deux axes majeurs du parc, s'impose la volonté de respecter le dessin initial. Les secteurs non-conformes au plan du XVIIe siècle mais d'inspiration classique (perspective de Hanovre, bosquets nord et sud ...) doivent assurer la transition entre le parc hérité de Le Nôtre et les parties paysagères, librement plantées d'essences diverses, qui constituent le reste du domaine. Il faut attendre 1982 pour que les travaux soient entièrement achevés. Encore aujourd'hui le Département ne cesse de préserver et de mettre en valeur ce domaine riche en patrimoine.



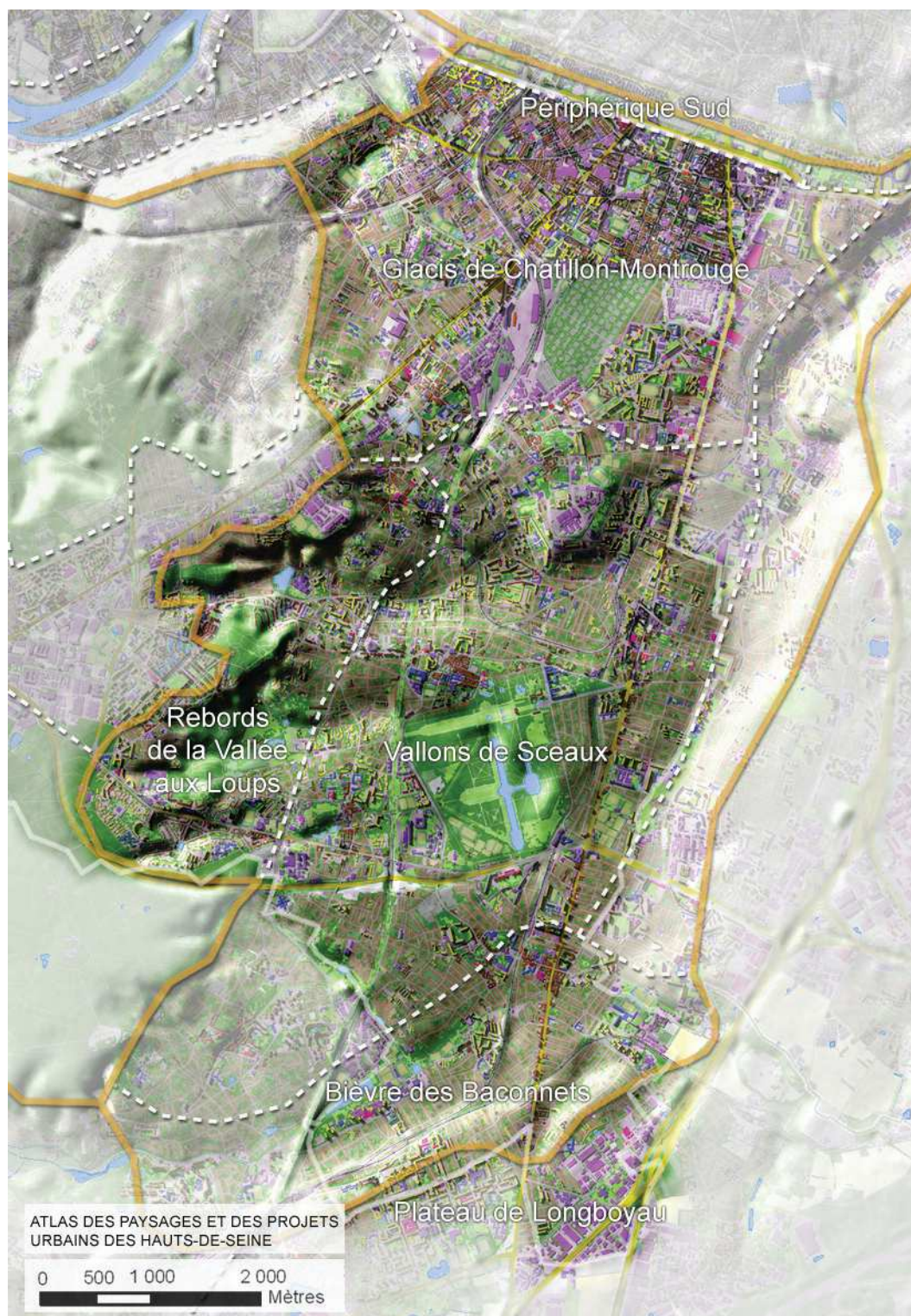
Vue sur les cascades ; passage de la garde équestre départementale.  
© CD92/O. Ravoire



## LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

### 1) Contexte paysager et géologique

A 5 km au sud de Paris, le parc de Sceaux, vaste de 184 ha se situe à cheval sur les communes de Sceaux (partie nord) et Antony (partie sud) ; la limite communale suivant l'axe de la perspective « Pavillon de Hanovre – Octogone ». Selon l'atlas des paysages des Hauts-de-Seine, le parc se situe dans l'unité paysagère dites « des versants de la Bièvre, d'Antony à Montrouge », et plus exactement, dans la sous-unité du « vallon de Sceaux ».



Carte extraite de l'atlas des paysages des Hauts-de-Seine.

© [www.paysages.hauts-de-seine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paysages.hauts-de-seine.developpement-durable.gouv.fr)

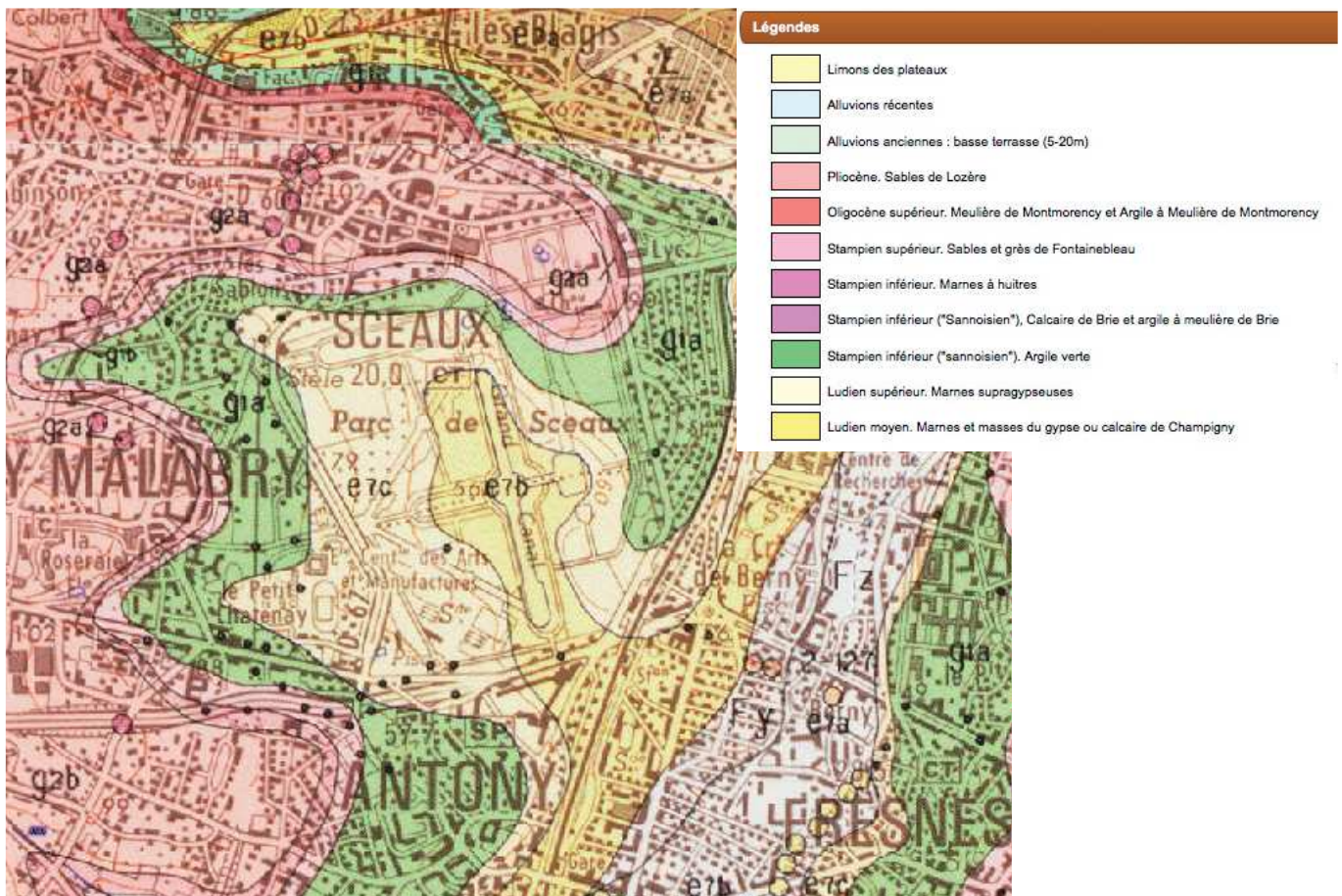


En aval de la Vallée aux loups, le parc de Sceaux occupe le coteau nord-est du ru d'Aulnay, qui traverse le parc, entrant par la Porte Couderc (Rue Paul Couderc) et ressortant par le sud du Grand Canal, à la Grenouillère. Le point culminant du parc est centré sur le château (92 m) et le point le plus bas est situé au niveau du grand Canal (56 m).

Les formations géologiques portant le sol du parc de Sceaux proviennent de dépôts sédimentaires dus aux dernières transgressions marines de la région (envahissement par la mer), il y a une trentaine de millions d'années (les étages Ludien et Stampien). Quatre couches principales affleurent sur le parc selon le relief :

- zone basse : calcaires de Champigny ou des Marnes avec masse de gypse (autour du Grand Canal et de l'Octogone)
- zone moyenne : marnes supra-gypseuses blanches (à l'est de l'Octogone et à l'ouest de la plaine de Châtenay)
- zone haute : argile verte (à l'est du parc, notamment la plaine de l'orangerie et à l'ouest du parc, notamment les entrées des parcs canins)
- zone haute : calcaires, argiles à meulière de Brie et marnes à huîtres (Petit Château, Pomone, Aurore, Château, Orangerie, Esplanade).

Le sol caractérisé par ses formations géologiques marines est de type basique (pH entre 7.5 et 8.8).



Extrait de la Carte géologique de France (BRGM)

## 2) Habitats naturels et végétation

Le parc de Sceaux se compose de quatre grandes entités écologiques :

- milieu ouvert : dominé par les herbes (pelouse, prairie et friche),
- milieu fermé : dominé par les arbres et arbustes (boisement),
- milieu humide : dominé par l'eau,
- corridor écologique : l'allée d'honneur.

### 2.1) Le milieu ouvert



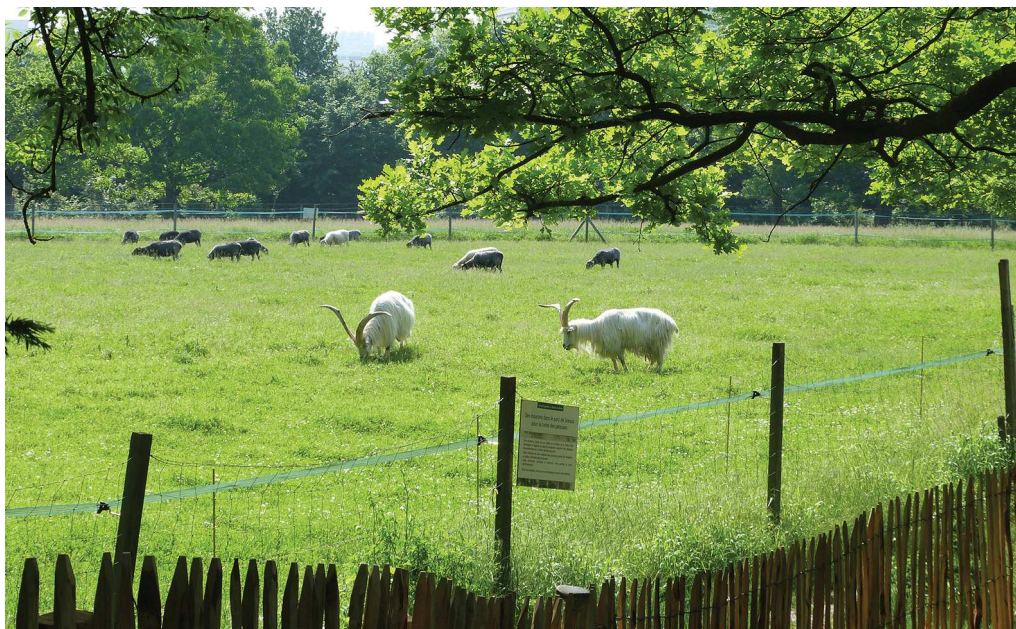
La plaine de l'Orangerie  
au printemps.  
© CD92/O. Bouviala

L'architecture même du parc de Sceaux repose sur la dualité qu'il y a entre les zones ouvertes et fermées. Les unes étant délimitées par les autres. L'entretien des espaces ouverts permet donc de conserver la structure historique du parc et d'éviter leur disparition au profit d'un couvert définitivement boisé. Car, sans intervention humaine, le territoire serait très probablement recouvert par une forêt décidue, constituée de charmes, de chênes, de tilleuls, de hêtres caractérisant le climat régional (état stable de la végétation sur le moyen terme, conditionné par le climat et le sol). Une pelouse, une prairie, une friche n'existent donc dans la durée que par une gestion active de l'homme (tonte, fauche, pacage).

Les tapis de gazon (tondu ras et arrosé pour rester vert) sont situés autour du château dans la partie nord-est du parc – Jardins de l'Intendance et de l'Aurore, plaine des Taureaux, Les Broderies... . Les tapis de pelouse (tondus plus haut que le gazon et non arrosés pour économiser la ressource en eau) forment les grandes plaines du parc – Plaine des quatre statues, de la Patte d'oie, de l'Orangerie, de Châtenay. Ses deux formations herbacées, semées de graminées et entretenues régulièrement ont des vocations horticoles, ornementales, particulièrement pour les gazons, et d'accueil du public, notamment pour les pelouses.



Pâture de la plaine de la  
patte d'Oie. Chèvres des  
fossés au premier plan.  
© CD92/O. Bouviala



À vocation écologique et paysagère, les prairies des plaines de l'ex-pépi- nière, de la patte d'oie et de la lisière du parc des sports d'Antony, sont gérées de façon extensive. Elles sont dominées par les graminées (Fro- mental élevé, Ray-grass commun, Pâturin commun), accompagnées par une multitude d'autres variétés fleuries (Grande marguerite, Achillée mil- lefeuille, Lotier corniculé, Mauve musquée, Vesce cultivée, Origan com- mun...). Fauchées une ou deux fois l'année selon l'endroit, elles supportent la quasi-totalité de la biodiversité floristique et faunistique de milieu ouvert au sein du parc. Pour cela, elles constituent la base de la chaîne alimentaire de cet écosystème prairial : la production de fleurs, de pollen, de nectar, de chaumes et de graines offrent un gîte et un couvert à de nombreux insectes, araignées, petits mammifères et oiseaux. Les insectes végétariens nourrissent les petits prédateurs insectivores (arai- gnées, chauve-souris, campagnols) nourrissant eux-mêmes les plus gros prédateurs du parc (faucon crécerelle, chouette hulotte, épervier d'Eu- rope, fouine, renard...). Les produits des fauches sont mis en meule chaque année pour offrir un refuge hivernal aux hérissons, crapauds et orvets notamment.



Mauve musquée  
(*Malva moschata*).  
© CD92/O. Bouviala

Plusieurs parcelles sont destinées au pâturage. Elles accueil- lent des races rustiques et en voie de disparition : vaches nantaises, moutons d'Ouessant et chèvres des fossés en- tiennent ces espaces. L'objectif est de limiter les consom- mations de carburants et de créer des ambiances champêtres.

## 2.2) Le milieu fermé

Comme il a été dit précédemment, sans intervention humaine, le parc de Sceaux serait sûrement un vaste bois formé d'arbres aux feuilles caduques (charmes, chênes, tilleuls, hêtre, frêne, trembles...) marqué aux points les plus bas, par la présence de zones humides. Bien entendu cette formation forestière naturelle a depuis longtemps été transformée par la main de l'homme, du Néolithique (- 6 000 ans avant J.-C.) avec le début de l'agriculture, jusqu'à nos jours, en passant par les mains du maître jardinier André Le Nôtre au XVII<sup>e</sup> siècle. Aussi, si l'arbre a perduré sur le site, il s'est largement diversifié dans ses variétés, ses formes et ses plantations. Et, il n'en reste pas moins une composante essentielle de l'architecture du parc, formant ainsi 60 ha de boisements, 5 000 arbres d'alignements dont 12 km de linéaires taillés en rideau.



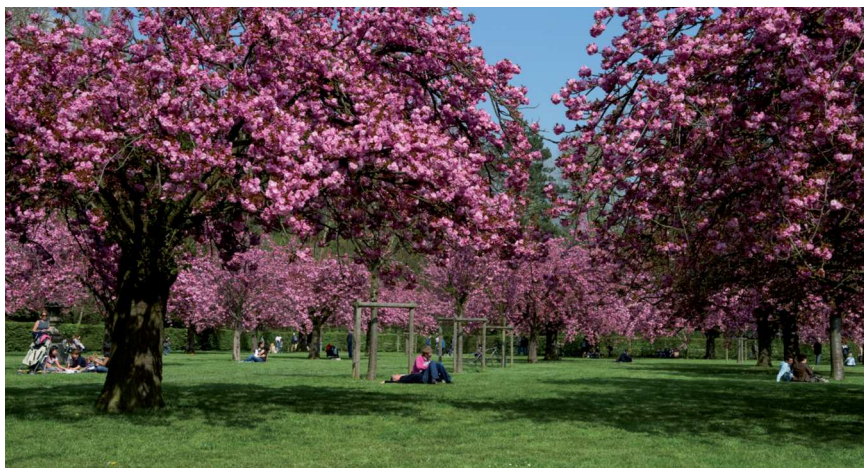
Vue aérienne centrée sur l'allée de la Duchesse. Noter la domination des boisements sur la partie sud du parc.  
© CD92/O. Bouviala

Les formations arborées les plus horticoles sont représentées par des alignements d'arbres, des mails, des quinconces et des bosquets plantés. Les alignements et les mails sont principalement constitués de tilleuls (*Tilia platyphyllos* sur l'allée d'honneur, *Tilia x europaea 'Pallida'* sur l'allée de la Duchesse, l'allée de Diane), de marronniers (*Aesculus hippocastanum* sur les mails des plaines des quatre statues), de platanes (*Platanus x acerifolia* sur les perspectives convergeant vers le pavillon de Hanovre) et plus exceptionnellement de cèdres (*Cedrus libani atlantica 'Glauca'* sur l'allée des cèdres) et de peupliers (*Populus nigra italica* (clône T2315) du Grand Canal). Afin de remettre en avant une espèce historiquement utilisée, mais décimée par la maladie, des Ormes résistants au champignon de la graphiose sont introduits dans le parc : mail de la Plaine de Châtenay et ponctuellement autour du château. Il s'agit notamment des variétés *Ulmus Vada*<sup>®</sup> 'Wanoux', *Ulmus Lutèce*<sup>®</sup> 'Nanguen'.





Rideau de Platanes (*Platanus x acerifolia*) dans la perspective du pavillon de Hanovre.  
© CD92



Bosquet nord au mois d'avril avec cerisiers en fleurs (*Prunus serrulata* 'Kanzan')  
© CD92/O. Ravoire

Deux bosquets méritent d'être cités plus particulièrement dans ce chapitre : les Bosquets Nord et Sud réalisés lors du grand chantier de restauration du parc par Léon Azéma au début des années 30. Situés de part et d'autre de la Plaine de Châtenay, le Sud est majoritairement planté de *Prunus avium* 'Plena' aux grosses fleurs blanches et le Nord, le plus célèbre, de *Prunus serrulata* 'Kanzan'. Ces cerisiers japonais d'ornement, aux grosses fleurs roses, du groupe sato-zakura (terme désignant au Japon ces arbres en fleur) rentrent en pleine floraison autour du 15 avril. Au-delà, de ces formations régulières, les boisements de type taillis, futaies, taillis sous futaie restent constitués pour la plupart d'essences d'arbres locales : Chênes (*Quercus robur*, *Q. petraea*), Erables (*Acer pseudoplatanus*, *A. platanoides*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Charme commun (*Carpinus betulus*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*).

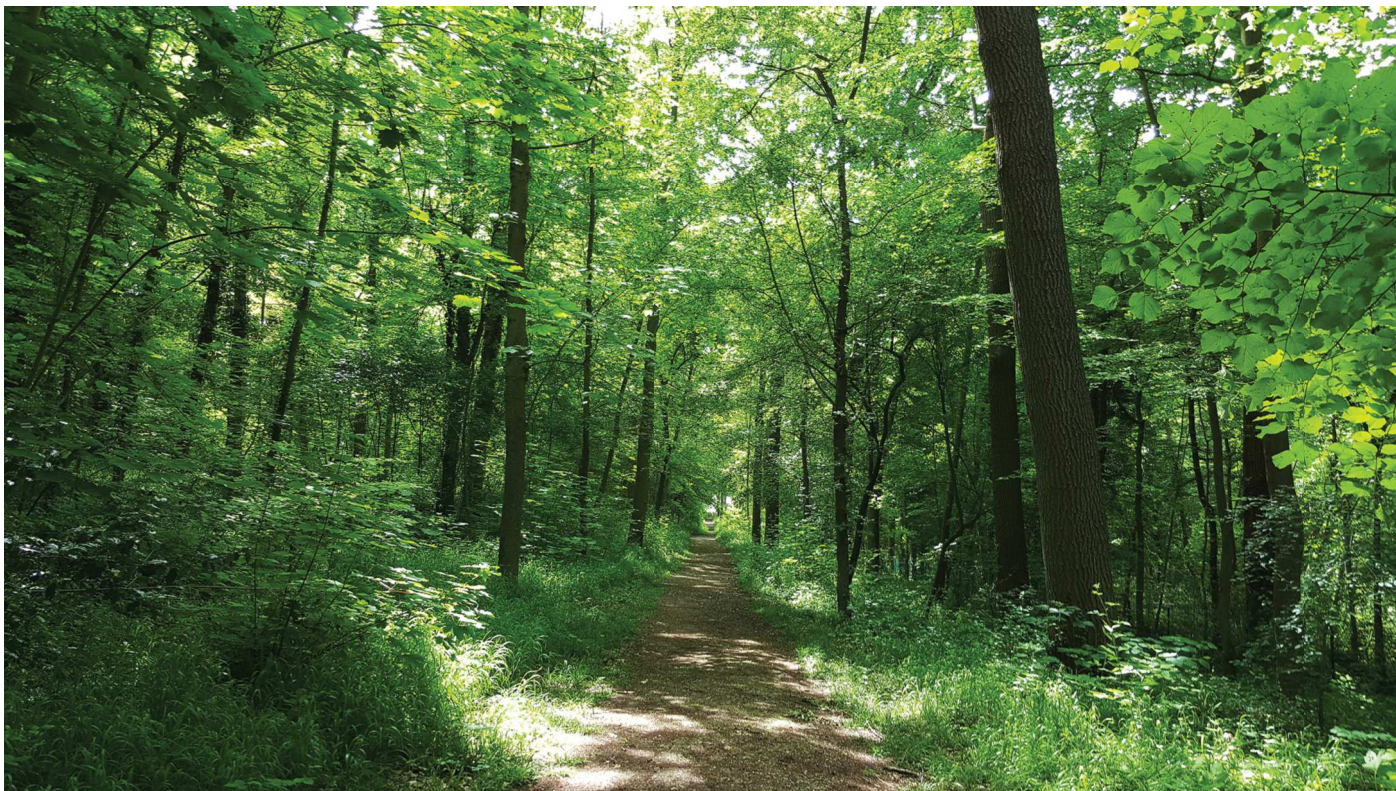
La strate arbustive des boisements est principalement constituée de : Sureau noir (*Sambucus nigra*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Rosier des chiens (*Rosa canina*), Noisetier (*Corylus avellana*), Houx (*Ilex aquifolium*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*), Camérisier à balai (*Lonicera xylosteum*), Ronces commune et bleuâtre (*Rubus fruticosus* et *R. caesius*).

La strate herbacée est quant à elle dominée par le Lierre (*Hedera helix*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*), la Laîche des bois (*Carex sylvatica*), la Renoncule tête d'or (*Ranunculus auricomus*) et le Gouet tacheté (*Arum maculatum*).

Globalement, ces boisements sont représentatifs du groupement végétal appelé « ormaie rudérale ». Il s'agit d'une évolution d'une chênaie-charmaie ou chênaie-frênaie dégradée ou en cours de reconstitution.



Auparavant, cette formation était marquée, comme son nom l'indique, par la présence de l'Orme champêtre (*Ulmus campestris*). Mais celui-ci s'est fait beaucoup plus rare depuis la maladie de la graphiose et a laissé sa place aux Erables sycomores et planes notamment. En dehors des zones de régénération dirigées par les gestionnaires, où les essences sont choisies pour former un boisement de qualité reconstituant la chênaie-charmaie d'origine, l'Ormaie rudérale s'exprime librement dans les Zones Naturelles Protégées (ZNP).



Ambiance forestière entre les ZNP boisées de l'Octogone.  
© CD92/O. Bouviala

### 2.3) Les Zones naturelles protégées (ZNP)

Ces ZNP sont des espaces clôturés, interdits au public, couvrant 7 ha de boisement autour de l'Octogone et environ 1 ha de prairie à l'ouest du parc. La vocation de ces zones est écologique : refuge pour les animaux sauvages (pas de dérangement par le public ou par les chiens des promeneurs), végétation poussant librement au sol (pas de tassement du sol dû au piétinement), bois mort laissé sur pied (pas de risque de blesser les usagers), ronciers (pas de contrainte horticole). Ces zones sont gérées avec un minimum d'interventions : ramassage des déchets, coupe et abattage de bois à proximité des allées, contrôle des plantes envahissantes. C'est assurément les zones les plus sauvages des parcs. Elles contribuent à enrichir la diversité animale du site, notamment en insectes sapro-xylophages tel que le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) dont les larves se nourrissent de bois mort.



Le concept de ZNP est né suite à la tempête de 1999. De nombreux boisements avaient été dévastés ; certaines parcelles ont donc été replantées et d'autres ont été choisies pour accueillir une régénération spontanée de la végétation. Dix-sept ans après, la reconstitution des sols et l'utilité des ZNP comme refuge pour la faune sauvage sont avérées. En revanche, la régénération spontanée n'a pas conduit à une végétation diversifiée et intéressante en terme d'habitat écologique local. De plus, la proportion de bois morts, abattus et laissés sur place, a été grandissante et confère aujourd'hui à ces espaces un sentiment d'abandon. Aussi, il a été décidé de ré-intervenir sur ces zones avec l'objectif de développer des boisements indigènes plus riches en espèces et de garantir une certaine qualité paysagère. La vocation écologique des ZNP est confirmée, même si leur qualité esthétique est désormais prise en considération également. Il n'y a pas d'incompatibilité entre ces deux notions ; au contraire, elles doivent se soutenir. Des parcs urbains, tels que Sceaux, doivent en être l'exemple.



Régénération spontanée du boisement dans une zone naturelle protégée (ZNP)  
© CD92/O. Bouviala



## Domaine départemental de Sceaux: Localisation des zones naturelles protégées (ZNP).

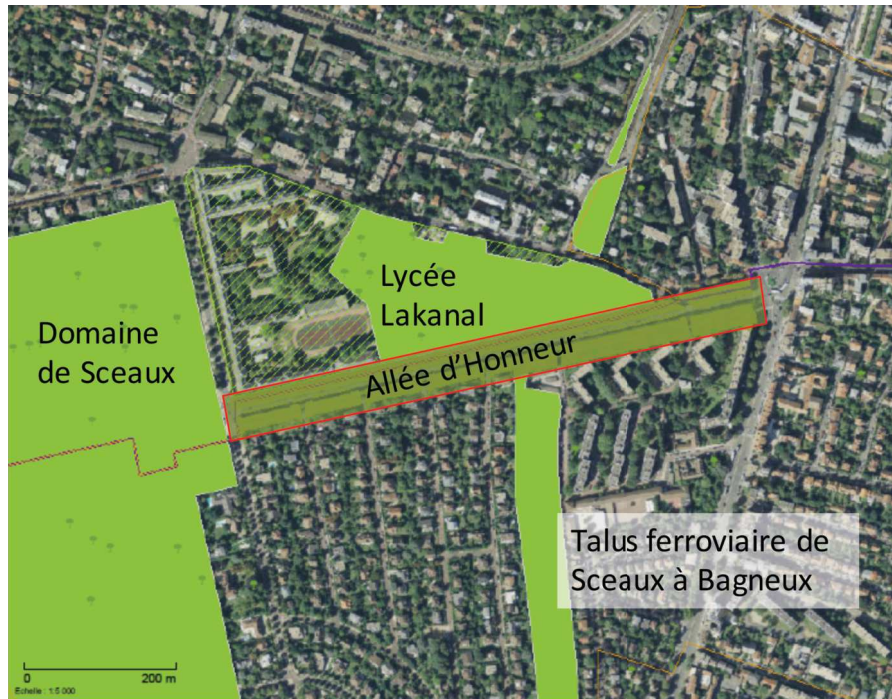


Les ZNP du domaine de Sceaux.  
© CD92/B. Lagier



## 2.4) Un corridor écologique : l'allée d'Honneur

Position intéressante de l'allée d'Honneur reliant 3 espaces naturels sensibles (ENS).  
© CD92/O. Bouviala



Longue de 700 mètres, l'allée d'Honneur relie l'esplanade du château à la place de la Libération à Bourg-la-Reine. Elle présente un ensemble remarquable de 350 tilleuls plantés en double mails et taillés en marquise. Aussi, elle est incluse dans la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) définie dans le plan local d'urbanisme de la ville de Sceaux.

Allée d'Honneur.  
Vue depuis une nacelle,  
vers le château,  
au-dessus des plateaux  
de tilleuls.  
© CD92/O. Bouviala





Elle peut également être considérée comme une liaison verte entre trois espaces naturels sensibles : le parc de Sceaux, le parc du lycée Lakanal et les talus ferroviaires de Sceaux à Bagneux. Offrant plusieurs strates de végétation (arborée, arbustive et herbacée) elle peut effectivement faire office de corridor écologique.

Cette fonction a été renforcée lors du dernier plan de gestion en remplaçant les anciennes haies taillées de pyracantha et cotoneaster par des haies bio-fonctionnelles plus adaptées à la qualité biologique du site. Douze espèces de plantes ont donc été sélectionnées pour leur qualité esthétique et écologique (sureau, noisetier, viorne, charme, myrtille, cornouiller...). Toutes ont été choisies également en fonction de leur capacité à fournir un abri et de la nourriture aux espèces auxiliaires, assurant ainsi une protection biologique des tilleuls (contre les acariens et pucerons).



Haie nouvellement plantée, en forme libre, contrastant avec la régularité des tilleuls taillés.

© CD92/O. Bouviala

## 2.5) Le milieu humide



Vue sur l'Octogone et la partie centrale du grand Canal. Point bas du parc, en pied de coteau, espace naturellement humide.

© CD92/O. Ravoire



Il est difficile de considérer ce milieu comme un habitat naturel ou semi-naturel dans le parc actuel, tant ces zones ont été retravaillées au fur et à mesure des époques. En effet, la configuration des lieux (en vallon) imposait naturellement des zones humides, marquées notamment par le cheminement du rû d'Aulnay, par une vaste mouillère dans la cuvette de la Plaine des quatre statues et par l'étang de la mer morte (emplacement actuel de l'Octogone). Dès l'époque de Colbert, celles-ci ont été artificialisées avec la construction d'ouvrages d'art (bassins d'ornement, cascades, canal ouvert et enterré). Dernièrement, en 2005, c'est un bassin de stockage et d'épuration des eaux de 4 000 m<sup>3</sup>, qui a été construit sous la Plaine des quatre statues, pour contrôler les eaux du rû d'Aulnay qui se jettent dans le Grand Canal. Aujourd'hui, il n'existe donc quasiment plus de zones humides libres sur le parc (hormis quelques petites mares creusées il y a une dizaine d'années dans les zones naturelles protégées). Le plan d'eau principal (Grand canal, canal de Seignelay et Octogone), vaste de 9 hectares est alimenté par les précipitations directes (20%), les ruissellements du parc (60%), le forage au niveau des Pintades (10%) et les eaux clarifiées du rû d'Aulnay (10%).

Notons que ce plan d'eau est autorisé à la pêche, sous la responsabilité de l'Association Agréée de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA 92 et 75 Ouest), qui procède régulièrement en fin d'année, à un repeuplement en poissons (brochets, sandres, perches, tanches, carpeaux, truites arc-en-ciel et gardons).



Berge renaturée du Bassin des Lilas.  
© CD92/O. Bouviala

Lors du dernier plan de gestion, il a été convenu de conduire des opérations d'amélioration de l'habitat humide. Dans ce cadre, une mare a été créée dans la ZNP proche du bassin des Lilas. Ce dernier a été enrichi d'une berge naturelle végétalisée et d'une zone de retenue d'eau, afin de développer la population de crapauds communs et de tritons palmés. Depuis, on y observe aussi des reproductions régulières d'odonates et de grenouilles rousses. Sur le grand Canal, l'Octogone et le bassin du petit Château, un système de radeaux flottants végétalisés a été testé pour développer la reproduction des oiseaux d'eau (en surface) et des poissons (sous l'eau, grâce à l'entrelac racinaire des plantes hélophytes). L'expérience a été convaincante pour l'avifaune, puisque de nombreux oiseaux ont utilisé ces radeaux à des fins de refuge ou de reproduction. En revanche, les plantes (joncs et carex) ne se sont pas pérennisées sur la structure, dont la flottaison était déficiente. Aussi, les radeaux ont eu une existence de 3 ans. Le plan de gestion 2017-2021 programme l'installation d'îlots végétalisés permanents, avec un nouveau type de structure porteuse qui reste à concevoir.



Radeau du grand canal (nord) juste après son installation, 2013.  
© CD92/O. Bouviala



Même radeau un an après, 2014.  
© CD92/O. Bouviala



### 3) La faune sauvage

Les espèces présentes sur le parc de Sceaux sont généralement considérées comme communes pour la région francilienne. Il faut toutefois reconnaître la qualité « naturelle » du parc en tant que Cœur de nature majeur pour le Sud-ouest de l'agglomération parisienne. Dans ce contexte, la qualité et la diversité des paysages et des habitats composant le site, permettent d'accueillir une faune, elle-même, bien diversifiée.

#### 3.1) Les oiseaux

- Les oiseaux nicheurs

En 2016, un inventaire ornithologique réalisé par Bruno Lebrun du CORIF (Centre ornithologique de la région Ile-de-France), a permis de dénombrier 43 espèces nichant sur le site. En dehors du cortège ordinaire que l'on trouve dans les parcs et jardins arborés de milieu urbain (pigeons, pic verts, pies, corneilles, rouges-gorges, fauvelles à tête noire, mésanges, merles, grives...), il faut noter la nidification de trois espèces de rapaces : l'épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) – 2 couples ; le faucon hobereau – 1 couple et la chouette hulotte – 2 à 3 couples.

Liste exhaustive :

- Accenteur mouchet : 5 à 10 couples. Population en régression (10 à 20 couples en 2013).
- Bouvreuil pivoine : 3 à 5 couples. Population apparemment stable.
- Canard colvert : Quelques femelles (de 1 à 5). Population apparemment stable.
- Chardonneret élégant : 2 à 3 couples. Population apparemment stable.
- Choucas des tours : 2 couples. Jusqu'à présent cette espèce n'a niché qu'occasionnellement.
- Chouette hulotte : 2 à 3 couples. Population apparemment stable.
- Corneille noire : 30 à 40 couples. Population apparemment stable.
- Epervier d'Europe : 1 à 2 couples. Population apparemment stable.
- Etourneau sansonnet : 30 à 50 couples. Cette espèce a subi une importante régression.
- Faucon hobereau : 1 couple depuis 2013. Population apparemment stable
- Grive draine : 1 à 2 couples probables. Population en régression (3 à 5 couples en 2013).
- Fauvette à tête noire : 40 à 50 couples. Population apparemment stable.
- Foulque macroule : 4 à 5 couples depuis 2014. Population apparemment stable.
- Gallinule poule-d'eau : 4 à 5 couples. Population apparemment stable.
- Geai des chênes : 5 à 10 couples. Population apparemment stable.
- Grimpereau des jardins : 20 à 30 couples. Population apparemment stable.



Choucas des tours  
© CD92/O. Bouviala



Chouette hulotte  
photo prise sur le site  
© CD92/J.-P. Moussus



Epervier d'Europe,  
nichée sur le domaine  
© CD92/S. Gauduchon



Fauvette à tête noire, à droite  
le mâle, à gauche avec une  
calotte brune, un jeune ou  
une femelle.  
© CD92/P. Fontaine

- Grive musicienne : 20 à 30 couples. Population apparemment stable.
- Héron cendré : 1 couple depuis 2014. Population apparemment stable.
- Hirondelle rustique : 1 couple depuis 2012. Population apparemment stable.
- Merle noir : 50 à 70 couples. Population apparemment stable.
- Mésange bleue : 70 à 100 couples. Population apparemment stable.
- Mésange huppée : 3 à 5 couples liés aux conifères. Population apparemment stable.
- Mésange charbonnière : 70 à 100 couples. Population apparemment stable.
- Mésange à longue queue : Une dizaine de couples. Population apparemment stable.
- Mésange noire : 2 à 3 couples probables liés aux conifères. Population apparemment stable.
- Mésange nonnette : 5 à 10 couples. Population apparemment stable.
- Perruche à collier : 80 à 90 couples. Population en augmentation.
- Pic épeiche : 7 à 10 couples. Population apparemment stable.
- Pic épeichette : 2 à 3 couples probables. Population apparemment stable.
- Pic mar : 1 à 2 couples probables depuis 2013. Population apparemment stable.
- Pic vert : 5 à 10 couples. Population apparemment stable
- Pie bavarde : 5 à 10 couples. Population en augmentation (3 à 5 couples en 2013).
- Pigeon colombin : 20 à 30 couples. Population apparemment stable.
- Pigeon ramier : 60 à 90 couples. Population apparemment stable.
- Pinson des arbres : 30 à 50 couples. Population apparemment stable depuis 2010.
- Pouillot véloce : 20 à 30 couples. Population apparemment stable.
- Roitelet à triple bandeau : 1 à 2 couples probables. Population apparemment stable.
- Roitelet huppé : une dizaine de couples liés aux conifères. Population apparemment stable.
- Rouge-gorge familier : 40 à 60 couples. Population apparemment stable.
- Rougequeue noir : 1 à 2 couples sur les bâtiments du parc. Population apparemment stable.
- Sittelle torchepot : 12 couples. L'espèce peine à retrouver les effectifs des années 1990.
- Troglodyte mignon : 50 à 70 couples. Population apparemment stable.
- Verdier d'Europe : 2 à 3 couples probables. Population en constante régression depuis 2005 (10 à 20 couples).



Mésange nonnette  
© CD92/G. Blondeau



Pic épeichette  
© CD92/P. Fontaine



Perruche à collier  
© CD92/O. Bouviala



Sittelle torchepot  
© CD92/G. Blondeau



Troglodyte mignon  
© CD92/M. Gosset



- Les oiseaux de passage

Le parc de Sceaux, de par la diversité de ses paysages, a toujours attiré bon nombre d'oiseaux migrateurs. Les changements d'orientation des gestionnaires, entrepris depuis maintenant plus d'une décennie, n'ont fait qu'amplifier ce phénomène. Pour preuve, plusieurs espèces (en gras dans le texte) ont fait l'objet d'une première mention entre les deux dernières synthèses.



Bergeronnette des ruisseaux  
© CD92/P. Fontaine



Corbeau freux  
© R. Koromowski



Corneille noire  
© CD92/O. Bouviala



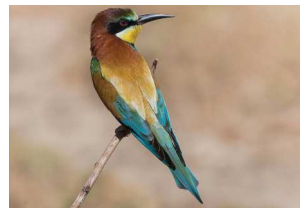
Fauvette grisette  
© CD92/P. Fontaine

- Alouette des champs: régulière, en survol à l'automne (octobre, novembre).
- Alouette lulu : régulière, en survol à l'automne (octobre, novembre) ou en fin d'hiver (février/mars).
- Balbuzard pêcheur : très rare, occasionnel en survol au printemps ou en fin d'été.
- Bécasse des bois : occasionnelle à l'automne (octobre, novembre) ou au printemps (mars).
- Bergeronnette grise : régulière à l'automne (octobre, novembre) et au printemps (mars, avril).
- Bergeronnette printanière : régulière au printemps (avril, mai) et en fin d'été (août, septembre).
- Bergeronnette des ruisseaux : hivernante régulière, quelques individus (de 1 à 4).
- Bernache du Canada : occasionnelle tout au long de l'année.
- Bondrée apivore : régulière en survol à la fin de l'été (août, septembre).
- Bruant des roseaux : régulier en survol à l'automne (octobre, novembre).
- Buse variable : régulière en survol à l'automne (octobre, novembre) ou en hiver (février, mars).
- Canard souchet : rare occasionnelle à l'automne ou en hiver
- Chevalier cul-blanc : occasionnel au printemps (mars, avril) ou en fin d'été (juillet, août).
- Chevalier guignette : régulier au printemps (avril, mai) et en fin d'été (juillet, août).
- Cigogne blanche : rare occasionnelle en survol au printemps ou en fin d'été.
- Coucou gris : rare occasionnel au printemps (avril, mai) ou en fin d'été (août, septembre).
- Corbeau freux : occasionnel en survol à l'automne (octobre, novembre) ou en hiver (février, mars).
- Cygne tuberculé : occasionnel à l'automne ou en hiver.
- Faucon pèlerin : rare occasionnel en survol à l'automne/hiver ou au printemps.
- Fauvette des jardins : régulière au printemps (avril, mai), plus rare en fin d'été (août, septembre).

- Fauvette grisette : occasionnelle en fin d'été (août, septembre) ou au printemps (avril, mai).
- Fuligule morillon : rare occasionnel à l'automne ou en hiver.
- Grand cormoran : hivernant régulier. Jusqu'à plusieurs dizaines d'individus sont présents.
- Grèbe castagneux : rare occasionnel à l'automne ou en hiver.
- Grèbe huppé : occasionnel en hiver ou au début du printemps, plus rare à l'automne.
- Goéland argenté : occasionnel principalement en automne/hiver.
- Goéland brun : Occasionnel à l'automne ou en hiver, principalement en survol.
- Goéland leucophée : occasionnel principalement en été mais également en automne/hiver.
- Gobemouche gris : régulier au printemps (avril, mai) ou en fin d'été (août, septembre).
- Gobemouche noir : régulier en fin d'été (août, septembre) plus rare au printemps (avril, mai).
- Guêpier d'Europe : très rare occasionnel au printemps (première mention).
- Grive litorne : régulière à l'automne (octobre, novembre) ou en fin d'hiver (février, mars).
- Grive mauvis : hivernante régulière. De quelques individus à plusieurs dizaines.
- Grosbec casse-noyaux : régulier à l'automne ou en hiver.
- Hirondelle de fenêtre : régulière au printemps (avril, mai) ou en fin d'été (août, septembre).
- Martinet noir : régulier au printemps et en été (d'avril à août).
- Linotte mélodieuse : régulière au printemps (avril, mai) et à l'automne (octobre, novembre).
- Lorient d'Europe : régulier au printemps (avril, mai) plus rare en fin d'été (août).
- Merle à plastron : rare occasionnel à l'automne (octobre, novembre) plus rare au printemps (avril)
- Milan royal : rare occasionnel en survol à l'automne (octobre, novembre).
- Moineau domestique : très rare occasionnel, principalement au printemps.
- Mouette rieuse : hivernante régulière. Plusieurs dizaines d'individus (50 à 100).
- Pic noir : régulier à l'automne ou en hiver.
- Pigeon biset domestique : espèce citadine présente toute l'année.
- Pipit des arbres : régulier en fin d'été (août, septembre) plus rare au printemps (avril, mai).



Grand cormoran  
© CD92/C. Chalançon



Guêpier d'Europe  
© M. El Golli



Grosbec casse-noyaux  
© M. Mecnarowski



Mouette rieuse  
© CD92/C. Chalançon





Pinson du nord  
© P. Dalous

- Pipit farlouse : régulier en survol à l'automne (octobre, novembre). De rares individus se posent.
- Pipit spioncelle : rare occasionnel en survol à l'automne (octobre, novembre).
- Pinson du nord : régulier à l'automne (octobre, novembre) et en fin d'hiver (février, mars).
- Pouillot fitis : régulier au printemps (avril, mai) et en fin d'été (août, septembre).
- Serin cini : occasionnel au printemps (mars, avril) et à l'automne.
- Sterne pierregarin : occasionnelle au printemps ou en été.
- Tarier des prés : occasionnel au printemps (avril, mai) ou en fin d'été (août, septembre).
- Tarin des aulnes : hivernant régulier.
- Tourterelle turque : espèce citadine présente toute l'année, occasionnelle en survol.

En conclusion, bien que le nombre d'espèces nicheuses soit stable depuis 2013, des changements sont néanmoins intervenus dans la liste de ces espèces. De nouvelles espèces se sont installées depuis la dernière synthèse, d'autres ont disparu dans le même laps de temps. Il faut donc rester vigilant et renforcer les aménagements favorables à l'avifaune nicheuse, comme de passage. Par exemple, après un impact très positif de l'aménagement du grand Canal avec des plates-formes végétales temporaires (nidification du héron cendré et de la foulque macroule), l'expérience doit être rééditée et pérennisée. Egalement, certaines haies, inaccessibles au public, comme celles situées dans la zone naturelle protégée de la plaine de la pépinière ou celles situées autour de la zone de service des jardiniers, pourront être épaissies avec des arbustes « défensifs ». Ces formations végétales denses sont très appréciées de certaines espèces de sylviidés (fauvette grisette, fauvette des jardins, hypolaïs polyglotte) ou de turdidés (rossignol philomèle).



Héron cendré  
sur le radeau flottant  
du bassin du  
petit Château.  
© CD92/O. Bouviala

### 3.2) Les nichoirs

La présence des nichoirs artificiels, se substituant aux cavités naturelles des vieux troncs d'arbres, permet le maintien des populations d'oiseaux cavernicoles. Il faut noter, qu'en dehors des zones naturelles protégées (ZNP), les arbres creux et dangereux sont abattus pour des raisons de sécurité du public au sein du parc, ce qui diminue d'autant le nombre de cavités naturelles potentielles. Au parc de Sceaux, 247 nichoirs sont installés avec un taux d'occupation de 74% (données décembre 2016). Sept types de nichoirs existent selon les exigences des espèces. C'est principalement des mésanges charbonnières, les mésanges bleues et les grimpereaux qui utilisent ces nichoirs. Les plus gros nichoirs accueillent des pigeons colombins et des écureuils roux.



Nettoyage d'un nichoir par un grimpeur professionnel. L'opération se déroule chaque année sur les mois de novembre et décembre. © CD92/O. Bouviala

L'impact positif des nichoirs se mesure aussi au nombre de couples reproducteurs de mésanges charbonnière et bleue (157 couples). Ces deux espèces ont un régime alimentaire principalement orienté vers les insectes et les araignées, même s'ils consomment également des graines et des fruits. En particulier, la mésange bleue et la mésange charbonnière sont réputées pour leur grande consommation de chenilles défoliatrices (tordeuses et processionnaires notamment.). Une nichée de mésange bleue peut consommer en moyenne entre 6 et 9 000 chenilles processionnaires par saison. Ainsi, au-delà de la simple préservation des espèces, il s'agit bien là de bénéficier d'un moyen de lutte biologique contre d'éventuels ravageurs et de limiter les risques d'invasions, inhérents à un écosystème perturbé, où le ratio prédateurs/proies serait déséquilibré. D'ailleurs, les mésanges elles-mêmes constituent des proies pour d'autres espèces, notamment les rapaces (chouette hulotte, épervier d'Europe, faucon crécerelle). Finalement, le dispositif des nichoirs renforce la fonctionnalité de l'écosystème, en intervenant indirectement, mais positivement, sur son réseau trophique.



### 3.3) Les insectes

S'il est difficile d'inventorier de façon exhaustive ce groupe extrêmement diversifié, le dernier inventaire (OPIE 2016) s'est focalisé sur quelques sous-groupes intéressants, indicateurs de la qualité des milieux : les odonates (libellules et demoiselles), les lépidoptères diurnes (papillons de jour), les orthoptères (criquets, grillons et sauterelles), les hyménoptères (abeilles, guêpes et fourmis) et les coléoptères (carabes, scarabées, longicornes et leurs alliées).

Les criquets, grillons et sauterelles majoritairement inféodés aux zones prairiales de fauches tardives (en septembre), se distinguent ici par plusieurs espèces dites patrimoniales.

Six espèces déterminantes du statut de zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile de France ont été inventoriées sur le parc : le conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), le conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*) –espèce protégée en Ile de France-, la decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii*), le criquet de la palène (*Stenobothrus lineatus*), le criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*) et le criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*).



Conocéphale gracieux.  
© OPIE/B. Mériquet



Decticelle bariolée.  
© OPIE/B. Mériquet

Ainsi, au regard de la présence de ces six espèces, le parc posséderait une responsabilité certaine en matière de conservation locale des peuplements d'orthoptères et un rôle de réservoir de biodiversité à l'échelle départementale.

De même, parmi les 23 espèces de papillons de jour observées sur le parc, 3 espèces sont déterminantes ZNIEFF : le grand Mars changeant (*Apatura iris*), la grande Tortue (*Nymphalis polychloros*) - protégée en Ile de France- et le demi-deuil (*Melanargia galathea*). Il faut aussi noter la présence du Céphale (*Coenonympha arcania*) disposant d'un statut « quasi-menacé » dans la liste rouge régionale. Leur présence, comme celle des orthoptères, conforte la richesse et l'intérêt patrimonial des prairies, des ourlets herbeux, des haies et des lisières forestières du parc.



Grande Tortue.  
© OPIE/A. Borges



Céphale.  
© OPIE/A. Borges

Les Zones Naturelles Protégées, relativement abondantes en bois mort couché ou encore sur pied, sont des habitats intéressants pour divers Coléoptères saproxyliques, groupe souvent symbolisé par le lucane Cerf-Volant (*Lucanus cervus*), facilement observable sur le parc : 247 individus ont été observés lors de la dernière prospection (été 2016).

Au-delà, du lucane, espèce inscrite dans la Directive Habitat faune flore, donc d'intérêt patrimonial, 3 autres espèces de Coléoptères parmi les 55 identifiées sur le site, relèvent d'un caractère remarquable : un petit bousier (*Onthophagus coenobita*), le grand Crache-sang (*Timarcha tenebricosa*), 2 espèces déterminantes ZNIEFF, et l'antrithe longicorne (*Platystomos albinus*), bon indicateur du milieu forestier.



Vrillette (*Liparus coronatus*).  
© OPIE/B. Mériguet



Lucane cerf-volant.  
© CD92/O. Bouviala

La conservation des vieux boisements et l'entretien de zones prairiales et lisières fleuries conditionnent la pérennité de ces espèces sur le site. En effet, le régime alimentaire des larves et des adultes peut être distinct : larve xylophage et adulte floricole. Par ailleurs, le développement des pâtures depuis une dizaine d'année permet d'accueillir de nouvelles espèces de coléoptères coprophages (exemple du petit bousier).

### 3.4) Les amphibiens et reptiles

La survie des Amphibiens dépend notamment de l'accès à des zones humides naturelles non empoisonnées pour assurer leur reproduction. La qualité artificielle des plans d'eau du parc et les quelques mares creusées dans les ZNP (dont peu restent en eau sur toute l'année) n'offrent



pas un habitat très adapté à ce groupe. Cela dit, les derniers aménagements opérés sur le site : nouvelle mare, fossés-talus, berge naturelle du bassin des Lilas ont été bénéfiques au développement de ce peuplement. Il faut noter l'explosion de la population de crapauds communs au bassin des Lilas, qui est passée en quelques années, suite à la création de la berge naturelle, de quelques individus adultes à plusieurs centaines. Au bilan, quatre espèces ont été observées sur le site (Biotope 2016) : le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*), la grenouille rousse (*Rana temporaria*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*). Il faut y ajouter les espèces potentiellement présentes, déjà signalées dans les inventaires précédents : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et le Triton crête (*Triturus cristatus*).



Multitude de têtards de crapauds communs.  
© CD92/O. Bouviala



Triton palmé (adulte), bassin des Lilas.  
© CD92/O. Bouviala

Rappelons que toutes ces espèces sont intégralement protégées par la loi française (loi de protection de la nature de 1976) à l'exception de la Grenouille verte qui bénéficie d'une protection partielle (pêche réglementée par arrêté préfectoral).

Concernant les reptiles, seules deux espèces sont observées : le lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et l'orvet fragile (*Anguis fragilis*). Deux espèces protégées par la loi qu'il convient de conserver sur le site.



Lézard des murailles.  
© CD92/O. Bouviala

### 3.5) Les mammifères

Ce groupe est classiquement représenté sur le parc par des espèces communes de la région Ile-de-France (étude MNHN-CESCO, 2015): renard (*Vulpes vulpes*) au nombre de 4 à 5 couples, taupe (*Talpa europaea*), fouine (*Martes foina*), belette d'Europe (*Mustela nivalis*), campagnols (*Clethrionomys glareolus*, *Microtus arvalis*), mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*), musaraignes (*Crocidura russula* et *Sorex*



Ecureuil roux.  
© CD92/O. Bouviala

*coronatus*). A noter également, deux espèces protégées : l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et le hérisson (*Erinaceus europaeus*).

L'écureuil roux fait l'objet depuis plusieurs années d'une étude scientifique pilotée par Jean-Louis Chapuis, chercheur au Muséum national d'Histoire naturelle. Avec 1,5 individus par hectare, la population d'écureuils du parc de Sceaux présente une densité exceptionnelle (en nature, les densités sont généralement de 0,1 à 0,5 individu/ha), sans équivalence connue ailleurs dans le monde, pour cette espèce. Au-delà de la qualité de l'habitat boisé et de la présence de zones naturelles protégées, c'est le nourrissage par les visiteurs du parc qui apparaît comme le facteur responsable de cette densité exceptionnelle.



Capture d'un écureuil par Jean-Louis Chapuis, chercheur au Muséum national d'Histoire naturelle, pour étude avant d'être relâché.

© CD92/O. Bouviala

Pour l'anecdote, citons la visite d'un sanglier (*Sus scrofa*) en 2002 et d'un lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) en 2012. La présence de ces deux espèces exceptionnelles pour le parc, nous rappelle la proximité avec un territoire plus agricole, au sud-ouest de la forêt de Verrières, avec l'idée d'un corridor écologique potentiel à valoriser.

Concernant les Mammifères, il faut également citer le groupe des Chiroptères (Chauve-souris) qui est certainement le plus intéressant en termes d'évaluation écologique du site. En effet, quatre espèces ont été distinctement identifiées sur le site (Biotope 2016) : pipistrelle (*Pipistrellus pipistrellus*), pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) et noctule commune (*Nyctalus noctula*) ; et 5 groupes d'espèces ont été repérés (les cris sonar enregistrés ne



permettant pas la distinction exacte par espèce) : le groupe des sérotines communes et noctules, le groupe des pipistrelles de Khul et de Nathusius, le groupe des pipistrelles communes et pygmée, celui des oreillards et celui des murins. A l'exception de la Pipistrelle commune, toutes sont classées comme espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France.

Murin de Daubenton.  
© Wikimedia/G. San Martin



Toutes ces espèces ont un intérêt patrimonial, notamment le Murin de Daubenton (statut « en danger » sur la liste rouge régionale), la noctule commune (statut « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale), la pipistrelle commune (statut « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale) et la sérotine commune (statut « vulnérable » sur la liste rouge régionale). Ainsi l'enjeu de conservation de ce peuplement est fort pour le parc. En effet, le site constitue une zone de chasse et de transit ; il offre également des gîtes estivaux et probablement hivernaux pour plusieurs espèces qui y réalisent leur cycle de vie complet. Toutes cavités, fissures et autres anfractuosités dans les arbres et dans les bâtiments (toitures, combles, volets, caves...) sont essentielles à leur survie.

### 3.6) Espèces exotiques à surveiller

Il s'agit des espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes. Rentrent dans cette catégorie, les espèces introduites sur le territoire métropolitain, par l'homme (volontairement ou non), dont le développement des populations génère un impact négatif sur l'environnement (disparition d'espèces locales, qualité des paysages...) ou sur la santé humaine (allergies, maladies bactériennes...).

Plusieurs espèces du parc peuvent correspondre à cette définition, mais nous n'en citerons que trois, qui méritent l'attention des gestionnaires et des usagers :

- La Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), originaire d'Asie orientale, est actuellement clairement identifiée en France comme espèce invasive. Sa prolifération sur un site aboutit à une baisse de biodiversité conduisant vers une monotonie du paysage et un affaiblissement de l'écosystème. Le feuillage dense de la renouée du Japon apporte de l'ombre et

empêche le développement d'espèces locales. Elle laisse un sol nu pendant l'hiver, d'où un danger d'érosion. Ses racines produisent des substances toxiques pour les autres plantes.



Eclaircie dans un boisement envahi par la renouée du Japon.  
© CD92/O. Bouviala

- La Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*) est originaire d'Asie centrale et orientale. C'est une espèce des boisements urbains et des friches et peut présenter localement un caractère envahissant. Comme la Renouée, sa prolifération conduit à un appauvrissement de la flore du site envahi, le sous-bois en l'occurrence.



Balsamine à petites fleurs.  
© Wiki/Marper

- La Perruche à collier (*Psittacula krameri*) a un plumage entièrement vert clair. Le mâle adulte a un collier noir et rose. Originaire des forêts tropicales d'Afrique subsaharienne et d'Inde, cet oiseau de cage est vendu dans le monde entier. Dès 1974, on note des individus relâchés ou échappés en Ile-de-France. Depuis, l'effectif des populations ne cesse de croître (de deux couples nicheurs sur le parc en 2003 à une vingtaine aujourd'hui). Des risques de compétition (recherche de cavités pour nicher et de nourriture) avec des espèces d'oiseaux indigènes sont suspectés. Des dégâts sont notés sur certains arbres fruitiers, cèdres et ifs (fruits et bourgeons mangés).



Perruche à collier.  
© CD92/W. Labre

La Perruche à collier peut être considérée comme une espèce exotique envahissante en plein développement en Ile-de-France et notamment dans le sud de l'agglomération parisienne. Le parc de Sceaux avec ses platanes anciens, constitue un lieu de reproduction privilégié. En 2016,



80 à 90 couples ont nidifié au parc de Sceaux.

Commandité par le Département, le Muséum National d'Histoire Naturelle étudie cette population afin de connaître son impact réel sur l'écosystème. Aujourd'hui, la présence de cette espèce en Ile-de-France et particulièrement sur le Sud des Hauts-de-Seine est préoccupante et génère des plaintes des riverains. Le dernier comptage du Muséum National (Clergeau, 2014) estime le nombre de perruches à plus de 5 000 en Ile-de-France (explosion démographique avec un doublement des effectifs depuis 2010).

Afin de suivre l'évolution de cette espèce, le Département a constitué un groupe de travail inter-organismes sur le sujet, réunissant le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), la ligue de protection des oiseaux (LPO), la fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON), les villes d'Antony, de Châtenay-Malabry et de Sceaux. Un site Internet a été créé pour informer le public et pour l'inviter à participer aux observations (*perruche-a-collier.fr*). La base de données en ligne est consultable dans le chapitre « Participez ».

#### 4) Bilan écologique

Au vu des chapitres précédents, nous pouvons affirmer que le parc de Sceaux joue réellement et convenablement son rôle de cœur de nature en milieu urbain. La qualité paysagère et écologique du site, sa gestion différenciée, la proscription de tout produit phytosanitaire de synthèse depuis 10 ans, offrent à la faune et la flore sauvages un espace d'accueil pour accomplir leur cycle vital.

Les efforts des gestionnaires dans ce domaine - aménagement de Zones Naturelles Protégées, installations de 247 nichoirs et gîtes artificiels pour oiseaux et chiroptères, gestion des prairies en fauche tardive, de pâtures et conservation d'ourlets herbeux, de haies et lisières, le développement de petites zones humides naturelles - contribuent largement à ce bilan.

Intégré à la Trame verte départementale et régionale, le parc de Sceaux est aussi en connexion avec d'autres cœurs de nature et corridors écologiques. La plus évidente est la Promenade des vallons de la Bièvre (coulée verte du sud parisien), longeant le parc par l'Ouest, et le reliant à la Forêt Domaniale de Verrières. La connectivité avec les autres réservoirs de biodiversité locaux est une condition indispensable au maintien de la qualité de la faune et de la flore du site, sur le long terme. Le flux des gènes de chaque espèce doit être entretenu. Concrètement, les individus (ou leur semence) doivent pouvoir transiter d'un espace à l'autre. Dans cette optique, la conservation et la création de corridors écologiques en ville devient un enjeu intéressant en termes de biodiversité, mais aussi de paysage. Il s'agit donc de valoriser les



alignements d'arbres, les squares, les jardins privés, les itinéraires piétons paysagers, les accompagnements de voiries et de bâtiments, les toitures végétalisées...



Carte du sud des Hauts-de-Seine.  
Le domaine de Sceaux au sein  
d'une trame verte départementale.  
SIG92.

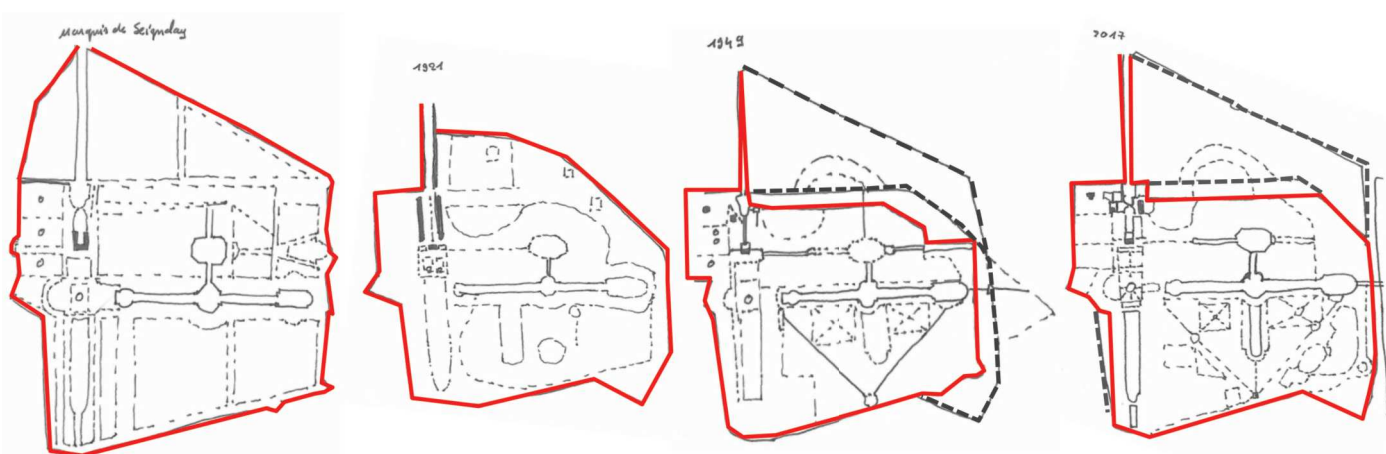
© CD92/O. Bouviala  
Sources : Ortho-CD92-2013,  
CD92, DGFIP/CD92-2015



## LE DIAGNOSTIC HORTICOLE

Le diagnostic horticole du parc a pris la forme :

- D'une synthèse sur l'évolution des structures paysagères suivant les différentes interventions réalisées ou non dans le parc depuis Léon Azéma.
- D'un cahier désignant les 97 unités de gestion du site, classées en quatre codes qualités. Chaque unité de gestion correspond à un secteur au périmètre bien défini et se comprenant comme une unité en terme d'ambiance paysagère et de gestion. Chacune des fiches descriptives comportent les indications suivantes : dénomination de l'unité de gestion, localisation, photos, structures paysagères, éléments paysagers, usages, historique, évolution, entretien, particularités et code qualité.



### 1) Synthèse de l'évolution contemporaine des structures paysagères

Sur la base des archives et des photos anciennes du parc de Sceaux, on peut redessiner l'évolution des structures paysagères et des limites du parc sur les périodes suivantes : 1921, 1949 et 2017 (voir photos page 33).

#### 1.1. De 1921 à 1949 :

On peut se rendre compte en 1921, que le parc de Sceaux conserve quasiment son périmètre historique, seulement quelques parties situées au bout de la perspective ouest ont été rognées. Le parc est très ouvert et présente une forte proportion d'espaces utilisés pour les cultures. Le contexte global de la ville de Sceaux est encore relativement campagnard et peu urbanisé. Après la seconde guerre, sur la photo aérienne de 1949, on peut se rendre compte des travaux réalisés par Léon Azéma sur les perspectives ouest, nord, autour du grand canal et bien sûr la partie redessinée de la plaine de Châtenay, avec l'installation du Pavillon de Hanovre. On note que les limites ont été modifiées par la vente des parcelles à l'ouest et l'urbanisation marquée de la ville. On peut noter la quantité de plantation réalisée par Azéma, mais les zones ouvertes du parc sont relativement importantes encore.

## 1.2. 1949 à aujourd'hui :

Les limites du périmètre ont encore évolué, quelques parties ont été regagnées notamment au sud du parc, vers Antony et l'emplacement actuel du petit château au nord. Mais des parcelles sont aussi rognées du côté de Sceaux et de son centre-ville. L'analyse du fond concernant le travail d'Hervé Baptiste entre 1950 et 1979 est à mener pour compléter cette période historique. On peut noter que l'aspect actuel du parc doit beaucoup aux interventions de Léon Azéma pour les structures paysagères et notamment l'évolution de l'état boisé beaucoup plus important. Le gain de surface pour le parc intervenue dans les années 50/60 a permis de conserver la grande prairie de la « Patte d'Oie », la lisière « Lebrun » et le parc des sports d'Antony à l'opposé. Cette partie sud du parc a formé pendant un certain temps un îlot indépendant. La gestion du parc des sports d'Antony étant aujourd'hui rattachée au domaine son plan de gestion sera réalisé en 2018. Dans son étude, il sera question de son « raccrochement » au domaine notamment dans la perspective de l'allée des Cèdres, ainsi que sa limite avec la perspective sud et la plaine de la « Patte d'oise ». Côté nord, les jardins formés autour du pavillon l'Aurore, l'Intendance, le bosquet de Pomone, les Félibres, les Taureaux, le boisement de l'Hémicycle et le « Petit château » pourraient être remis en valeur notamment du fait de l'état phytosanitaire des alignements de marronniers.

## 2) Les codes qualités

### 2.1. Le code horticole



Entretien très fréquent et minutieux. Vocation ornementale. Exemple de jardin (ou de partie de jardin) avec une architecture paysagère forte : massifs à floraison saisonnière (annuelles et bisannuelles), pièces de gazon (arrosage automatique), haies taillées, topiaires, alignement d'arbres à taille architecturée (quatre faces, marquise...), mosaïculture... Sur le parc, cela correspond notamment au secteur nord-est, autour du château, prolongé au sud sur l'allée de la Duchesse en direction des cascades. Les broderies des terrasses du château sont les plus représentatives de ce code.

PLAN DE GESTION 2017-2021 DU DOMAINE DE SCEAUX		Fiche descriptive de l'unité de gestion		unité n° 10
<b>Les Broderies</b>		code qualité : horticole	surface : 56 126 m <sup>2</sup>	
		<p><b>Plaisance du code horticole</b> : Entretien très fréquent et minutieux. Vocation ornementale. Exemple de jardin (ou de partie de jardin) avec une architecture paysagère forte : massifs à floraison saisonnière (annuelles et bisannuelles), pièces de gazon (arrosage automatique), haies taillées, topiaires, alignement d'arbres à taille architecturée (quatre faces, marquise...), mosaïculture...</p> <p><b>Caractère paysager de l'unité</b> : broderies de buis et de gazon</p> <p><b>Composition et entretien (n° article CCTP) :</b></p> <p><b>Structures paysagères</b>            Première terrasse (haute) :            • Circulation et allées gravillonnées (3700 revêtement de soi)            • Talus engazonné et pièces de gazon (3210 gazon)            • Grand escalier central            Deuxième terrasse (glacis descendant vers l'ouest)            • Broderie : buis, ifs topiaires, chamotte et grave naturelle (3490 broderies)            • 2 bassins ronds (classé MH) avec jet d'eau (3620 bassins)            • Circulation et allées gravillonnées (3700)            • 4 alignements d'ifs monumentaux, topiaire en cône (36 ind.) (3470 topiaires)            • Palissade d'ifs (3470 haie horticole)            • Topiaires d'ifs (3470 topiaires)            • Talus et plates-bandes engazonnées (3210 gazon)            Deux promenades latérales (structures symétriques)            • Allées gravillonnées (3700)            • Talus et pièces engazonnées (3210)            • Escalier en pierre            Banc (1) (3810 mobilier)            • Haie taillée de charmillie (au sud uniquement) (3470)            Terrasse basse (glacis descendant vers l'ouest)            • Broderie : gazon, ifs topiaires et grave naturelle (3490 broderies)            • 1 grand bassin rond avec jet (3620 bassin)            • Circulation et allées gravillonnées avec caniveau en pavés (3700 et 3860 caniveaux)            • Talus et pièces engazonnées (3210 gazon)            • 6 Escaliers en pierre et une rampe en pavés            • 1 balustrade en pierres sculptées en bord de terrasse (perspective grand canal) (classée MH)            • 5 bancs plateau pierre (3810 mobilier)            • Haie taillée de charmillies (3470 haie horticole)</p> <p><b>Equipements particuliers (autres)</b>            • Arrosage automatique alimenté par système de pompage de la station des Lilas, depuis les 2 forages situés à l'extrémité Nord du grand canal.            • Arrosage manuel à partir de bouches d'arrosage.            • Les jets d'eau des parterres du château fonctionnent tous les jours de l'année, de 11h00 le matin à la fermeture du parc. Les jets d'eau sont arrêtés par temps de vent fort.            • Panneaux d'interdiction de pénétrer dans les broderies de buis            • Exposition de panneaux sur les broderies (promenade latérale sud)</p>		
<p><b>Caractère patrimonial</b> : Les broderies ont été réintroduites en 2012 et 2013. Leurs dessins actuels correspondent à ceux de Le Nôtre, lors de sa deuxième intervention sur Sceaux (entre 1683 et 1690), représentative de l'art des jardins (dit « à la française ») du 17<sup>e</sup> s. Le tracé ancien a été respecté et les ifs majestueux, d'époque plus récente (1920), ont été conservés et intégrés au dessin d'ensemble pour leur caractère patrimonial.</p> <p><b>Vocation</b> : promenade et contemplation d'un art des jardins du 17<sup>e</sup> s. Visite culturelle et détente.</p>		<p><b>Evolution</b> :</p>		

Exemple d'une fiche descriptive d'unité de gestion en code horticole.  
© CD92/O. Bouviala







## 2.2. Le code jardiné

PLAN DE GESTION 2017-2021 DU DOMAINE DE SCEAUX <i>Le bosquet nord</i>		Fiche descriptive de l'unité de gestion		unité n° 44
 <p><b>Caractère patrimonial :</b> Bosquet créé lors de la restauration du parc dans les années 30, par l'architecte Léon Azéma. Arbres remarquables : tous les cerisiers Kanzan constituant le bosquet</p> <p><b>Vocation :</b> Promenades d'agrément, pique-nique. Fête de l'Hanami de l'association franco-japonaise autour de mi-avril.</p>   <p>Structure du bosquet</p> <p>Evolution :</p>	code qualité : jardiné	surface : 23 854 m <sup>2</sup>		
	<p><b>Principe du code jardiné :</b> Entretien fréquent et rigoureux. Vocation de promenade et de détente (calme). Exemple d'espaces verts sans caractère exceptionnel : pelouses régulièrement tondues, haies taillées, parterres de vivaces, arbres d'alignement en forme libre...</p> <p><b>Caractère paysager de l'unité :</b> Bosquet d'ornement en quinconce</p> <p><b>Composition et entretien (n° article CCTP) :</b></p> <p><b>Structures paysagères</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bosquet quadrangulaire, divisé en 4 compartiments par une croix diagonale, planté d'un quinconce de <i>Prunus serrulata</i> 'Kanzan' (160 pieds)</li> <li>• Pelouse</li> <li>• Circulation périphérique, diagonale et rond point en gravillonné</li> <li>• Haies de charmille taillées</li> <li>• Plantes-bandes engazonnées</li> </ul> <p><b>Éléments ponctuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 bancs en bois avec dossier</li> <li>• Accès au bosquet par les angles et les milieux des côtés (allée gravillonnée et haies de charmille)</li> <li>• 1 borne course d'orientation</li> <li>• 2 lanternes japonaises en béton</li> </ul> <p><b>Équipements particuliers (autres)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de bouches d'arrosage au centre du bosquet.</li> </ul>			

Exemple d'une fiche descriptive d'unité de gestion en code jardiné.  
© CD92/O. Bouviala

## 2.3. Le code rustique

Entretien moins fréquent et extensif. Vocation de promenade et d'activités de plein air (sports, jeux de groupe). Exemple d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisement, haies libres... Sur le parc, cela correspond aux grands boisements (parcs canins, Duchesse, Hanovre) et aux grandes plaines (Orangerie, Patte d'Oie, ex-pépinière de Châtenay).

PLAN DE GESTION 2017-2021 DU DOMAINE DE SCEAUX <i>La plaine de l'ex-pépinière de Châtenay</i>		Fiche descriptive de l'unité de gestion		unité n° 37
 <p><b>Caractère patrimonial :</b> ambiance bocagère forte : haie champêtre, prairie, pâture, verger de plein vent, lisière forestière</p> <p><b>Vocation :</b> promenade et détente sur les zones tondues. Le parcours sportif du parc longe l'allée des cèdres à l'est.</p>  <p>Pâturage aux vaches</p>  <p>Nouvelle haie côté allée humide</p> <p>Evolution :</p>	code qualité : rustique	surface : 19 576 m <sup>2</sup>		
	<p><b>Principe du code rustique :</b> Entretien moins fréquent et extensif. Vocation de promenade et d'activités de plein air (sports, jeux de groupe). Exemple d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisement, haies libres...</p> <p><b>Caractère paysager de l'unité :</b> plaine bocagère</p> <p><b>Composition et entretien (n° article CCTP) :</b></p> <p><b>Structures paysagères</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pâturage à vaches (3240 pâture)</li> <li>• ZNP en prairie, pommiers de plein vent, haie champêtre (voir unité 37 bis)</li> <li>• Espace de circulation en pelouse rustique (3222 pelouse)</li> <li>• Lisière forestière (3 strates : ourlet herbeux, arbustes, arbres) (3370)</li> <li>• Haie champêtre et bande prairiale (côté allée humide) (3480 haie libre et 3230 prairie)</li> </ul> <p><b>Parcours sportif à l'est</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allée en copeaux de pins (3730)</li> <li>• 2 postes d'agrités (3840 équipement de sport)</li> </ul> <p><b>Éléments ponctuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arbres isolés (Cupressus, Thuya, pommiers, cèpe de saule blanc pleureur, cèpe d'hêtre pourpre)</li> <li>• 3 bancs en bois avec dossier (contre lisière) (3810 mobilier)</li> </ul> <p><b>Équipements particuliers (autres)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 poubelles mollocks (3100)</li> <li>• 2 bornes de course d'orientation</li> </ul>			

Exemple d'une fiche descriptive d'unité de gestion en code rustique.  
© CD92/O. Bouviala

## 2.4. Le code naturel

Entretien principalement limité au contrôle des espèces invasives et de la dynamique végétale (contre le renfermement des zones ouvertes ou l'atterrissement des zones humides par exemple). Vocation écologique (refuge pour la faune). Exemple de prairies à fauches tardives, de friches, de boisement avec bois mort au sol ou debout (chablis, volis, chandelles, chronoxyles), de zones humides à caractère écologique... Sur le parc, cela correspond globalement aux Zones Naturelles Protégées et quelques lisières et boisements de régénération.

Ainsi, l'entièreté du parc a été codifiée selon ce système. Ce bilan horticole a permis à l'équipe projet de discuter de l'état et de l'évolution de toutes les parties du parc. L'entreprise horticole, qui a la charge d'entretenir quotidiennement le parc, titulaire du marché pour une période maximale de 4 ans, bénéficie désormais, en complémentarité de son cahier des charges, du cahier descriptif des unités de gestion.

PLAN DE GESTION 2017-2021 DU DOMAINE DE SCEAUX La ZNP de l'ex-pépinière de Châtenay		Fiche descriptive de l'unité de gestion		unité n° 37 bis
 <p><b>Caractère patrimonial :</b> Présence du Conocéphale gracieux <i>Ruspolia nitidula</i> - (esp. Protégée en IDF) <b>Vocation :</b> enclos classés en Zone Naturelle Protégée (ZNP), interdit au public. Les objectifs sont : 1) d'éviter toute erreur de tonte avant la période normale (fin septembre), 2) d'empêcher les promeneurs et les chiens de pénétrer dans ces zones, 3) de maintenir, voire développer les populations d'espèces liées aux prairies, notamment les espèces patrimoniales d'Orthoptères 4) d'assurer en particulier la protection du Conocéphale gracieux</p>  <p>Prairie avec fruitiers de plein vent et haie champêtre en arrière plan</p>	<b>code qualité :</b> naturel	<b>surface :</b> 7891 m <sup>2</sup>		
	<p><b>Principe de gestion :</b> Entretien principalement limité au contrôle des espèces invasives et de la dynamique végétale (contre le renfermement des zones ouvertes ou l'atterrissement des zones humides par exemple). Vocation écologique (refuge pour la faune). Exemple de prairies à fauches tardives, de friches, de boisement avec bois mort au sol ou debout (chablis, volis, chandelles, chronoxyles), de zones humides à caractère écologique...</p> <p><b>Caractère paysager de l'unité :</b> zone naturelle protégée, en prairie</p> <p><b>Composition et entretien (n° article CCTP) :</b></p> <p><b>Structures paysagères</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prairie-friche à fauche tardive (septembre)</li> <li>• Une haie champêtre séparant l'unité</li> <li>• Quelques fruitiers de plein-vent (pommiers à cidre et poiriers à poiré)</li> </ul> <p><b>Éléments ponctuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des meules de septembre à avril</li> <li>• Quelques arbres dans la haie (chêne,</li> </ul> <p><b>Equipements particuliers (autres)</b> Clôture type grillage à mouton (Ursus)</p>			
<p><b>Evolution :</b></p>				

Exemple d'une fiche descriptive d'unité de gestion en code naturel.

© CD92/O. Bouviala

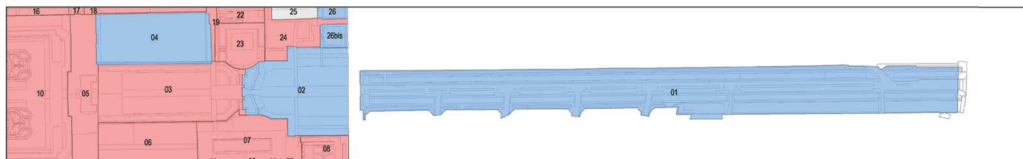


# Domaine départemental de Sceaux

## Plan de gestion différenciée 2017-2021



- Type d'entretien**
- Horticole
  - Jardiné
  - Rustique
  - Naturel
  - Sol sportif
  - Autre
- hauts-de-seine  
LE DÉPARTEMENT



Carte générale de gestion différenciée du domaine.  
© CD92/J. Dos Santos

## LE RESSENTI DU PUBLIC

Une enquête menée en 2010 auprès des usagers du parc a permis d'enrichir les différents avis et études professionnels nécessaires à l'élaboration des futurs plans de gestion. Il s'agissait donc de connaître la perception et la représentation du parc par ses visiteurs. En 2016, à la fin du plan de gestion précédent, une nouvelle enquête est venue compléter et actualiser les résultats.



Le château du Duc de Trévisé construit entre 1856 et 1862 en style néo Louis XIII, héberge aujourd'hui le Musée du Domaine.  
© CD92/O. Bouviala

### 1) L'interprétation des résultats de l'enquête de 2010

L'état actuel du parc de Sceaux satisfait largement ses usagers, dont beaucoup sont des habitués. Rien d'étonnant à cet état de fait, puisque lorsque l'on apprécie un lieu à proximité de chez soi, on a tendance à y revenir régulièrement.

Le parc de Sceaux est perçu comme un parc bien entretenu, agréable pour la promenade et véritable lieu de détente de plein air. C'est à ce titre, que beaucoup le définissent, d'abord, comme un « espace de nature », à comprendre comme un espace hors de la ville, offrant une couverture végétale dominante et une atmosphère naturelle (la perception des ambiances paysagères plus ou moins sauvages, le bruit de l'eau dans les bassins, le chant des oiseaux, les odeurs de fleurs, le contact de la pelouse...). La notion de parc paysager s'associe également à cette idée, mais dans un esprit de nature « domestique », plus esthétique et plus ordonnée.

Etonnamment, l'aspect historique du parc ne semble pas intéresser les usagers, bien qu'indirectement, ils apprécient tous les éléments qui lui confèrent son titre de site classé et de monument historique (le château et l'orangerie, ses jardins, le Grand Canal, ses cascades, ses perspectives, ses bois...).



Les cascades du domaine,  
reconstruites en style  
cubique dans les années  
1930, par Léon Azéma.  
Leur restauration est prévue  
sur la période 2017-2021.  
© CD92/O. Bouviala



L'architecture classique du parc et son bâti des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles participent évidemment au charme du site et renforcent l'atmosphère paisible que confère sa composante naturelle, citée plus spontanément par les promeneurs. Ils profitent donc du passé prestigieux du parc et de sa gestion actuelle sans se soucier de sa représentation historique et culturelle et des exigences de conservation qui lui sont dues.

L'important pour eux est de bénéficier d'un lieu hors de la ville et de ses aspects négatifs (bruits, pollutions, foule...). Même la notion de parc urbain est mal perçue, souvent associée à un lieu très fréquenté, aux multiples activités plus ou moins bruyantes, avec des équipements ludiques et sportifs, dont les matériaux artificiels et couleurs criardes, s'intègrent mal à un décor naturel.

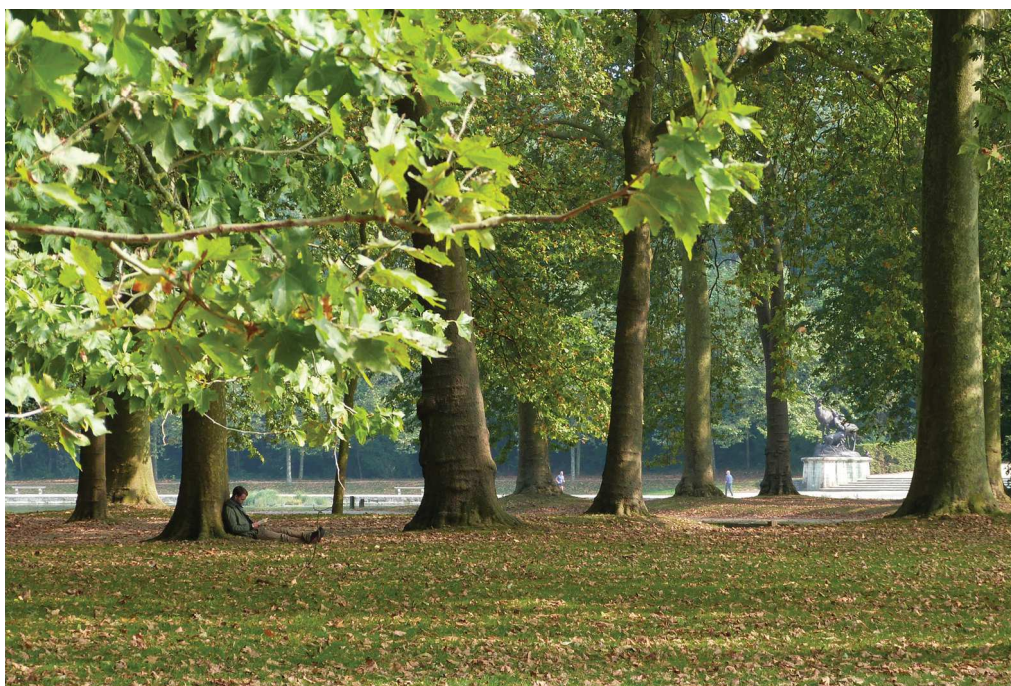
Le petit château, bâtisse la  
plus ancienne du domaine,  
construit en 1661 avant  
l'arrivée de Colbert.  
© CD92/O. Bouviala





La majorité des usagers n'évoque aucune préférence pour une zone particulière, mais cherche plus à varier leurs promenades sur l'ensemble du parc, en traversant différentes scènes paysagères. Aussi, le parc est souvent dit « à taille humaine » car on peut le parcourir lors d'une même promenade. C'est dans cette même logique que la gestion différenciée est très appréciée, car elle permet le maintien et le développement de plusieurs ambiances (jardins de prestige autour du château, grandes perspectives avec plan d'eau, prairies et bois sauvages, pâtures avec ses moutons...).

Dans cet esprit, de satisfaction de l'existant, les usagers répondent timidement aux questions portant sur un éventuel changement, une quelconque évolution de « leur » parc. Pour beaucoup donc, il ne faut rien changer, de peur de troubler la tranquillité du site. Ignorant les protections réglementaires attachées aux différents classements du parc et la politique du Département en matière de gestion de ses espaces verts, certains craignent que de nouveaux aménagements dénaturent le site. En conséquence, les améliorations proposées s'intègrent toutes dans le concept actuel du parc : lieu d'histoire et de nature offrant un environnement apaisant, source de bien-être pour ses usagers.



Lecture sous un platane du petit canal de Seignelay.  
© CD92/O. Bouviala

Dans une logique d'espace paysager et d'espace de nature, les usagers aimeraient voir plus de jardins fleuris et de prairies. Les fleurs, qu'elles soient sauvages ou horticoles, sont très appréciées pour leurs variétés de formes et de couleurs, égayant des espaces dominés par le vert chlorophyllien. Les parterres de fleurs que l'on trouve dans les jardins de l'Intendance, de l'Orangerie ou de l'Aurore sont souvent cités comme exemple. Les prairies sont également citées pour leur richesse en fleurs sauvages.



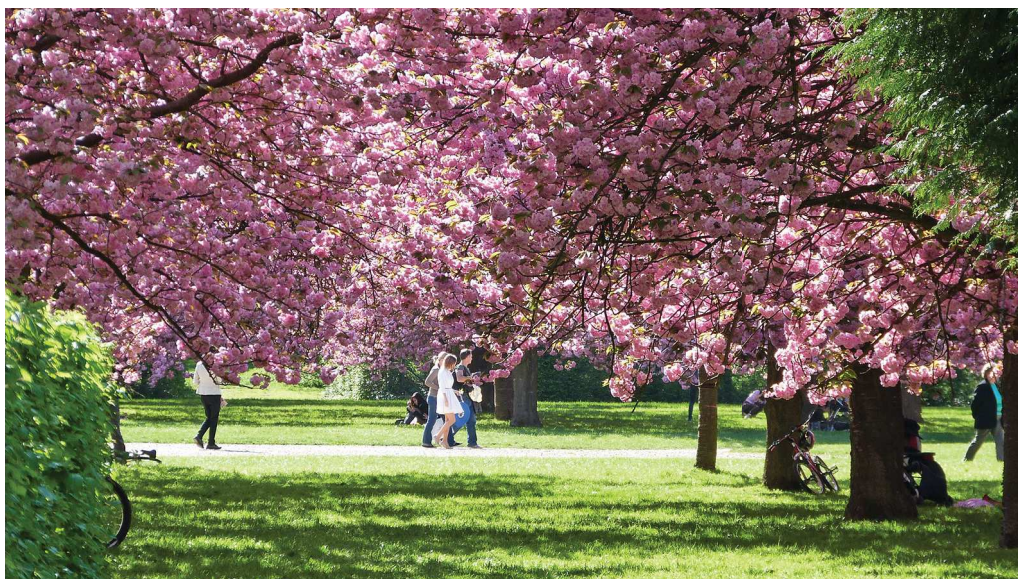
Vue sur l'Orangerie,  
construite par Jules  
Hardouin-Mansart  
dès 1685.  
© CD92/O. Bouviala



Bien que le parc offre déjà une soixantaine d'hectares de boisement, de nouvelles zones boisées seraient souhaitées. Peut-être par peur que certaines parcelles disparaissent au profit d'espaces ouverts, les usagers montrent leur attachement à ce type de végétation en souhaitant en avoir plus. C'est effectivement des zones appréciées en tant qu'itinéraire (on traverse les bois, plus qu'on s'y arrête) où l'ambiance forestière (milieu ombragé, frais, au tapis de feuilles, de bois morts et de lierre, animés par les oiseaux et les écureuils) dénote fortement avec les autres espaces du parc. Et puis, la notion de bois rappelle évidemment celle de l'arbre, monument végétal, impressionnant, émouvant pour certains, qui structurent l'espace en définissant les zones ouvertes et en fermant la vue sur la ville.

La création de nouvelles aires de jeux, de pâtures et de zones naturelles protégées seraient souhaitées. A l'inverse, les surfaces de pelouse et surtout de gazon sont jugées suffisantes sur le parc. Le Grand Canal, lieu de promenade très apprécié du public, pourrait accueillir plus d'oiseaux d'eau. Si des animations y sont demandées, c'est bien dans le respect de la tranquillité de cet espace (barques par exemple).

Promenade printanière au  
bosquet nord, planté de  
cerisiers japonais.  
© CD92/O. Bouviala



Comme cela a déjà été évoqué, l'usager, qu'il soit promeneur, joggeur, pêcheur ou autre, vient au parc de Sceaux pour être tranquille. Aussi, un besoin d'information sur le parc n'est pas particulièrement souhaité, même s'il est toujours apprécié lorsqu'il existe (plan, indication de direction, panneau d'information). Le développement de parcours pédagogiques (nature et histoire du site) et le renforcement de la signalétique seraient bien accueillis. A cela, on peut ajouter quelques petites améliorations telles que d'avoir plus de poubelles (la notion de propreté est très importante), de toilettes, de points d'eau potable, d'assises plus confortables que les bancs actuels... A l'inverse, les cyclistes ne sont pas très appréciés car ils sont jugés dangereux (par leur vitesse jugée quelquefois excessive).

## 2) La conclusion de l'enquête 2010

Evidemment, les exigences de conservation et de gestion afférentes au parc de Sceaux (site classé, monument historique, espace naturel sensible, gestion différenciée, démarche environnementale...) cadrent assez précisément son évolution. Et si les usagers n'en ont pas vraiment conscience, ils sont en revanche exigeants sur le rendu et notamment sur l'atmosphère que dégage le parc. Ils cherchent la tranquillité et le bien-être que leur procure cet environnement dit naturel.

Ainsi, dans ce dialogue permanent entre contraintes réglementaires (dus notamment à ses classements pour son patrimoine culturel), gestion environnementale et attentes du public, le parc de Sceaux est considéré comme un ensemble cohérent qui remplit pleinement son rôle social.

Aussi, les futurs plans de gestion devront donc garantir cette formule où l'attention portée à la conservation du patrimoine historique et naturel, engendre finalement une atmosphère appréciée et revendiquée par le public. Il ne s'agira pas de faire de l'immobilisme, mais de proposer une évolution respectueuse de ce principe : tout nouvel aménagement, événement ou activité devra être simplement compatible avec l'esprit du lieu.

Par ailleurs, un phénomène enregistré au niveau mondial, la croissance permanente des pôles urbains en mégapoles, promet une pression grandissante sur tous les espaces verts de proximité. Le mouvement hygiéniste qui poussa le baron Haussmann dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle à créer de grands espaces de nature, dans et autour de Paris, pour que la population puisse s'évader, respirer un air plus « pur » et se détendre dans un décor naturel, reste toujours aussi pertinent.

Pour autant, si certains parcs ont été créés à l'époque moderne pour remplir exclusivement cette fonction, d'autres, la remplissent également sans avoir été conçus dans ce but. Nous sommes bien dans le cas du parc de Sceaux, créé par Le Nôtre pour Colbert au 17<sup>e</sup> siècle, remplissant aujourd'hui, fort heureusement, son rôle social, mais qui se distingue d'un espace vert



contemporain, par son passé prestigieux. Cette singularité, monument historique et espace de nature, doit être comprise par le public pour éviter tout malentendu sur la vocation d'un tel parc. La fréquentation du public grandira et les attentes évolueront ; malgré tout, l'esprit du lieu devra être conservé. Dans cette optique, l'image du parc de Sceaux doit dès aujourd'hui être travaillée pour que la figure patrimoniale du site s'impose dans l'esprit de ses usagers.

Pique-nique sous un merisier de la plaine de l'Orangerie.  
© CD92/O. Bouviala



### 3) Les résultats de l'enquête complémentaire de 2016

Cette nouvelle enquête a été conduite par les agents d'accueil et de surveillance entre mars et octobre 2016. 380 questionnaires ont été remplis : 177 en semaine et 203 le week end.

Trois questions simples ont été posées : le motif de visite, le degré de satisfaction sur l'entretien du parc et une question ouverte sur des suggestions d'améliorations.

#### Les motifs des visites

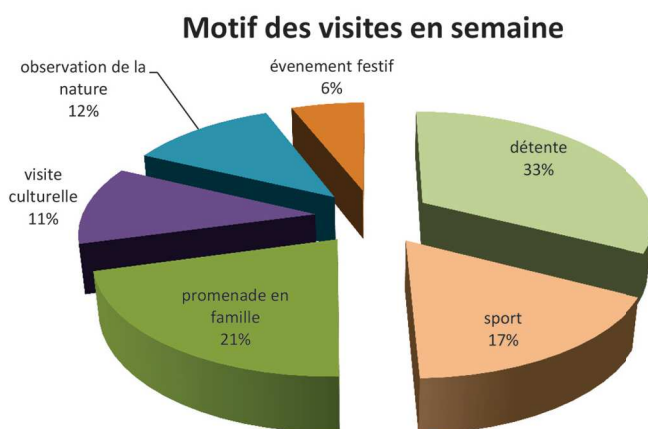


Figure 2 : résultats exprimés en % sur un total de 335 motifs donnés par les 177 répondants en semaine (1 répondant peut évoquer plusieurs motifs)

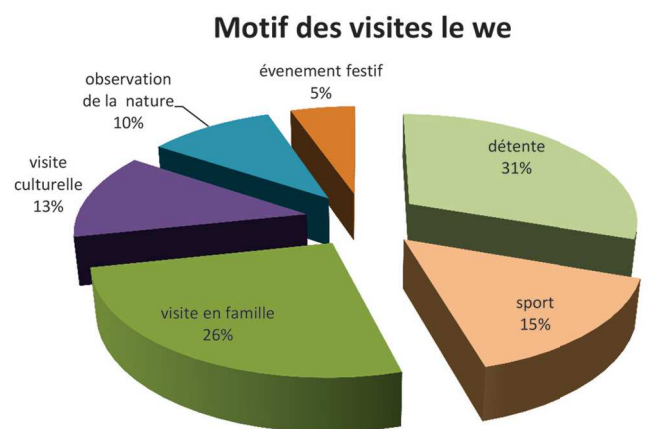


Figure 3 : résultats exprimés en % sur un total de 300 motifs donnés par les 203 répondants du we (1 répondant peut évoquer plusieurs motifs)

## Le niveau de satisfaction

### Satisfaction des visiteurs en semaine

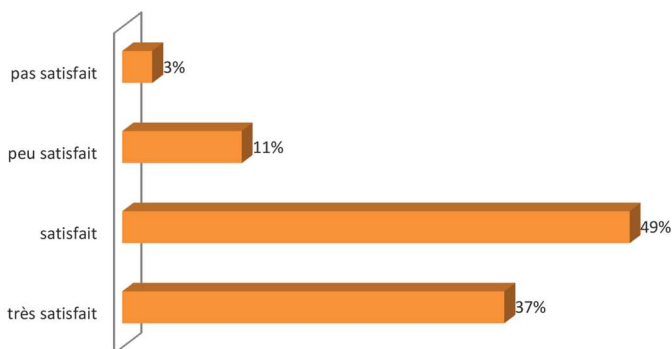


Figure 4 : résultats exprimés en % sur un total de 174 avis donnés par les répondants en semaine

### Satisfaction des visiteurs le we

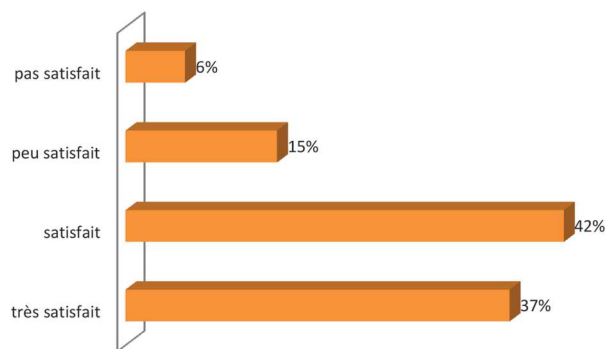


Figure 5 : résultats exprimés en % sur un total de 191 avis donnés par les répondants le we.

En conclusion, nous constatons que les réponses obtenues en semaine et le week-end sont très proches. On constate également que les 3 premiers motifs évoqués pour la visite du parc sont, dans l'ordre d'importance : la détente, puis la promenade en famille, puis le sport. Concernant la satisfaction du public sur l'entretien du parc, le résultat est très positif, puisque 49% se disent « satisfait » et 37% « très satisfait ».

Enfin, les suggestions d'améliorations citées spontanément par le public ont été classées par le nombre d'occurrences par sujet évoqué. Ainsi, les plus souvent cités sont :

- la mise en place de poubelles supplémentaires et un ramassage plus régulier,
- faire respecter la réglementation sur la tenue des chiens en laisse,
- aménager de nouvelles aires de jeux pour enfants,
- améliorer la qualité et la propreté des sanitaires, et leur nombre,
- élargir les horaires d'ouverture du Musée,
- clarifier l'utilisation du vélo dans le parc (vitesse et modalités d'accès sur certains espaces),
- améliorer l'information concernant les événements à venir et améliorer la signalétique des différents lieux,
- améliorer le service des kiosques alimentaires et augmenter leur nombre,
- améliorer les modalités d'utilisation de l'esplanade du Château.

En conséquence, les résultats des 2 enquêtes contribuent à la définition des priorités sur les programmations de travaux des futurs plans. Certaines suggestions confortent des projets en cours (rénovation de l'ensemble des sanitaires du parc, requalification de l'esplanade...) ou peuvent initier des études de faisabilité (une future aire de jeux, une meilleure répartition des poubelles sur le site...). Quant au renforcement de la figure historique du



parc, la réintroduction des Broderies sur les parterres du château en 2013, et les futurs projets de chambre de treillages et d'évocation du potager de la Quintinie, contribuent pleinement à la poursuite de cet objectif.

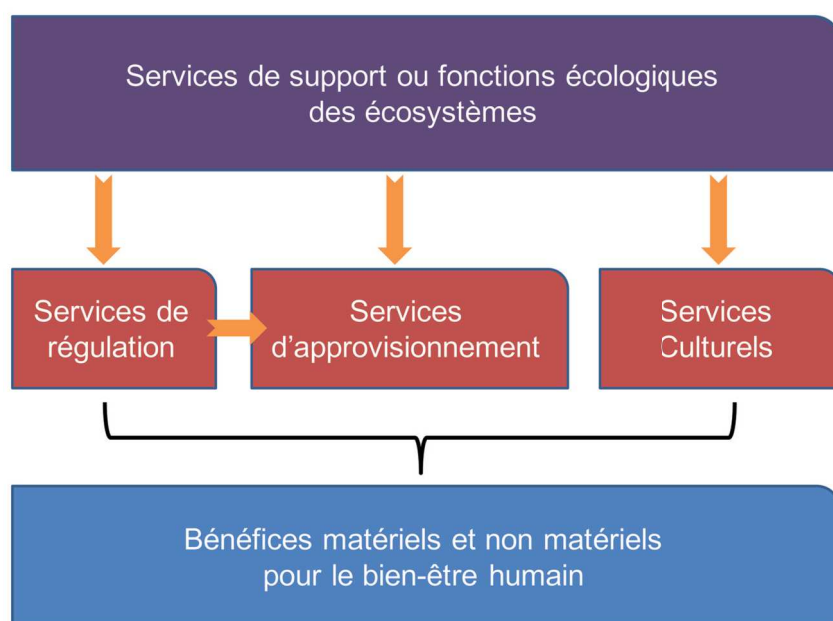


Le Pavillon de Hanovre. Sa rénovation est prévue sur la période 2017-2021, le projet y prévoit l'ouverture d'un restaurant.  
© CD92/O. Bouviala

## LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

En agglomération urbaine, un espace de nature tel que le domaine de Sceaux apporte de multiples services aux habitants. Ces services écologiques, générés par le fonctionnement naturel de l'écosystème, sont mis en valeur depuis quelques années, notamment grâce à l'étude internationale sur l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Millenium Ecosystems Assessment, 2005). En France, ce travail est prolongé par l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) qui publie le Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels, dont un volume traite en particulier des écosystèmes urbains.

Ainsi, ces considérations valorisent et renforcent l'intérêt porté au patrimoine naturel de chaque collectivité, de chacun de ses espaces de nature, notamment en pleine ville. Elles démontrent les bénéfices que les citoyens peuvent tirer de ces services, quasiment gratuits, apportés par la nature. La figure ci-dessous, extraite du panorama de l'UICN, schématise ses services :



Quatre grandes catégories de services sont ainsi définies :

### 1) Les services de supports, liés au fonctionnement de l'écosystème et permettant d'alimenter les autres services

C'est la mécanique fondamentale du système : le déroulement des grands cycles de la matière (eau, carbone, azote), la vie des espèces animales et végétales, leurs relations, la pollinisation, la propagation des gamètes, la migration des individus...

Exemples au parc de Sceaux : présence d'un sol perméable et végétalisé avec une couverture boisée importante (plus de 60 ha) ; zones naturelles protégées avec du bois mort qui en se décomposant, nourrit le sol ; plusieurs habitats naturels sont recensés ; de nombreuses espèces effectuent leur cycle de vie sur le parc ; site utilisé par des espèces migratrices...



## 2) Les services de régulation

Il s'agit de la réduction des risques d'inondations (un sol perméable et végétalisé diminue le ruissèlement qui peut provoquer en aval des inondations lors de fortes pluies) ; de la diminution de l'érosion (protection des sols par les végétaux) ; de la régulation du climat local (les végétaux et les zones d'eau par leur évaporation abaissent les températures estivales des zones urbaines surchauffées) ; de la contribution à l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols (les végétaux et la microfaune peuvent fixer les particules polluantes de l'air, les extraire du sol et de l'eau) ; de la lutte contre les espèces nuisibles, infections et parasites (un écosystème sain limite les proliférations, les invasions, les déséquilibres) ; de la pollinisation, indispensable aux productions de fruits et légumes (en dehors des abeilles domestiques, le phénomène est garanti par beaucoup d'espèces sauvages : insectes, oiseaux, mammifères...), etc.

Exemples au domaine de Sceaux : maintien d'un sol vivant, naturel et perméable, supportant une végétation et constituant une interface humide entre l'eau atmosphérique et l'eau des plantes ; aucun traitement chimique ; présence de deux ruchers, exploités par l'entreprise horticole et un apiculteur amateur (Monsieur Bernard) ; présence de renards et de rapaces, prédateurs limitant les proliférations de rongeurs ; présence d'oiseaux et chauve-souris régulant les populations d'insectes, création de haies bio-fonctionnelles pour maintenir les auxiliaires sur site et assurer une lutte contre certains ravageurs de plantes (acariens, pucerons...).

## 3) Les services d'approvisionnement

Cela concerne la production de nourriture, de matériaux de construction, d'énergie, d'eau douce, d'air sain, de médicaments, d'éléments décoratifs...

Exemples au domaine de Sceaux : services existants surtout dans le passé, où le domaine était habité par ses propriétaires : grand potager autour du pavillon de l'Aurore, production de bois, pâtures importantes avec bovins et ovins, viviers de poissons dans le grand Canal et au bassin du petit Château... Aujourd'hui, on peut citer : la production de bois (les grumes issues de la coupe d'arbres sur le domaine servent à faire des potelets et des planches) ; la pêche est toujours pratiquée sur l'Octogone et le grand Canal ; les tailles fraîches des haies d'ifs sont récupérées pour servir à la confection de médicament contre le cancer du sein (principe actif utilisé la taxine).

## 4) Les services culturels

Il s'agit des contributions innombrables de la nature à la constitution de nos valeurs sociales, esthétiques, artistiques, spirituelles et patrimoniales (détente, loisirs, tourisme, promenade, photographie, peinture, sculpture, randonnée, inspirations artistiques, technologiques et scientifiques...).

Exemples sur le domaine de Sceaux : espace de nature ouvert à tous, témoin de l'histoire du lieu et des grandes familles princières de France, œuvre du jardinier mondialement connu André le Nôtre, présence du Musée, événementiel conséquent en cohérence avec l'histoire culturelle du domaine (expositions, concerts, œuvres d'art, fêtes...) ; études scientifiques en tant que cœur de biodiversité en milieu urbain.

On peut citer aussi le domaine comme un bassin d'emploi : chaque jour, c'est pratiquement 70 personnes, tout métier confondu, qui travaillent sur le site.



## LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE



La démarche environnementale du Département poursuit des objectifs de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle vient parfaire la gestion différenciée appliquée sur le Domaine et influence largement le plan de gestion. L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux, l'arrosage systématique des pelouses et des massifs, sont des pratiques proscrites depuis 2007. La qualité et la traçabilité des matières et des flux entrant et sortant du site sont rigoureusement suivies. Ce mode de gestion durable a permis d'obtenir en 2012 le label Eve® « Espace vert écologique ». Délivré par l'organisme national de contrôle et de certification ECOCERT, ce label garantit la réalité d'une gestion environnementale exemplaire du site.

L'ensemble du site a été étudié, dans son état et sa gestion, et finalement labellisé EVE® en juillet 2012. Chaque année, un nouvel audit a lieu. 102 points de contrôle, répartis sur 10 domaines, sont évalués :

- Gestion du paysage : 6 points de contrôle (plan de gestion obligatoire, tableau de bord des actions entreprises...)
- Préservation de la biodiversité : 19 points de contrôle (inventaire faune, flore, végétaux indigènes, gestion des invasives...)
- Gestion de l'eau : 13 points de contrôle (suivi mensuel, analyse de qualité, récupération des eaux de pluies...)
- Préservation d'un sol vivant : 9 points de contrôle (analyse de sols, mulch, zéro pesticides...)
- Qualité de l'air : 6 points de contrôle (utilisation d'énergie non polluante)
- Maitrise du bruit : 8 points de contrôle (mesures régulière du bruit, matériel à faible émission sonore...)
- Gestion de l'énergie : 8 points de contrôle (suivi des consommations, éclairage efficient)
- Gestion des déchets : 10 points de contrôle (tri obligatoire, recyclage, compostage...)
- Utilisation des matériels, matériaux et produits : 13 points de contrôle (produits ecocertifiés, traçabilité, lutte biologique, fertilisant organique)
- Gestion des aspects humains et sociaux : 10 points de contrôle (formation des agents, communication et information du public...).



Le référentiel complet est accessible sur le site Internet d'ECOCERT. C'est très certainement le label le plus exigeant en termes de gestion environnementale de parcs et jardins, équivalent à la certification AB (Agriculture Biologique) pour les exploitations agricoles.

Panneau du label Eve® affiché aux grilles d'entrée du domaine.  
© CD92/O. Bouviala

En 2017, le parc a été audité et à nouveau certifié. Les points forts qui sont ressortis de cet audit soulignent :

- la démarche globale de mise en œuvre de la gestion différenciée et des plans de gestion paysager et patrimoine arboré
- la mise en œuvre des ZNP
- les actions de réduction de la consommation en eau
- l'aménagement d'un manège à système mécanique manuel
- les actions de protection des sols contre le piétinement (pose de bordures filaires, réfection des allées, végétalisation)
- la mise en œuvre de la conservation du patrimoine culturel du domaine



# LE PLAN DE TRAVAIL 2017-2021

## 1) Les orientations de gestion sur le long terme

Avant de présenter le plan de travail 2017-2021, il faut rappeler le cadre dans lequel la programmation est pensée. Au-delà du cadre budgétaire et du caractère du lieu, présenté en introduction de cette synthèse et traduite ci-dessous en orientations de gestion, il y a les obligations réglementaires qui s'imposent aux Monuments historiques et aux sites classés. Les travaux de restauration ou de modification, sortant de l'entretien courant du site, doivent être soumis à l'autorisation des ministères en charge de la culture et de l'environnement. Aussi, le plan de gestion paysager du domaine est communiqué à l'architecte des bâtiments de France et à l'inspecteur des sites. Il est présenté une première fois à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Puis, certaines opérations d'envergure sont présentées une nouvelle fois, dans le détail, pour une demande d'autorisation spécifique.



Perspective sur le grand Canal depuis le perron du petit Château. Cette vue historique contribue au caractère du lieu. La trouée dans la lisière arborée de l'hémicycle doit être régulièrement entretenue pour ne pas se reboucher.  
© CD92/O. Bouviala

Les orientations de gestion :

- > Conserver la structure historique du parc constituée des axes majeurs de Le Nôtre, et des axes plus récents d'Azéma.
- > Conserver les éléments forts du paysage, témoins de l'histoire du lieu : ouvrages inscrits et classés à l'Inventaire national du Patrimoine, ou simplement considéré comme tel pour l'identité du site.
- > Maintenir des lieux plus intimes, en dehors des grands axes et des grandes plaines, avec une diversité de scènes paysagères (jardins fleuris, chemins forestiers, pâtures, bocages, parcours ludique...).
- > Ordonner la gestion différenciée des espaces, source de diversité paysagère et d'usages.

- > Poursuivre et développer la gestion environnementale du domaine ; chercher l'innovation et l'expérimentation en la matière.
- > Assurer la qualité du patrimoine arboré, élément fondamental de l'architecture paysagère du site : les alignements d'arbres, coulisses des grandes perspectives ; les lisières arborées, protectrices entre la ville et le parc ; les parcelles boisées et bosquets, dessinant en creux les espaces ouverts ; les arbres isolés et quinconces, structurant les plaines et jardins.
- > Protéger et développer les habitats naturels dans les espaces dédiés : maintenir les zones naturelles protégées ; entretenir une variété de milieux biofonctionnels : humide, forestier, prairial et de lisière.
- > Maintenir le parc ouvert chaque jour de l'année, en garantissant la sécurité des visiteurs et la qualité des équipements ; assurer la coexistence des usages sur les circulations entre promeneurs, sportifs, cyclistes et véhicules de services.
- > Accueillir et développer des événements festifs dans le respect du caractère du lieu.
- > Accompagner l'évènementiel du Musée, autour du Château, de l'Orangerie, des Ecuries et du petit Château.
- > Maintenir l'animation quotidienne du parc : restaurants, kiosques alimentaires, théâtre de Guignol, manège, pâtures, zone de pêche, expositions panneaux, parcours ludique, parcours sportif, visites culturelles...

## 2) La programmation 2017-2021

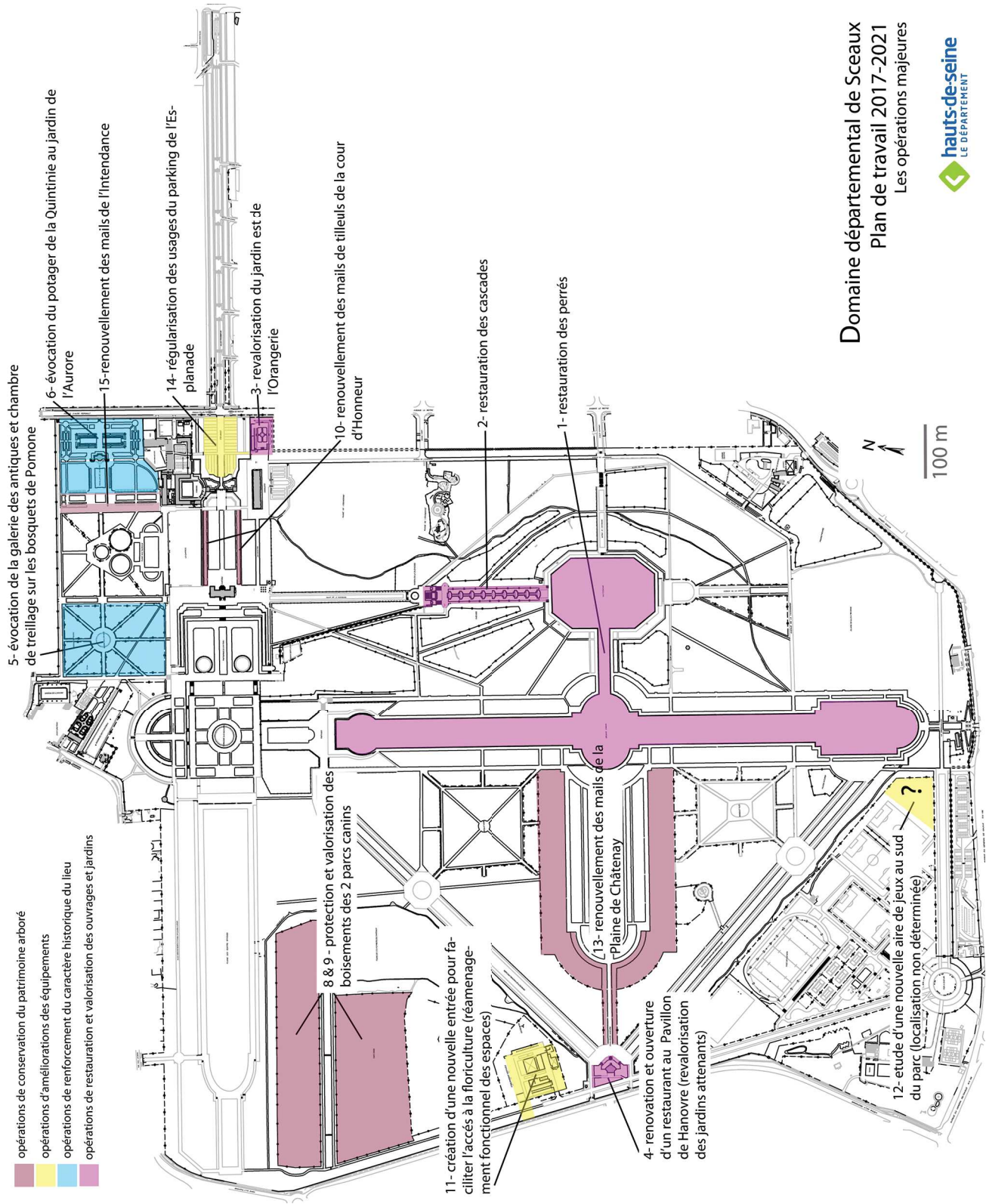
Le plan de travail 2017-2021 se présente en 5 axes de développement comprenant en tout 123 objectifs-opérations.

- 1- Les opérations majeures (13 opérations)
- 2- La préservation et l'amélioration de la qualité paysagère des lieux et de leurs usages (43 opérations)
- 3- La préservation du patrimoine arboré : entretien de la qualité des boisements, des alignements, des lisières et des arbres isolés (10 opérations, hors interventions courantes inscrites dans le plan de gestion arboré)
- 4- L'amélioration de la qualité des habitats naturels (21 opérations)
- 5- L'amélioration de la qualité d'accueil du public et l'optimisation de la gestion technique (36 opérations)

Détails du plan de travail 2017-2021 (voir pages suivantes)



- opérations de conservation du patrimoine arboré
- opérations d'améliorations des équipements
- opérations de renforcement du caractère historique du lieu
- opérations de restauration et valorisation des ouvrages et jardins



Domaine départemental de Sceaux  
Plan de travail 2017-2021  
Les opérations majeures



Chapitre axe de développement	Identification du lieu (n° unité de gestion)	Objectifs / Opérations	N° opération
<b>Opérations majeures</b>	63- Grand Canal & Octogone	Restaurer les perrés du grand Canal, du petit Canal et de l'Octogone	1
	87- Les Cascades	Renover et consolider l'ensemble de la structure, constituée du Perron et des 9 séquences de bassins déversoirs	2
	08-Jardin Est de l'Orangerie	Rehausser la qualité horticole du lieu. Conduire des opérations de rénovation / valorisation : remise en peinture des tonnelles, revoir les parois latérales et les arches, choisir un panel de couleurs des rosiers grimpants, chercher une exubérance végétale, privilégier une couverture du toit de la tonnelle plutôt que des faces, refaire des pièces de gazon plus élaborées Etudier l'utilité de la gloriette par rapport à un projet de modification de l'entrée de l'Orangerie: double entrée distinguant piétons et véhicules; plantation de charmillie pour cacher la rampe.	3
	46- Le pavillon de Hanovre	Suivre l'aménagement du pavillon destiné à accueillir un restaurant. Après les travaux sur le bâti, l'unité devra faire l'objet d'une requalification paysagère, pour relever le code d'entretien (fleurrissement, plantes en pots, renouvellement des massifs derrière le pavillon, travail sur les entrées de parc...)	4
	16- Pomone	Lancer l'étude du projet de réintroduction d'une chambre de treillage sur les bosquets de Pomone et d'évocation de l'ancienne Galerie des Antiques du domaine	5
	21- L'Aurore	Poursuivre le projet de potager sur les jardins de l'Aurore, en évocation de celui de la Quintinie	6
	19- Intendance	Etudier la faisabilité de réaliser un forage qui permettra l'arrosage des unités nord est (localisation Intendance ou Aurore). Application de la démarche zéro eau potable.	7
	32 - Parc canin nord	Assurer une régénération par îlots en conservant des cheminements entre les zones clôturées (ganivelle basse - 110 cm max). Composer un réseau avec allées principales reliant les accès au parc (diminuer le nb d'accès - de portillons à entretenir donc) et un réseau secondaire de petits sentiers. Reconditionner les grumes en stères, mais laisser quelques uns au sol pour créer une sorte de parcours ludique pour chien. Installer des bancs (grumes sciées) au niveau de carrefour et des entrées. Seules les entrées seront aménagées en placette avec un sol en copeaux. Les îlots seront dessinés selon l'implantation des arbres à conserver.	8
	36 - Parc canin sud	Appliquer les mêmes recommandations que pour le parc canin nord.	9
	03- La cour d'Honneur	Renouveler les deux mails de tilleuls cadrant la cour d'honneur	10
	39- Etablissement horticole	Créer une nouvelle entrée de parc pour véhicules de service allant dans l'établissement. Réorganiser les circulations et zones de dépôts. Suivre le projet d'installation de la nouvelle base vie de l'entreprise horticole.	11
	00- partie sud sur Antony	Etudier la faisabilité d'implanter une nouvelle aire de jeux dans la partie sud du parc.	12
	19- Jardin de l'intendance	Renouveler les alignements de marronniers par une autre essence d'arbre. Etudier l'opportunité de remplacer également les banquettes de troènes qui les accompagnent.	13
	50- Plaine de Châtenay	Renouveler les alignements de marronniers des grands mails encadrant la plaine	14
	02- l'Esplanade	Régulariser les usages du parking par un nouvel aménagement du lieu	15



Chapitre axe de développement	Identification du lieu (n° unité de gestion)	Objectifs / Opérations	N° opération
Préservation et amélioration de la qualité paysagère des lieux et de leurs usages	10- les Broderies	Porter une grande attention au suivi phytosanitaire des buis et des ifs. Etre proactif en matière de lutte avec produits biologiques. Porter une grande attention à la santé des grands ifs. Leur environnement pédologique ayant changé avec les broderies, des aménagements spécifiques sont à étudier. Diminuer l'entretien sur les parties minérales (sablières et chamotte). Mise en place de géotextile, recharge en chamotte... au niveau de l'allée de côté, sud : changer la haie de charmille sénéscente et reculer le boisement portant une ombre trop importante sur la haie.	16
	11- Hémicycle	projet de requalification des pièces de gazon et des platebandes de rosiers et filets de buis (style paysagé suranné). Proposer de nouveaux fleurissements ou de nouvelles pièces de gazon épurées, sans plate-bande (voir le plan du parc sous le duc de Penthièvre)	17
	13- Petit château	projet d'enrichissement du lieu avec des orangers en bacs, de part et d'autre, de l'allée centrale. Porter une attention aux cales de mise à niveau des bacs Au niveau des fontaines, tailler les palissades de charmilles en arrière des treillages pour éviter que les nouvelles pousses masquent celui-ci. Effectuer également une taille en rideau jusqu'à une certaine hauteur et laisser libre au-dessus (donne un effet "soufflé"). réfection des gradins entre les deux fontaines (fascinage et buis taillés à renouveler). Nouvelle composition avec <i>Teucrium sp.</i> par exemple.	21
	14- Félibres	Taille de rajeunissement des aubépines du labyrinthe Enrichir les plantations de bord de rive du bassin Remonter la voûte surplombant l'allée parapetive sur le bassin de l'Olympe Développer un couvre-sol (pervenches) au niveau de la plate-bande des buis topiaires	23
	17- Allée de Diane	Surélever la haie d'ifs côté école pour masquer les bâtiments ; ajouter une autre haie d'ifs par devant et conduire l'ensemble de façon à faire des loges pour les statues (prévoir plus de loges que de statues actuelles)	22
	18- Les Taureaux	Ajouter les haies de charmilles côté Est de l'allée Retirer la haie de buis devant le talus en perré des escaliers. A remplacer si nécessaire par une haie plus basse.	24
		Mettre en place les haies de charmilles pour border les bosquets / entretien conséquent à l'intérieur des bosquets. Faire des retours de haies pour éviter d'exposer une franche "maigre" sur la pelouse arborée. Rabotage et renouvellement du gazon à l'intérieur du bassin rond	25
		Sur la pelouse arborée, limiter les arbustes et remonter les couronnes des arbres pour donner une transparence et valoriser les troncs des arbres majeurs (pins notamment).	26
		Les plate-bandes de fleurs pourraient s'étendre jusqu'à prendre l'entiereté des pièces de gazon longilignes où elles sont implantées. Les nouveaux massifs seraient ainsi délimités par des lisses et plantés de vivaces et d'annuelles et bisannuelles (ex. du jardin sud de l'Orangerie)	27
		Valoriser le mur ; mieux le dégager à la vue ; changer certaines essences (éviter les aucuba)	28
			29
			30
			31
			32
		33	
		34	
		35	

Chapitre axe de développement	Identification du lieu (n° unité de gestion)	Objectifs / Opérations	N° opération
<b>Préservation et amélioration de la qualité paysagère des lieux et de leurs usages</b>	19- L'Intendance	Eclaircir et égayer (essences ornementales) la petite allée menant au bâtiment de l'Intendance. Entretien des percées vers le jardin, voire en ajouter quelques autres (1 ou 2) avec pour objectif d'aménager savamment les jours pour ponctuer cette promenade couverte	36
	21- L'Aurore	Sur la lisière rue Claude Perrault, conserver les proportions actuelles et travailler l'effet "moelleux" de cette lisière qui doit rester dense.	37
	29- Mail sud plaine des Quatre statues	Dégager la bordure de pavés limitant la plate-bande de l'alignement de tilleuls	38
	33- Perspective humide	Passer en code rustique pour donner un effet plus champêtre (ambiance des photos d'Atget). Faire un simple soufflage des feuilles sur la grande allée verte, vers les contre-allées. Laisser une prairie avec un chemin de tonte (largeur d'un passage de tondeuse). Fauche (1 ou 2 / an selon effet). Entretien des contre-allées et dégagement des pieds d'arbres. Léger recul des boisements des parcs canins pour apporter de la lumière aux platanes.	39
	37- Plaine ex-pépinière Châtenay	Conserver la prairie haute au niveau de la nouvelle haie champêtre tant qu'elle est jeune. A terme, tondre à proximité (en conservant un ourlet herbeux) pour permettre un cheminement longeant la haie	40
	4- Le Caprice	Conserver un îlot d'herbes hautes autour de la cèpée du saule pleureur, avec des chemins tondus pour accéder sous le houpplier qui sera également tondu.	41
	47 - Boisements nord de Hanovre	Conduire un cycle de récépages des haies et des lisières de la zone pour conserver une hauteur arbustive (< 7m) et une densité de branchage et feuillaison en sous-strate	42
	49 - Boisements sud de Hanovre	Ne pas tondre au ras des clôtures de la pâture ou des znp ; laisser un ourlet herbeux de 1 m.	43
		Remplacer la haie de buis côté cour d'honneur (dévasté par la pyrale). Changer l'essence.	44
		Mettre en valeur certains groupes d'arbres plantés dans les boisements (exemple des hêtres pourpres, des pleureurs, des séquoias) - défrichage des fourrés et dégagement des buis au pied des arbres	45
	Mettre en valeur certains groupes d'arbres plantés dans les boisements (exemple des hêtres pourpres, des pleureurs, des séquoias) - défrichage des fourrés et dégagement des buis au pied des arbres	46	
	Unité paysagère sans grand intérêt dans son état. Le renouvellement des mails en bordure va changer la perception de cette unité (illusion d'élargissement).	47	
	Etudier les points d'altimétrie car il semble qu'il y ait une légère dépression. Cela pourrait être exploité en affirmant ce léger relief par un boulingrin (léger glacis de contour).	48	
	Ou affirmer cette volonté de grande plaine ; dans cette idée, les coussins de buis sont malvenus (mal dimensionnés et sans signification particulière ici). De plus les plates-bandes de rosiers, par leur implantation et leur couleur, sont surannées et ne sont pas caractéristiques de l'identité du lieu. Leur entretien actuel (nettoyage du liseron) est chronophage. Il faudrait purger les plates-bandes et replanter des vivaces ou simplement les supprimer. Opérations à conduire dans ce sens.	48	
	Affirmer la traversée entre les 2 bosquets sud et nord, au niveau des banquettes d'ifs, notamment.	49	



Chapitre axe de développement	Identification du lieu (n° unité de gestion)	Objectifs / Opérations	N° opération
Préservation et amélioration de la qualité paysagère des lieux et de leurs usages		L'écran végétal (arbres et arbustes) entre l'allée de la Faisanderie et la plaine de la Patte d'Oie masque la vue. Valoriser cette allée comme une promenade haute, dominant la pâture et la plaine ; travailler donc sur l'ouverture de fenêtre de vue au niveau du regard du promeneur pour laisser voir la plaine tout en masquant les immeubles au loin. Délimiter une hauteur de vue.	50
		Améliorer la visibilité de la Patte d'Oie : au débouché de l'allée de l'Octogone, travailler sur la hauteur des haies de charmilles, encadrant les 2 massifs arbusifs de côté : les haies doivent être au même niveau, et les autres arbustes ne doivent déborder. Egalement la hauteur de la haie de charmille de l'allée de l'octogone (côté ouest) doit compenser la pente et égaliser celle des 2 massifs précités.	51
		L'ourlet herbeux, côté pâture, ne doit pas déborder dans le cône de vue de la Patte d'Oie, délimité par l'hémicycle de tilleuls. L'ourlet herbeux côté Grand canal peut être élargi jusqu'aux tilleuls de l'extrémité ouest	52
		Officialiser le passage au-dessus du fossé au niveau de la petite clairière de la souche. Ponton en dosses ou comblement avec une buse. Poursuivre la végétalisation du talus.	53
		Valoriser le double alignement original de marronniers et de pins (au niveau de l'aire de service), en dégagant le lierre des troncs des pins notamment ; conserver la largeur de tonde sur la partie plateau	54
		Maintenir l'écran boisé côté plaine de l'Orangerie; le gérer en taillis avec quelques hauts arbres (privilégier les charmes et noisetiers notamment pour constituer le taillis). Prévoir donc des recépages.	55
		Entretien la disymétrie entre les deux bords d'allée. Côté lisière du parc; ceinture extérieure: entretenir une berme tondue et assumer le passe-pied ; côté lisière des boisements, à l'intérieur : entretenir une berme herbeuse et une lisière +ou- basse en dentelle	56
		Tester un engazonnement (gazon ras rustique type ESTV) de la plate-bande au niveau des alignements d'arbres du mail	57
		créer de nouveaux parterres fleuris	58
		Création et installation de vases dédiés à l'identité du domaine de Sceaux	59
		Mettre en œuvre la gestion des parcelles boisées selon le plan de l'Agence de l'Arbre, y compris celles des ZNP dans le respect de la fiche du code des bonnes pratiques. Modalités :	60
		1- se référer à la programmation annuelle de l'Agence de l'Arbre	
		2- présenter le programme annuel des interventions futures et faire valider par les 2 services (STS/SPV)	
		3- donner un bilan annuel sur les interventions réalisées parcelle/parcelle.	
		Surveiller l'évolution de la cicatrisation des blessures des charmes taillés en marquise; enlever les canisses une fois les plates refermées.	61
		Planter un arbre d'avenir à l'angle sud-ouest (ex. amélanchier ovalis)	62
		Poursuivre le renouvellement du mail de marronniers	63
		Renouveler le mail de marronniers côté Taureaux et l'alignement de marronniers côté Aurore	64
	Préservation du patrimoine arboré : entretien de la qualité des boisements, des alignements, des lisières et des arbres isolés	39- Etablissement horticole	Eclaircir les boisements, effectuer un dépressage (sélection des sujets d'avenir) afin de projeter une future futaie.
68- Plaine de la Patte d'Oie		L'hémicycle de tilleuls n'a pas d'avenir en tant qu'élément structurant. Faire évoluer l'hémicycle en zone boisée avec une sous-strate arbusive (à planter). Planter des arbres de hauts jets pour masquer les bâtiments du fond de perspective.	66
83- Plaine de l'Orangerie		Remplacer les robiniers supprimés, au pied à pied (3 à 5), par de nouvelles essences. Des arbres feuillus, tige, qui pourront se développer et étendre leur houppier Conserver la lisière dans sa structure et taille actuelle (travail d'entretien de taille et récépage). Bien identifier et conserver aussi les trouées.	67
83bis- allée de l'Orangerie		Gérer la jeune lisière, côté du boisement du parcours ludique en dentelle, en strate arbusive basse pour offrir des vues, des fenêtres, sur le boisement (donner de la profondeur); ne pas tondre la berme herbeuse; laisser les arbustes ça et là cotoyer la bordure de l'allée; dégager des vues sur quelques beaux arbres du boisement (mise en valeur des troncs par dégagement du fourré)	68
			69

Chapitre axe de développement	Identification du lieu (n° unité de gestion)	Objectifs / Opérations	N° opération
Amélioration de la qualité des habitats naturels pour la conservation de la biodiversité	00- Tout domaine	Objectif Chiroptères : recherche et localisation sur plan des gîtes potentiels d'été et d'hiver pour chiroptères. Prendre des mesures pour les conserver, les améliorer et les développer.	70
	00 - Tout domaine	Objectif Hyménoptères : conserver et développer une flore spontanée florifère et nectarifère : prairie, ourlet de lisière, zone ensoleillée à orties; zone ensoleillée à lierre grim pant (floraison); maintien de roncier (rabattage tous les 2 ans). Travailler les floraisons des zones horticoles avec une sélection de variétés nectarifères et pollinifères	71
	00- ZNP	Revoir la gestion des ZNP selon la fiche du code des bonnes pratiques et les préconisations données dans le plan de gestion forestier.	72
	00- ZNP	Améliorer l'état des mares actuelles ; voire développer leur surface ou leur nombre dans une idée de former un réseau avec les fossés-talus	73
	00- Boisement	Améliorer l'infiltration de l'eau dans les zones boisées : développer un système de fossés-talus le long des chemins forestiers (nota. Boisement de l'allée du Tir).	74
	00 - Boisement	Objectif de maintien de la population d'écureuils roux : développer la diversité des essences dans les boisements, avec notamment des résineux, noyers, noisetiers, chataigniers, chênes (espèces nourricières)	75
	00- Boisement et pâtures	Objectif Coléoptères : conserver des chandelles en dehors du bois mort au sol ; éviter les traitements anti-parasitologiques des animaux en pâture	76
	00- Pâtures temporaires	Tester l'installation de pâtures temporaires : localisation, saisonnalité, mode de protection, information du public...	77
	00- Plan d'eau / zone humide	Objectif Odonates : développer des supports pré végétalisés à hélophytes; des bacs à nénuphars; garantir certains bassins sans poisson	78
	00- Plan d'eau	Objectif Amphibiens : installer des dispositifs d'échappement pour amphibiens notamment au niveau du grand Canal, de l'Octogone et des décancteurs	79
	00- Plan d'eau	Objectif Oiseaux et poissons : développer un système pérenne d'îlots végétalisés immergés et émergés	80
	88bis- Bassin des Lilas	Objectif Amphibiens : améliorer les grilles avaloirs autour du bassin des Lilas pour éviter la chute des amphibiens (surgrillage), notamment des alytes cheminant entre le mur de soutènement et le bassin.	81
	00 - Prairies et ourlets herbeux	Objectifs Orthoptères, Lépidoptères, campagnols des champs : conserver des zones de refuges non fauchés chaque année. Etablir un plan de fauche avec différents régimes : fauche 1 fois tous les 2 ans, fauche 2 fois/ an, fauche tardive 1 fois/an.	82
	00- Animaux domestiques	Surveiller la présence de tiques sur les animaux de pâtures (prévention de la maladie de Lyme)	83
	00- Animaux domestiques	Organiser des animations autour de la tonte des moutons et de la récolte du miel	84
	00 - Tout domaine	Renouveler les inventaires naturalistes faune, flore habitats et commander des études spécifiques si besoin	85
	00 - Tout domaine	Poursuivre et développer les protocoles de sciences participatives : PROPAGE, FLORILEGES, ...	86
	37- Plaine ex-pépinrière Châtenay	Conserver un ourlet herbeux, partie intégrante de la lisière forestière côté parc canin	87
	38- Plaine du mémorial	Conserver un ourlet herbeux, partie intégrante de la lisière forestière côté boisement. Faire un plan de fauche distinguant précisément les zones tondues des zones de fauche (ourlet). Tondre sous le houppier des arbres de la plaine, côté parcours sportif.	88
	40- Station de compostage	Appliquer les recommandations et actions qui ont été définies dans la fiche du code des bonnes pratiques.	89
41- Allée des cèdres	Mettre en œuvre les opérations du précédent plan de gestion (notamment la signalétique) Entretien l'allée en prairie avec un chemin de tonte légèrement sinueux (largeur 2-3 m, un passage de tondeuse autotractée). Fauchage et ramassage des herbes sur l'allée verte et sous les houppiers des cèdres. Sursemis possible pour enrichir la diversité de la prairie	90	



Chapitre axe de développement	Identification du lieu (n° unité de gestion)	Objectifs / Opérations	N° opération
Amélioration de la qualité d'accueil du public (équipements et services) et optimiser la gestion technique du domaine	00 - Tout domaine	Borne-fontaine : couper les bornes en hiver à quelques exceptions. Commencer le remplacement des bornes par des fontaines à coupole et à jet	91
	00 - Tout domaine	Revoir l'implantation des poubelles en prenant en compte l'esthétisme des espaces, des perspectives et des ambiances.	92
	00 - Tout domaine	Améliorer le service de collecte des déchets (position des poubelles, nombre, signalétique, fréquence des collectes)	93
	00 - Tout domaine	Faire respecter le règlement concernant la tenue des chiens en laisse : campagne d'information auprès du public : logo d'interdiction, Parc Actu dédié, pages web, flyers...	94
	00 - Tout domaine	Etudier la possibilité d'ajouter de nouveaux jeux sur le parcours ludique (et/ou développer une nouvelle aire de jeux au sud du parc)	95
	00 - Tout domaine	Offrir un service de qualité en matière de sanitaires : rénovation, optimisation des équipements et propreté assurée. C'est une priorité pour ce plan.	96
	00 - Tout domaine	Etablir un règlement pour vélos: vitesse, interdiction sur certains espaces (parcours sportif, pelouses), actualisation du règlement et panneaux d'interdiction sur le parcours sportif	97
	00 - Tout domaine	Améliorer l'information du public sur le site (signalétique et panneaux pédagogiques). Projet collaboratif à développer avec le musée.	98
	00- Tout domaine	Limiter les entrées de véhicules dans le parc ; contrôler les véhicules entrant au niveau de l'Orangerie (envisager la présence d'un agent)	99
	00- Parcours sportif	Renover et enrichir le parcours : parcours balisé (bornes de distance), informations sur son utilisation (interdiction vélos et chiens), réfection des agrès, ajout d'agrès	100
	02- L'esplanade	Mise en place d'une DSP avec de nouvelles modalités d'utilisation du parking	101
	06- Les Clochetons	Installer des poteaux en bois, pointe diamant, pour une protection plus définitive du gazon (les petits piquets actuels avec le fil nylon noir ne sont pas esthétiques). A étudier, le type de fil tendu entre chaque poteau.	102
	10- les Broderies	Officialiser les passages sauvages jouxtant tous les escaliers des 2 grandes allées de côté. Passage de vélos, poussettes, scooters notamment. Talus en perrés par exemple. Projet à dimensionner en cohérence avec les lignes de force. Seul le passage descendant vers la balustrade des Pintades sera laissé en terre battue.	103
	10- les Broderies	Au niveau de l'allée de côté, sud : protéger les angles du gazon au débouché de l'allée en terrasse de Colbert. Utiliser la même méthode que sur les autres unités (17, 18, 19, 21...) : insérer un carré minéral à l'angle, borduré avec des voliges et couvert par un gravillonné identique à l'allée, par exemple.	104
11- Hémicycle	Expérimenter l'ouverture aux visiteurs des pièces de gazon (enlever les barrières d'interdiction). Etre attentif aux accès à la pelouse (piétinement des massifs de rosiers)	105	
12&68 - Kiosques	Relancer la programmation du PBT pour la rénovation des kiosques	106	
13 - Petit château	Insister sur la nécessité de lancer les travaux de la cour, la restauration du porche et de son portail; rappeler l'importance de cette entrée pour le domaine ; accompagner les travaux de la Direction des bâtiments.	107	
13- Petit château	Réduire le bruit de l'oxygénateur (beaucoup trop bruyant)	108	
14- les Félibres	Mettre en sécurité le promontoire sous les platanes : installer de barrières pérennes	109	
14- Les Félibres	Etudier la possibilité d'installer une pompe pour alimenter les fontaines à coquillages et du bassin de l'olympie	110	

Chapitre axe de développement	Identification du lieu (n° unité de gestion)	Objectifs / Opérations	N° opération
<b>Amélioration de la qualité d'accueil du public (équipements et services) et optimiser la gestion technique du domaine</b>	16- Pomone	Stopper le piétement au pied des cèdres. Empêcher le passage en dehors de l'allée officielle. Mieux distinguer les deux natures de surfaces : pieds d'arbres (remarquables !) et allées	111
	16- Pomone	Changer la clôture en bois bordant l'allée des cèdres. Rechercher un style plus adapté au caractère du lieu (voir Versailles).	112
	16- Pomone	Trouver un type de clôture de protection des gazons (contre les passages sauvages) et développer un système de carrés (surface minérale) à l'angle des pelouses, permettant un passage sur la diagonale	113
	18- Les Taureaux	Etudier les modalités de mises à distances des bassins : piquets et fil plus affirmés	114
	21- L'Aurore	Mettre en eau le bassin du pavillon de l'Aurore (faire un circuit fermé avec bache de reprise)	115
	21- L'Aurore	Soigner la qualité de l'entrée : désordre de panneaux, pupitres et poubelles	116
	21- L'Aurore	Déplacer les poubelles hors des perspectives	117
	4- Le Caprice	Refaire les pourtours de bancs ; aujourd'hui en cuvette, ces flaques empêchent l'accès après pluie	118
	40- Station de compostage	Assurer le bon fonctionnement de la production de compost : réparation et amélioration du système d'arrosage et de récupération des jus (puissance et localisation de la pompe à revoir), informations, limitation des accès...	119
	46- Le pavillon de Hanovre	action immédiate : mettre en place un panneau d'information au niveau du pavillon de Hanovre.	120
	50- Plaine de Châtenay	Rénover ou supprimer l'allée de contour de la pièce de gazon central. Elle repose sur une grave mélangée de mâchefer. Celui remonte lors des entretiens de désherbage. (voir projet de la Plaine)	121
	58- Parking de la Grenouillère	Créer une entrée piétonne aux normes PMR en haut du parking : soit élargir celle existante (élargissement du passage dans le mur), soit en créer une nouvelle (à côté de la précédente, au-delà du mur)	122
	70- Aire Lebrun	Mettre en fonction la cuve de récupération des eaux de pluies	123
	71- Boisement de la Faisanderie	Au niveau de la dalle : officialiser la zone comme stockage de matière organique (bois ou terre). Pose de ganivelle et panneau de signalisation.	124
	75- Lisière Le Nôtre	Etablir avec géomètre les appartenances de toute la clôture longeant les propriétés riveraines. A priori, la clôture appartient aux riverains. Il faut le certifier afin d'être opérationnel lors d'un besoin d'intervention.	125
	88- Bassin des Lilas	Installer 2 pompes desservant des secteurs distincts : 1) Pintades et Broderies 2) Taureaux et Pomone ; cela permettra d'avoir des jets plus puissants sur le secteur 2)	126



L'ensemble de ces opérations seront conduites sur la période 2017-2021. Toutes n'ayant pas la même importance, les plus simples seront traitées directement sous forme de travaux ou nouveaux services, les plus complexes seront développées comme des projets (étude de faisabilité, conception, validation, réalisation). Pour ces dernières les différentes étapes du projet peuvent révéler leur incompatibilité avec les objectifs et les moyens préalablement définis. Il est donc possible que certaines opérations soient reportées dans un plan de gestion futur ou simplement annulées.

Les gestionnaires du site travailleront donc sur la base de ce plan de travail avec l'aide d'un outil de programmation plus fin et actualisable en temps réel : le tableau de bord du plan de gestion. Celui-ci reprend chaque action et détermine son année de lancement, son enveloppe budgétaire, son pilote et son état d'avancement.

Bien entendu, le plan de travail n'exclut pas la mise en œuvre de nouveaux projets, non écrits ici, et proposés en cours de réalisation du plan. Cependant, sans impératif ou mot d'ordre particulier, l'application du plan de gestion restera prioritaire.

## CONCLUSION

Conformément au caractère du lieu et les orientations de gestion qui en découlent, le plan de travail 2017-2021 poursuit les grandes améliorations lancées dans le plan précédent. Notamment, la volonté du Conseil départemental de valoriser la dimension historique et culturelle du domaine, se traduit par un investissement conséquent pour l'entretien et la restauration du bâti et des jardins. L'ensemble est valorisé par une programmation événementielle riche et diversifiée, offerte à tous les publics.

Bien entendu, le domaine couvre également les usages attendus dans un grand parc urbain, proposant de nouveaux équipements, services et aménagements, sans pour autant trahir son identité. C'est l'exemple de l'offre de jeux pour les enfants, qui se concrétise par un parcours ludique exceptionnel en bois sculpté, un théâtre de Guignol et un manège ancien de petits chevaux.

Le Conseil départemental poursuit également sa gestion différenciée et environnementale, qui permet une juxtaposition d'espaces horticoles, jardinés, champêtres et naturels, sans compromettre la cohérence de l'ensemble du parc ; bien au contraire, la diversité des ambiances paysagères agrémentent la promenade. De plus, elle garantit une variété d'habitats naturels et de peuplement animal et végétal, qui inscrivent le domaine en véritable cœur de biodiversité au sein de son territoire.

La qualité de cette gestion est garantie par la conservation du Label Espace végétal écologique (Eve®) depuis 5 ans, octroyé chaque année par l'organisme international de contrôle Ecocert.

Pour finir, cette synthèse a été réalisée sur la base de l'ensemble des documents constitutifs du plan de gestion. Le plan dans son intégralité, avec sa programmation 2017-2021, a été présenté et validé par le Président du Conseil départemental. L'ensemble des opérations est suivi au sein d'un tableau de bord que le service gestionnaire tient à jour, tout au long de la période d'exécution.



*« Un bilan positif du plan de gestion 2012-2016, de par les nombreux chantiers menés – la réintroduction des parterres de broderies pour ne nommer que le plus prestigieux – et l’appropriation de cet outil de gestion devenu indispensable à tous, il n’en fallait pas plus pour susciter un nouvel engouement pour la préparation de ce nouveau plan 2017-2021. Je garde en mémoire une dynamique sans faille et la constitution d’une équipe projet pluridisciplinaire (gestionnaire, paysagiste, historien, agent d’accueil et de surveillance...) dont les regards croisés offrent aujourd’hui une programmation riche et cohérente, l’émergence de nouveaux projets d’envergure dont les objectifs clairement définis convergent vers trois orientations majeures : la valorisation et le respect du caractère historique de ce jardin exemplaire aux paysages multiples, les réponses aux enjeux environnementaux toujours plus nécessaires et les solutions apportées à un public toujours plus nombreux et aux attentes diversifiées. Conserver, concilier et innover sont nos lignes directrices pour ces 5 prochaines années »*

**Véronique Verreckt**, Chef du Service Territorial Sud

*« Le plan de gestion est un document de synthèse, sur la base de la gestion passée et actuelle du parc, et aussi des connaissances de terrain de chacun dans son domaine, qui permet de mener une réflexion globale sur l’évolution et la gestion souhaitée à moyen terme du parc.*

*C’est la prise en compte de tous les acteurs et des aspects essentiels qui composent ce magnifique site : historiques, culturels, paysagers, écologiques, forestiers, usages du public, accueil, surveillance et économie. Tous ont leur importance et sont liés.*

*C’est également un guide qui donne la vision globale de l’évolution du parc ; permettant d’identifier, programmer, réaliser et suivre des actions dans le but de préserver, conserver, améliorer, entretenir, accueillir et embellir ce site. Chacun peut donc contribuer à son suivi. »*

**José Girard**, Chef de l’unité Sceaux-Ateliers

*« Je travaille au parc de sceaux depuis l’année 2003 et j’ai été au cœur de beaucoup de changement dans les façons d’entretien des espaces verts, suppression des produits phytosanitaires, développement de la gestion différencié, développement de la biodiversité et mise en place du plan de gestion.*

*Le plan de gestion ou tous les acteurs travaillant sur le site ont pu s’exprimer et travailler en collaboration pour enrichir et développer des unités de gestion apportant une autre vision du site.*

*Maintenant devenu un outil indispensable, ce plan de gestion fixe les grandes lignes pour le suivi de l’entretien, de la restauration et la conservation de notre patrimoine. Gage que nos successeurs poursuivre le travail commencé. »*

**Michel Jouanno**, Adjoint du responsable technique du parc de Sceaux



**Pôle Aménagement et développement du territoire  
Direction des parcs, des paysages et de l'environnement**

Olivier Bouviala  
Anne Marchand

Maquette  
DDT-SITEP-UAG - G. Loison

Photo de couverture  
Vue aérienne de la grande perspective  
© CD92/O. Ravoire

Impression : Reprographie Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Janvier 2018



